

**CONTRIBUTION A L'ETUDE DES CONDITIONS
D'EXPLOITATION DES PRODUITS
DE LA PECHE MARITIME AU CAMEROUN**

THESE

présentée et soutenue publiquement le 14 Juin 1980
devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire
(DIPLOME D'ETAT)

par

HAMADOU Saïdou
né en 1952 à Maroua (CAMEROUN)

Président du Jury : **Monsieur François DIENG**
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie

Rapporteur :

Monsieur Ahmadou Lamine NDIAYE
Professeur à l'E.I.S.M.V.

Membre :

Monsieur Alassane SERE
Maître de Conférences à l'E.I.S.M.V.

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT POUR
L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1979-1980.

I- PERSONNEL A PLEIN TEMPS

1- PHARMACIE-TOXICOLOGIE

N..... Professeur
Philibert Noya SOME..... Assistant

2- PHYSIQUE MEDICALE - CHIMIE BIOLIGIQUE

N..... Professeur

3- ANATOMIE - HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE

N..... Professeur
Charles Kondi AGBA..... Maître-Assistant
Pascal LENORMAND..... V.S.N.
Soumana Abdoulaye GOURO..... Moniteur
SeTbou Adow SONHAYE..... Moniteur

4- PHYSIOLOGIE - PHARMACODYNAMIE - THERAPEUTIQUE

Alassane SERE..... Maître de Conférences
Jean Camille ATCHADE..... Moniteur

5- PARASITOLOGIE - MALADIES PARASITAIRES - ZOOLOGIE

N..... Professeur
Joseph VERCRUYSE..... Assistant
Marc Napoléon ASSOGBA..... Assistant
Koffi VISSO..... Moniteur

6- HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES D'ORIGINE ANIMALE

N..... Professeur
Malang SEYDI..... Assistant
Razaki ADEHAN..... Moniteur

7- MEDECINE - ANATOMIE PATHOLOGIQUE - CLINIQUE AMBULANTE

N..... Professeur
 Roger PARENT..... Assistant

8- REPRODUCTION ET CHIRURGIE

N..... Professeur
 Papa El Hassan DIOP..... Assistant
 Yves le RESTE..... V.S.N.
 Maïtrou DJALLA..... Moniteur

9- MICROBIOLOGIE - PATHOLOGIE GENERALE - MALADIE CONTAGIEUSES

ET LEGISTATION SANITAIRE

N..... Professeur
 Justin Ayayi AKAKPO..... Maître-Assistant
 Jacques FUMOUX..... Assistant
 Pierre BORNAREL..... Assistant de
 recherches

10- ZOOTECNIE - ALIMENTATION - DROIT - ECONOMIE

Ahmadou Lamine NDIAYE..... Professeur
 Balaam FACHO..... Maître-Assistant
 Moussa ASSANE..... Moniteur

11-1- PERSONNEL VACATAIRE

BIOPHYSIQUE

Raymond PAULIN... :: Maître de Conférences - Faculté de Médecine et
 de Pharmacie de DAKAR.

René NDOYE : Maître de Conférences - Faculté de Médecine et
 de Pharmacie de DAKAR.

Alain LECOMTE : Chef de travaux - Faculté de Médecine et de
 Pharmacie de DAKAR.

PHARMACIE - TOXICOLOGIE

Oumar SYLLA : Professeur - Faculté de Médecine et de Pharmacie de DAKAR.

Mamadou BADIANE : Docteur en Pharmacie.

BIOCHIMIE PHARMACEUTIQUE

Mme Elisabeth DUTRUGE : Maître-Assistant - Faculté de Médecine et de Pharmacie de DAKAR.

Mme Geneviève BARON : : Chef de Travaux - Faculté de Médecine et de Pharmacie
AGRONOMIE de DAKAR.

Simon BARRETO : Maître de recherches - O.R.S.T.O.M.

BIOCLIMATOLOGIE

Cheikh BA : Maître-Assistant - Faculté de Lettres.

BOTANIQUE

Guy MAYNART : Maître-Assistant - Faculté de Médecine et de Pharmacie de DAKAR.

DROIT ET ECONOMIE RURALE

Mamadou NIANG : Chercheur à l'I.F.A.N.

ECONOMIE GENERALE

Oumar BERTE : Assistant - Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de DAKAR.

III- PERSONNEL EN MISSION (Prévu pour 1979-1980)ANATOMIE - HISTOLOGIE - EMBRYOLOGIE

Claude PAVAUX : Professeur E.N.V. Toulouse.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Michel MORIN : Professeur - Faculté de Médecine Vétérinaire St Hyacinthe - Québec.

BIOCHIMIE VETERINAIRE

François ANDRE : Maître de Conférences E.N.V. Nantes.

CHIRURGIE

André CAZIEUX : Professeur E.N.V. Toulouse

DENREOLOGIE

Jacques ROZIER : Professeur E.N.V. Alfort.

MICROBIOLOGIE - PATHOLOGIE GENERALE

Jean CHANTAL : Professeur E.N.V. Toulouse.

PATHOLOGIE DE LA REPRODUCTION - OBSTETRIQUE

Jean FERNEY : Professeur E.N.V. Toulouse.

PATHOLOGIE DES EQUIDES

Jean Louis POUCHELON : Maître de Conférences E.N.V. Alfort.

PATHOLOGIE BOVINE

Jean LECOANET : Professeur E.N.V. Alfort.

PARASITOLOGIE

Joseph MORTELMANS : Professeur - Institut Tropical d'Anvers.

Je DEDIE CE TRAVAIL

AU PEUPLE CAMEROUNAIS,

A SES MASSES LABORIEUSES,

A ma mère Aïssatou Bello,

Ton amour, ta patience et ton dévouement resteront toujours gravés en moi.

Modeste témoignage de mon amour filial.

A mon père Lawane SAIDOU,

Ton courage et ta foi en l'avenir ont toujours été de très grands stimulants pour moi.

Puisse ce travail t'honorer.

A la mémoire de Mariama Siddiki, femme de mon père.

De ton vivant tu as su côte à côte avec ma mère entretenir un réel climat de paix que beaucoup de petits camarades issus de familles polygames nous enviaient.

Que la terre te soit légère.

A la mémoire de mon ami Alioum Bello,

Très tôt arraché à la vie.

Que la terre te soit légère.

A mon jeune frère Oumarou Saïdou,

Gage de notre amour fraternel.

A mes petites soeurs : Hadidjatou Saïdou et Maimounatou Saïdou,

En vous conviant à faire mieux.

A mes grands parents : Mariama et Boubakary

A mes oncles : Mal Bouba, Bouba Bello,

Hamadou Hamidou, Bouba Hamidou,

Oumarou Hamidou, Ousmanou Hamidou

.../...

A mes tantes : Fatoumata, Mariama, Didjatou, Foudito, Ramatou, Iya et Doudou.

A mes cousins : Boubakari Yérima Hamadou

Hamadou Bouba

Hamarwabi Ali

En vous convient à faire mieux.

A toutes mes cousines, neveux et nièces

A monsieur Oumaté Oumar et famille,

Dairou Djalla et famille, Jean Marc Zambo et famille, François Tobit et famille, André Ziem à Riyap et famille, Thomas Youmen et famille, Okala et famille, Sanzhié et famille, Djao Dacksala et famille, Jean Otu et famille, Youssouf Adoum et famille, Gabriel Mbakop et famille

Toute mon amitié.

A mes camarades et amis : Alim Dobaï, Enock Maliki,

Aboubakar Oumarou, Denis Kitmo, Bello Amine,

Abakar Oumarou, Paulin Gambier Obiang Ndong,

Frederic Ndong Ondo, Hamadama Hassan,

Joseph Dassié, Jean Kouri, Esaïe Romain,

Odjaki Wangribélé, Djibrine Mahamat,

Baba Malloum Ousman, Hamidou Oumaté, Gilbert Foulna

Mohamadou Sabo, Mohamadou Bassirou, Kamsouloum Abba,

Djonlai Alain, Francis Ndoumbé, Magloire Mayanga,

Fatoumata Sanda Oumarou, Annie Ndoumbé, Bernadette Assimizellé

MPoumada, Marie-Paule Gam,

Madeleine Takoté, Elizabeth Nyobé, Marie Jeanne Attozodé,

Philippe Singoné, Lemans Ava,

.../...

Samuel Madeng, Joseph Eyock, Léopold Zekeng, François Mbida, Dieudonné Tuekam,
Jean-Marie Taga Fosso, Eugène Onguené Soné, Léopol Sakiti, Ali Diop, Visso
Koffi, Malick Faye, Khadime Guèye , Sonhaye Adow, Samson Odou.

Mes meilleures pensées.

A mes amis : Alioun Adama et famille, Amadou Ali et famille,
Mamoudou Salman, Saïdou Abisso et famille, Hamadou Abdoulaye et famille
Oumarou Sadou et famille, Hamadou Salman et famille, Bello Habou et famille,
Abdoul Bagui Kofa et famille, Babba Oumarou et famille, Hamadou Halilou,
Bako Malam et famille, Hamadou Hassana et famille,
Adama Moumini et famille, Djïdda Oumarou et famille, IDDI Oumarou,
Bouba Alwa.

Sympathie et amitié.

A mes camarades et amis Abba Zeilani,
Hamidou Hamadou, Boubakary Younoussa,
Katakor Oumarou, Atchou Guillaume,
Hamadjoda Daniel, Yaouba Kondo, Mahondé Dadal, Allah Lamé, Yaouba Talla,
Hamidou Mchamadou, Abdoul Hady Diallo, Hamadou Moussa, Oumar Alhadji,
Jean-Paul Tonleboui, Dandi Abdoulaye, Sali Babbaoua, Jean-Joseph Chendjou,
Moshé Njayou, Jean- Claude Shanda Tonmé

Mes meilleurs souvenirs.

Aux docteurs Maurice MAKEK et Roger K. TAYOU

Sympathie et amitié

Aux familles Ndensi , Butchou, Tchania, Founou, Assounga, Nkellé,
Mahou et Nseth.

Toutes mes amitiés

A toute la communauté camerounaise à Dakar.

Aux Docteurs : Epée, directeur de la MIDEPECAM

Moukia, directeur des Pêches

Pour l'accueil reçu dans vos services respectifs

.../...

A Monsieur NJOCK, Océanographe biologiste,
chef de service de la pêche industrielle.

Pour l'aide inestimable que vous m'avez apportée dans l'exécution de
ce travail.

Tous mes remerciements.

A Monsieur Lobé, chef de service de la pêche artisanale.

Pour l'aide inestimable que vous m'avez apportée dans ce travail

A Monsieur Mboka, chargé des statistiques à la direction des pêches

Pour l'aide reçue dans le cadre de ce travail

A messieurs Doudou Diouf et famille, Khalifa Guèye et famille,
Souleymane Bâ et famille, Hady Baldé et famille.

Toute ma sympathie et mon amitié.

A tous les docteurs vétérinaires camerounais

A tout le personnel du Ministère de l'Élevage, des Industries et
des Pêches du Cameroun

A tous mes camarades de promotion,

Pour une collaboration soutenue.

A tous les océanographes sénégalais qui m'ont aidé dans ce travail.

Tous mes remerciements.

A tous les anciens camarades de classe et à tous les amis dont je ne
peux citer les noms de peur d'en oublier.

Mes meilleures pensées.

A mes Maîtres :

- de l'École Principale de Maroua,
- du lycée de Garoua,
- de la Faculté des Sciences de Dakar,
- de l'E.I.S.M.V. de Dakar

Pour l'enseignement reçu.

.../...

A mes Maître et Juges :

Docteur Malang Seydi,

Votre courage, votre détermination et votre disponibilité dans
l'encadrement de mon travail m'ont beaucoup impressionné

Toute mon admiration.

Monsieur le Professeur François DIENG,

Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar

Vous nous avez fait l'insigne honneur d'accepter la présidence du
jury de notre thèse malgré vos nombreuses occupations,

Hommages respectueux.

Monsieur le Professeur Ahmadou Lamine NDIAYE, professeur et directeur
de l'E.I.SM.V. de Dakar.

C'est avec un réel plaisir que nous vous comptons parmi les membres
du Jury en tant que rapporteur et cela malgré vos multiples occupations.

Nous gardons toujours de vous l'image d'un Maître courageux et sou-
cieux de l'avenir de ses élèves.

Toute mon admiration.

Monsieur le professeur Alassane SERE,

Maîtres de Conférences à l'E.I.S.M.V. de Dakar,

Nous sommes heureux de vous compter parmi les membres du Jury de cette
thèse.

Durant mon cycle à l'E.I.S.M.V. j'ai apprécié votre rigueur, et le
goût d'un travail bien fait.

Toute mon admiration.

Au Sénégal, pays frère, pour toute l'hospitalité reçue.

" Par délibération, la Faculté et l'Ecole ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation ".

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le problème alimentaire dans les pays du Tiers-Monde est plus que préoccupant. L'agriculture qui regroupe l'immense majorité de la population de nos pays, jusqu'à 90 p.100 des fois, parvient difficilement à faire face à une démographie galopante. Et même si certains pays arrivent tant bien que mal à satisfaire leurs besoins globaux, il se pose un autre problème non moins important qui est celui de la malnutrition. Cette malnutrition provient surtout du déficit en protéines d'origine animale, et fait des ravages parmi les couches les plus sensibles de la population représentées par les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes.

Face à cette situation très grave les pays concernés sont obligés d'importer des produits alimentaires pour parer au plus pressé. Mais ces importations constituent une hémorragie très importante de devises, qui auraient pu servir à investir dans d'autres branches de l'économie et pourquoi pas dans l'agriculture même. Ceci permettrait de briser ce cercle vicieux que constitue le déficit quantitatif et qualitatif de l'alimentation.

Le Cameroun ne fait pas exception. Certaines de ses régions sont particulièrement déficitaires en produits d'origine animale. C'est le cas notamment du Sud-Cameroun où l'élevage n'est pas développé, essentiellement à cause des conditions climatiques défavorables, mais aussi de la présence à l'état endémique des maladies du bétail comme la trypanosomiase. Les produits d'origine animale constitués essentiellement de viande bovine viennent surtout des provinces du Nord (Adamaoua) et du Nord-Ouest (région de Bamenda).

C'est ici qu'on peut se demander s'il ne faut pas développer

.../...

l'exploitation des ressources halieutiques qui sont tout près afin d'augmenter notablement l'apport en protéines animales dans l'alimentation des populations du Cameroun.

A l'heure actuelle ces ressources semblent mal exploitées. En effet les conditions rationnelles permettant de bâtir un schéma cohérent d'exploitation de ce secteur important sont encore loin d'être remplies aussi bien dans la pêche industrielle que dans la pêche artisanale.

C'est dans ce contexte qu'il nous a semblé urgent de réfléchir sur ce problème.

Notre étude comprendra trois parties :

- dans une première partie nous présenterons le milieu et ses ressources
- dans une deuxième partie nous verrons la production halieutique et sa destination.
- Enfin dans une troisième partie nous dégagerons les perspectives d'avenir.

PREMIERE PARTIE

LE MILIEU ET SES RESSOURCES

CHAPITRE I

Présentation de la République Unie du CAMEROUN (R.U.C)

La République Unie du CAMEROUN est située au fond du Golfe de Guinée, au centre du continent africain, entre le 2^e et le 13^e degré de latitude Nord.

Elle a en gros la forme d'un triangle d'environ 725 km de base (en partant de la mer) et de 1240 km de haut. Elle est limitée à l'Ouest par le Nigéria, au Nord et à l'Est par le lac Tchad et une partie du fleuve Ilogone qui sert de frontière commune avec la République du Tchad, à l'Est on a la République Centrafricaine, au Sud en partant du Golfe de Guinée, la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo.

Le Cameroun couvre une superficie de 475.000 km² pour une population de 7,6 millions d'habitants (recensement général de la population de 1976). Ce qui donne une densité de 16,5 km². Le taux d'accroissement de la population est de 2,2.p . 100 par an.

Sur le plan administratif le pays est divisé en 7 provinces depuis le 24 Juillet 1972.

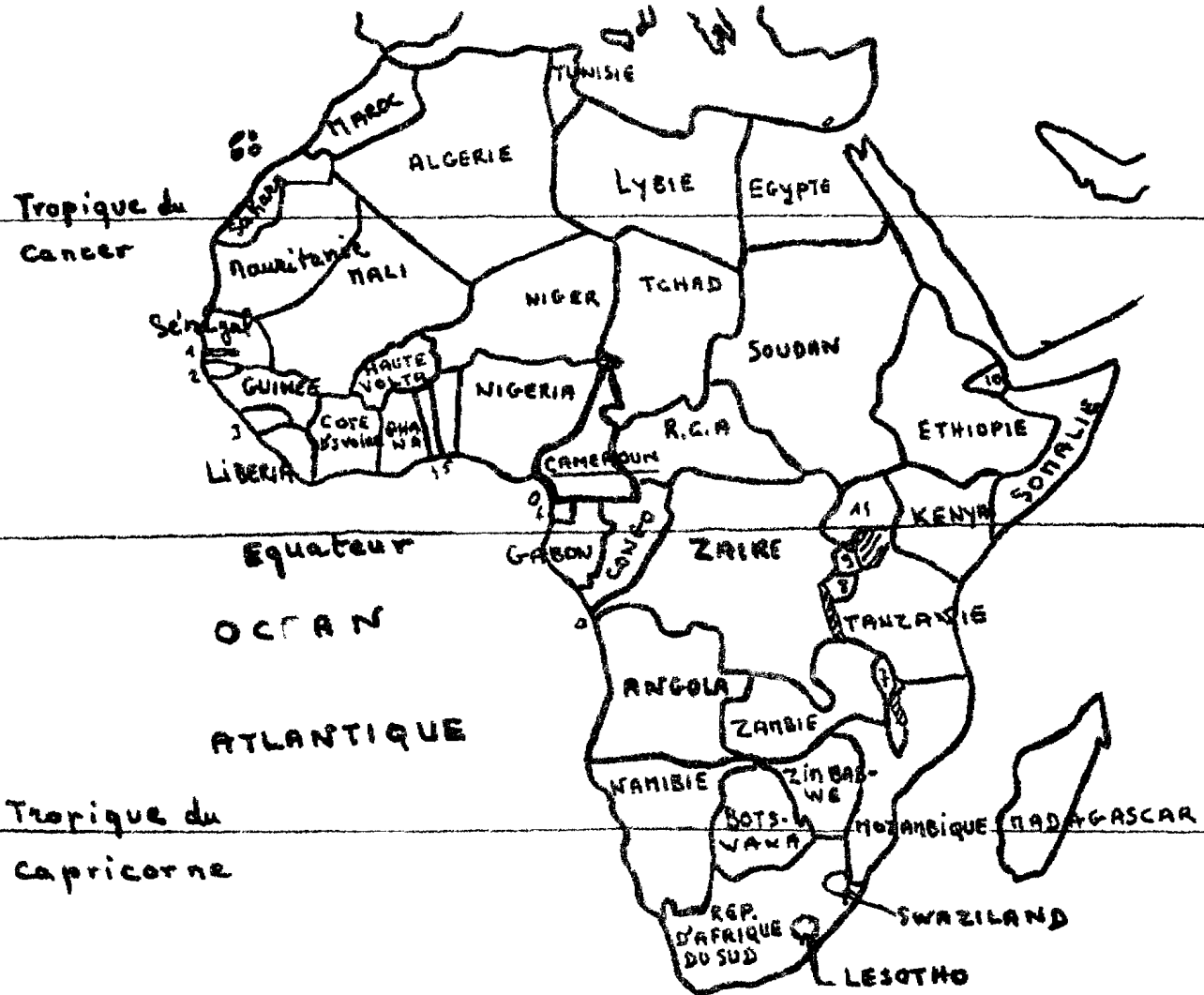
- le Centre-Sud
- Le Littoral
- le Sud-Ouest
- le Nord-Ouest
- L'Ouest
- l'Est
- Le Nord
- La capitale est Yaoundé.

Le Cameroun est l'un des pays les plus variés de notre continent . Certains ont parlé d'une "Afrique en miniature ". En effet sur le plan naturel, il se caractérise par un relief accidenté, des climats très variés, une végétation des plus riches. Le pays présente une très grande variété sur le plan humain.

.../...

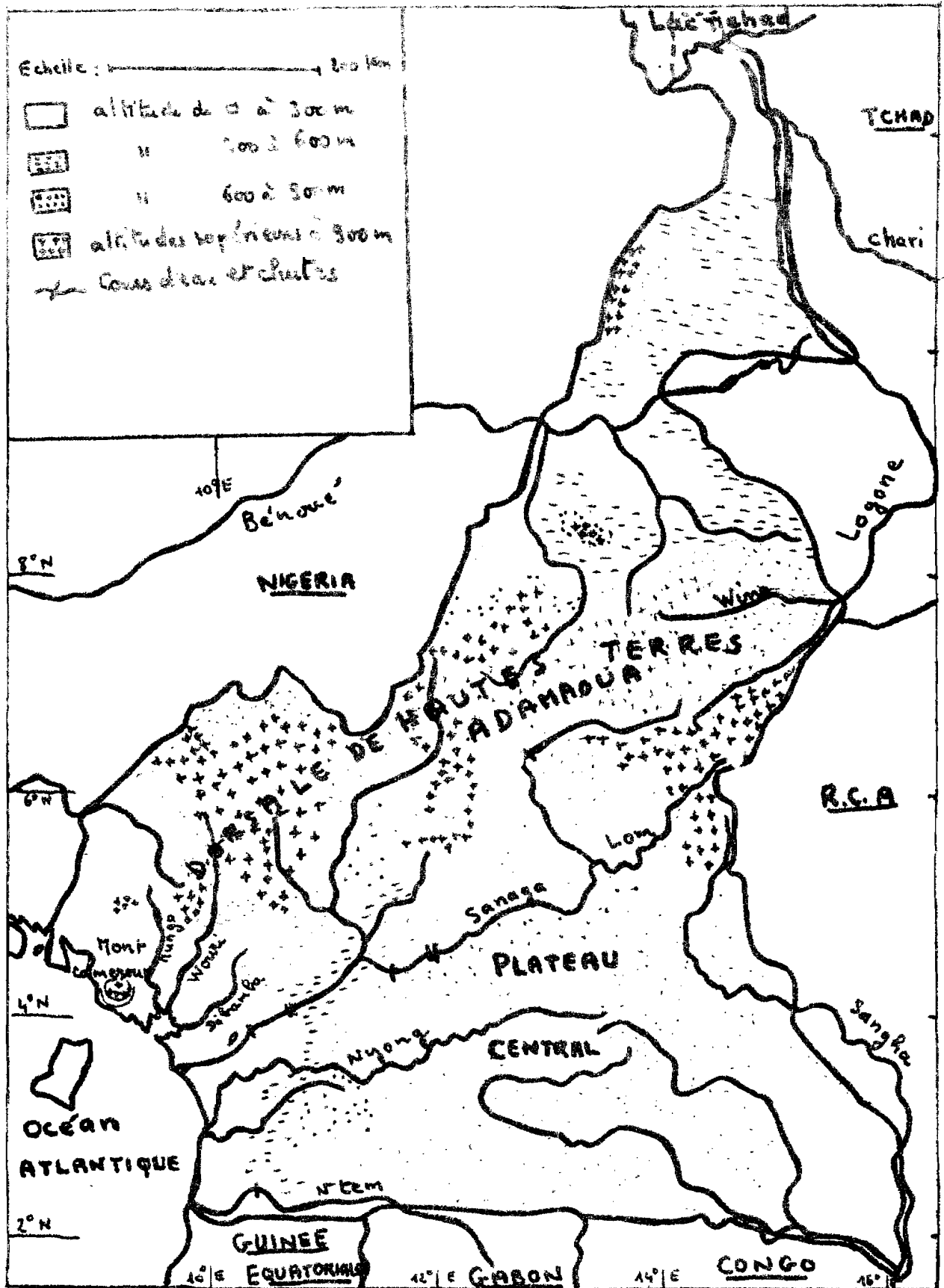
Carte n° 1 :

Le Cameroun dans le continent africain.

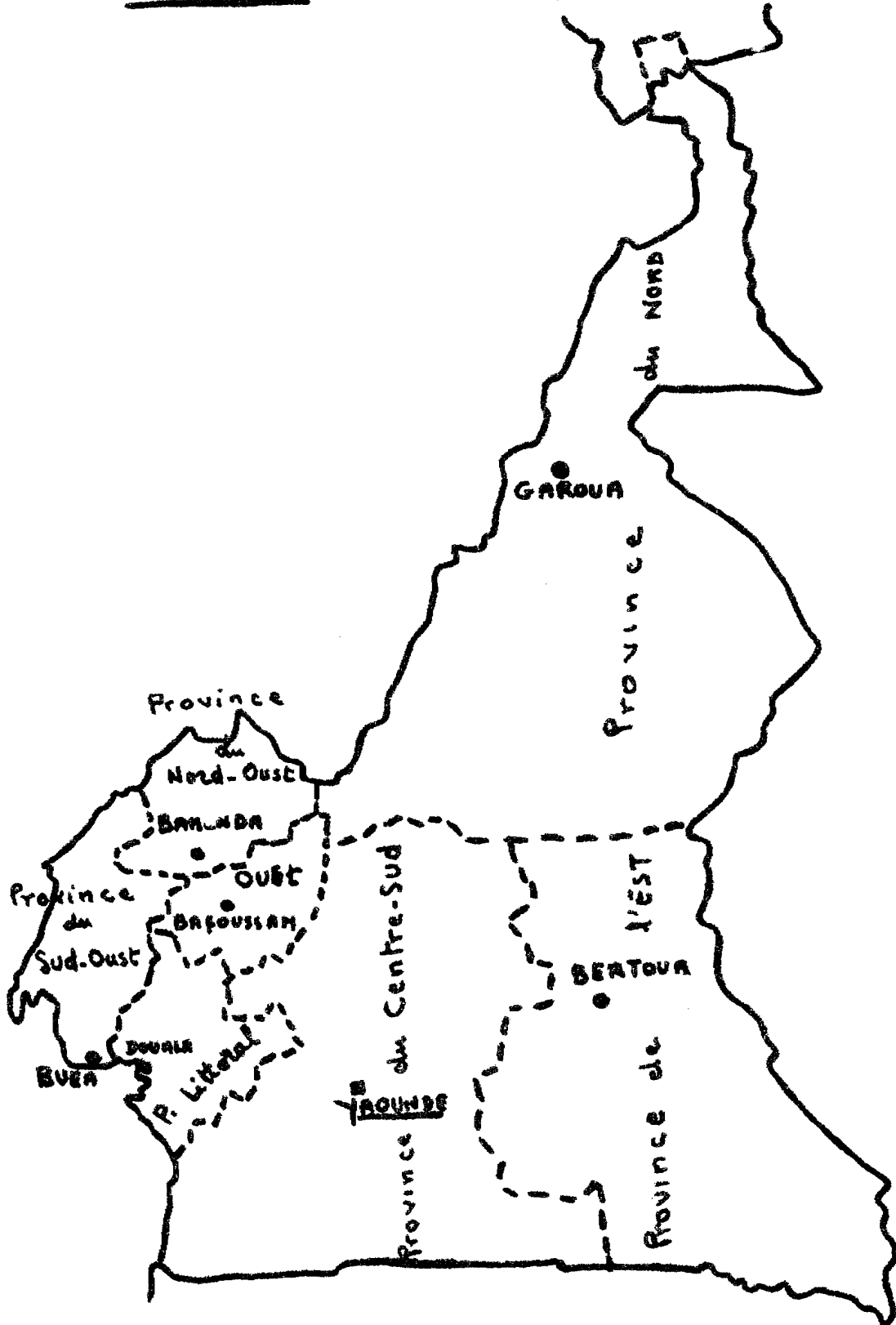


- | | |
|------------------|-----------------------|
| 1. Gambie | 6. Guinée Equatoriale |
| 2. Guinée Bissau | 7. Malawi |
| 3. Sierra Leone | 8. Burundi |
| 4. Togo | 9. Rwanda |
| 5. Bénin | 10. Djibouti |
| | 11. Ouganda |

Carte n°2 : Relief et hydrographie



Carte n° 3 : Les provinces du Cameroun.



- limite d'Etat
- - - limite de province
- Capitale d'Etat
- Capitale de Province

Le relief détermine plusieurs régions naturelles :

- au Sud-Ouest, la plaine côtière ;
- au Sud, le plateau Central peu élevé et couvert de forêts ;
- à l'Ouest, un massif montagneux volcanique qui va de l'Atlantique au lac Tchad;
- au Nord, le plateau descend brusquement, et on a successivement les plaines de la Bénoué, du Diamaré et du Logone et Chari (cuvette du Tchad).

Sur le plan hydrographique le Cameroun est drainé par d'innombrables cours d'eau dont les principaux prennent leurs sources dans le plateau de l'Adamaoua, véritable château d'eau du Cameroun - Ces fleuves déterminent 4 bassins :

- Bassin de l'Atlantique (la Sanaga)
- Bassin du Congo (la Sanaga)
- Bassin du Tchad (le Logone)
- Bassin du Niger (la Bénoué)

Quant à la végétation elle est calquée sur les zones climatiques du pays - c'est ainsi qu'en partant du Sud vers le Nord on rencontre :

- la forêt dense des zones équatoriales du Sud et de l'Est ;
- la savane guinéenne de transition que constitue l'Adamaoua et les régions montagneuses de l'Ouest où l'on trouve un climat subtropical ou tropical ;
- la steppe sahélienne et la savane soudanienne au Nord.

Sur le plan humain le pays ne compte pas moins de 200 groupes ethniques bien individualisés avec les Bantous et Semi-Bantous au Sud, les Soudanais au Nord. La répartition de cette population est très inégale. Parfois on a des densités de 200 habitants au Km² - C'est le cas des montagnes de l'Ouest et du Margui-Wandala et les plaines du Diamaré, ce qui contraste beaucoup avec les vastes zones très peu peuplées du Sud-Est et de l'Adamaoua. Du point de vue religion on peut dire en gros qu'on a des Chrétiens, Catholiques et Protestants au Sud du pays et, les Musulmans au Nord, tandis que

.../...

les " Animistes" se trouvent partout.

La très grande majorité de la population active (80 p 100) est composée d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs. Ce qui explique que l'économie camerounaise soit dominée par l'agriculture qui représente 40 p 100 de la production intérieure brute et 70 p 100 des exportations.

Après cette présentation sommaire de la géographie du Cameroun, nous allons procéder à l'étude plus détaillée du milieu côtier ayant trait à notre préoccupation aujourd'hui.

.../...

UNIVERSITÉ DE
DUNKERQUE
BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE II

LES COTES CAMEROUNAISES

Elles peuvent être divisées en 3 zones :

- le littoral
- l'Estuaire du Cameroun
- le domaine maritime

1. Le littoral

C'est la zone qui s'appuie sur le Golfe de Guinée et qui s'étend entre le 2^e et le 5^e degré de latitude Nord à l'endroit où l'Océan Atlantique s'avance le plus profondément dans les terres. Il est à distinguer de la province du littoral qui est une des 7 provinces du Cameroun.

Ce littoral fait environ 400 km de long, du Nigéria au Nord-Ouest à la Guinée Equatoriale au Sud-Ouest. L'Estuaire du Cameroun dont le fleuve Wouri est la pièce maîtresse, partage ce littoral en 2 parties sensiblement égales : 200 km au Nord et 200 km au Sud.

Le littoral intéresse 3 provinces sur les 7 que compte le pays :

- le Sud-Ouest avec 2 départements côtiers : le Ndian et le Fako ;
- le littoral avec 2 départements côtiers également : le Wouri et la Sanaga- Maritime ;
- le Centre-Sud qui n'a qu'un seul département côtier.

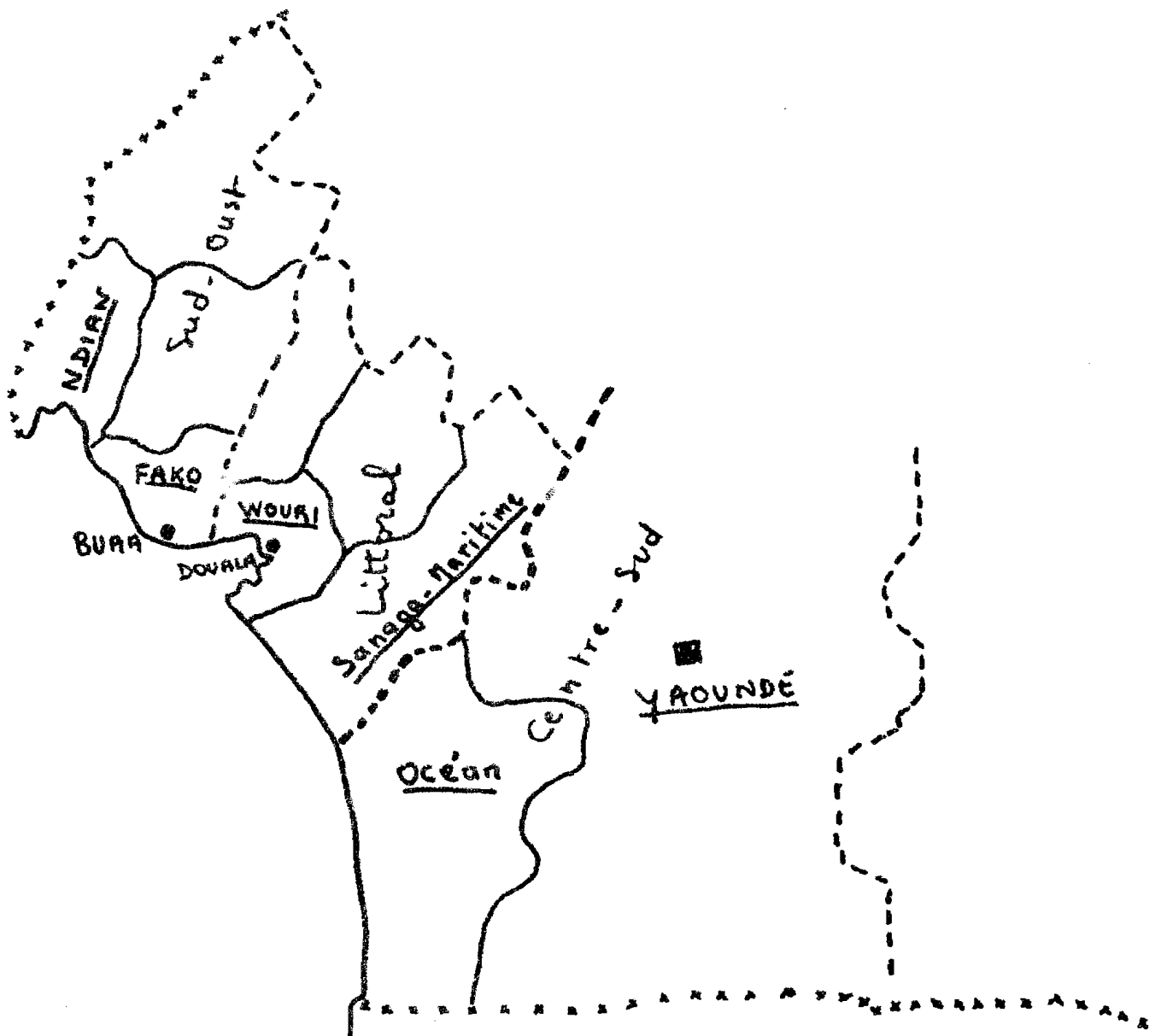
Au niveau de chaque département côtier on a un sous-secteur des pêches maritimes. Ce qui fait en tout 5 sous-secteurs.

Le littoral camerounais est une zone constituée par la plaine côtière. Les seuls reliefs notables sont représentés par quelques montagnes dont la plus importante est le Mont Cameroun qui s'élève à 4070 mètres . C'est un volcan encore actif.

Le climat est de type équatorial chaud et humide. Les températures et les degrés hygrométriques sont très élevés. Le ciel reste couvert presque toute l'année.

.../...

Carte n° 4 : les départements côtiers



- xxxx limite d'Etat
- limite de département
- capitale provinciale
- capitale d'Etat
- limite provinciale

Sur le plan hydrographique on constate que beaucoup de fleuves irriguent cette région, avant de se jeter dans l'Océan. Certains d'entre eux sont navigables, ce qui facilite grandement le transport surtout dans les régions côtières enclavées. Qu'en est-il de l'Estuaire du Cameroun ?

2. L'Estuaire du Cameroun

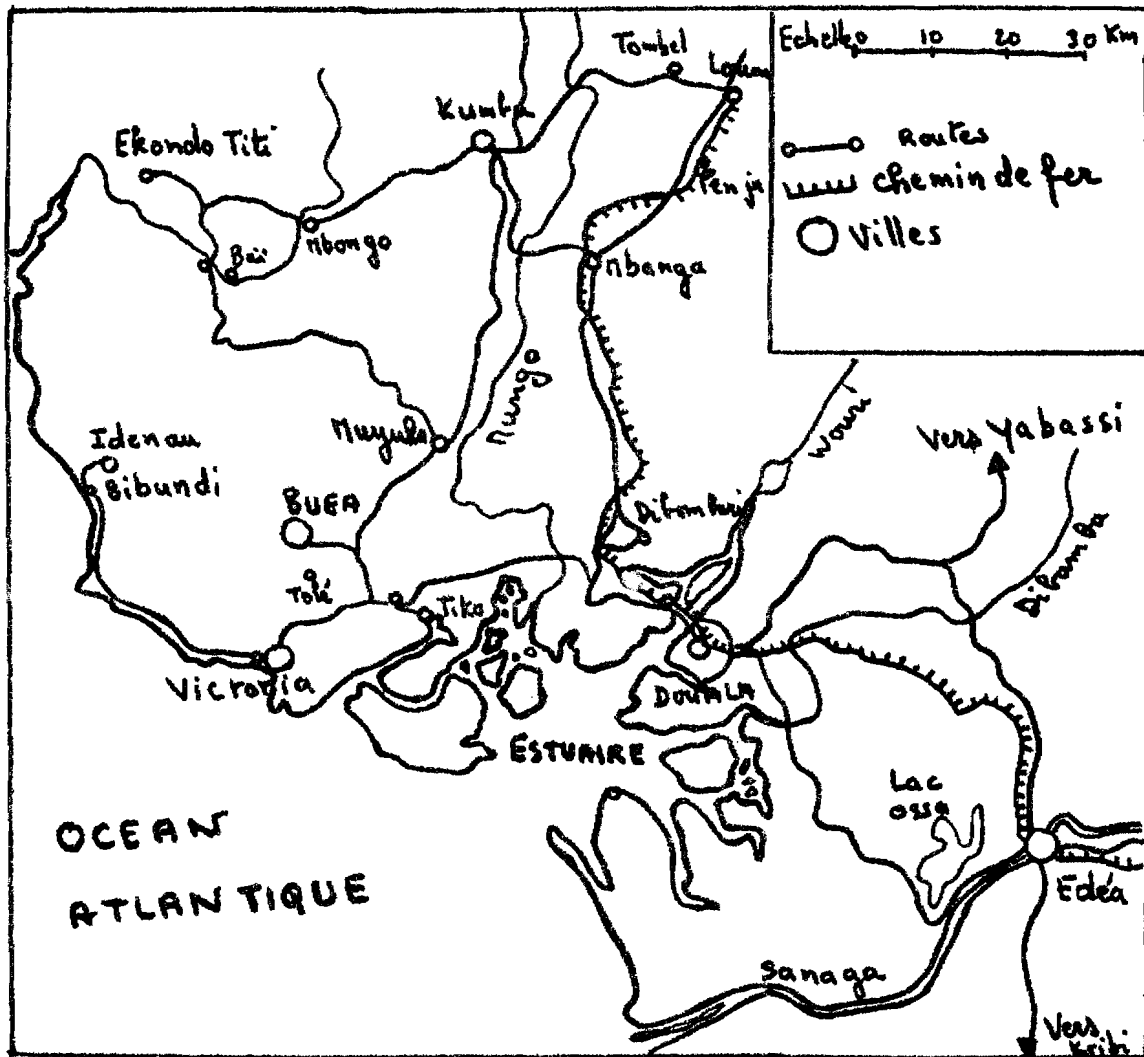
Pour se faire une idée de la complexité de sa structure et de la difficulté qu'on éprouve à le délimiter, il suffit de se rapporter à une carte de la région. On s'aperçoit très vite que ce n'est que par commodité d'expression qu'on parle d'Estuaire du Cameroun ou de l'Estuaire du Wouri. Nous voyons en effet qu'il ne s'agit pas de l'Estuaire d'une seule rivière mais le lieu de jonction de plusieurs rivières dont le Wouri. Monod cité par Rossignol (23) décrivait le phénomène comme un " complexe alimenté en eau douce par les rivières Mungo, Wouri, Dibamba et Kwa-kwa, constitué par un "pool" central ramifié et un réseau périphérique de chenaux et de marigots sillonnant une large ceinture de terrains marécageux plantés de palétuviers coïncidant en surface, dans son ensemble, avec l'extension de la "mangrove" et s'étendant au delà des palétuviers jusqu'à la limite extérieure de la zone à Pandanus...."

Ce complexe communique avec la mer par une ouverture de 10 km du Cap Cameroun à la pointe de Souelaba, sa plus grande largeur (du fond de la baie de Mocachou à celui de la baie de Manoka) et sa longueur (de Douala à Souelaba) sur 30 km.

Le fond est constitué par une vase molle noirâtre recouverte de débris végétaux. Les conditions hydrologiques qu'on y rencontre sont celles de tous les estuaires accentuées ici il est vrai par les fortes précipitations que connaît le pays. En effet la moyenne annuelle est toujours supérieure à 3,6 mètres. On enregistre même des hauteurs d'eau annuelles de plus de 10 mètres au pied du Mont Cameroun.

.../...

Carte n°5 :
La région de l'ESTUAIRE



SOURCE : Géographie du Cameroun (26)

Les eaux y sont toujours dessalées, le taux de sel variant avec les marées et les débits des rivières. Pendant la saison des pluies elles sont pratiquement douces à Douala, tout au moins dans les couches superficielles. On peut les caractériser de la façon suivante : ce sont des eaux dont la salinité sur le fond est inférieure à 20 p 1000 et dont la température varie entre 25 et 33° 5 C selon les saisons.

Il faut remarquer que la zone qui se trouve au Nord de l'estuaire est peu accidentée, tandis que la zone Sud se caractérise au contraire par un relief très tourmenté, avec des massifs coralliens, des buttes de vase et de sable ainsi que de nombreux bancs de rochers. Toute cette zone est peu propice au chalutage, les risques de croche y étant très nombreux.

3. Le domaine maritime

La zone qui se trouve au Nord de l'Estuaire. Elle est caractérisée par une côte basse et de direction Nord-Ouest- Sud-Ouest jusqu'à Longji. Par endroits la plage est interrompue par des embouchures de rivières ou de lagunes. Quant à la zone sud au contraire, de Longji à Campo, la côte prend une direction Nord-Sud : On trouve ici une succession de plages, plus ou moins étroites, délimitées par des avancées rocheuses formant des caps et des plongées dans la mer par des écueils. Le tout constitue une série de petites baies ou criques bordées de cocotiers.

Ce domaine maritime se distingue en deux parties :

- le plateau continental
- les eaux marines

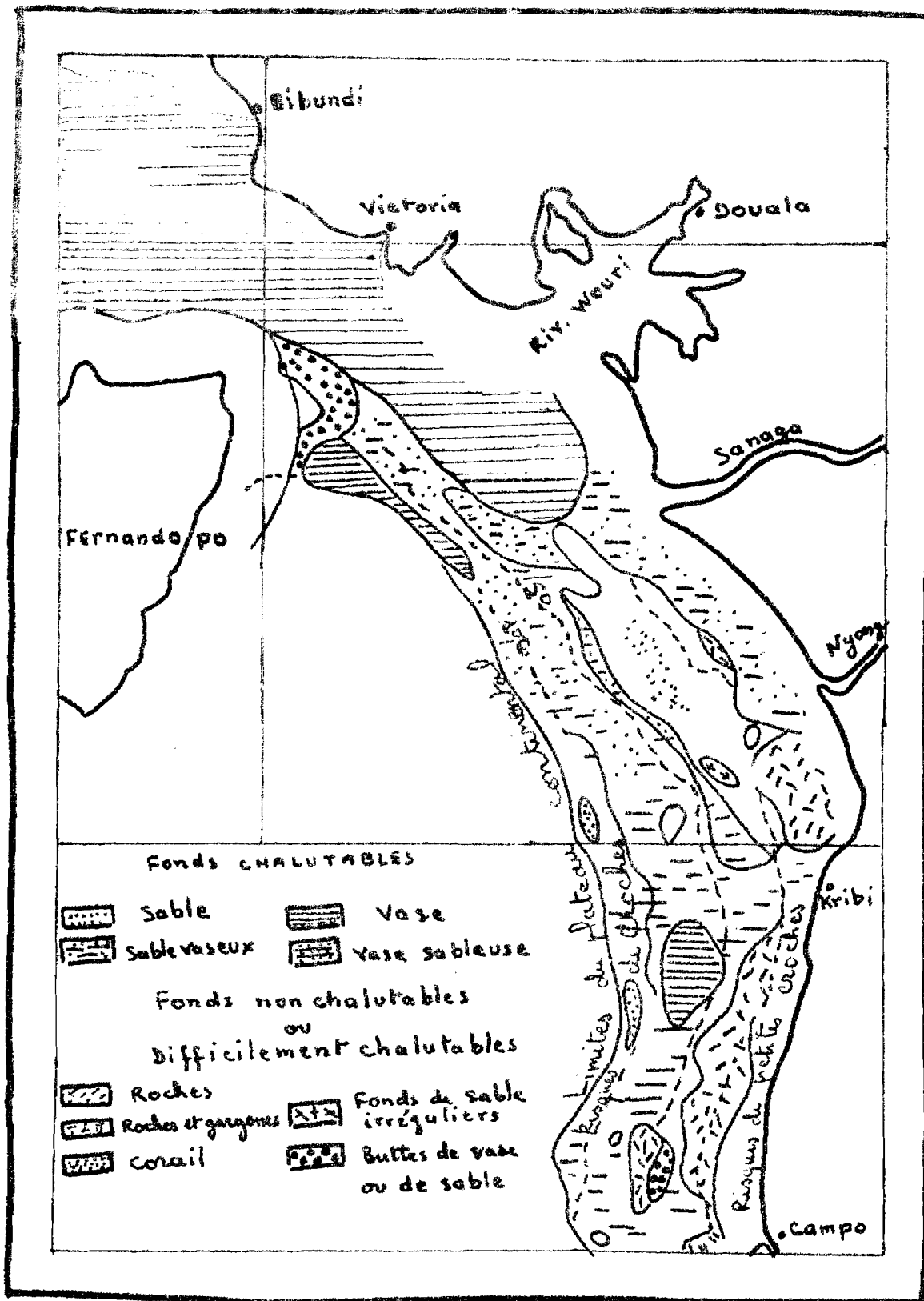
3.1 Le plateau continental

Il est assez large dans le Nord (plus de 25 milles) mais se rétrécit dans le Sud à partir du parallèle de Kribi où sa largeur varie entre 15 et 20 milles.

La pente d'abord douce jusqu'aux fonds de 40-50 mètres de profondeur

.../...

Carte n° : Les fonds du plateau continental camerounais



Source : CROSNIER (7)

Présente un "point de rupture" qui s'accroît très nettement par la suite. Au-dessus de ce plateau on a les eaux marines qu'on va étudier dans ce qui suit.

3.1 Les eaux marines

Pour ce qui est des eaux marines camerounaises, la ligne de rupture du plateau continental constitue la limite d'avancée des eaux océaniques vers la côte.

Au dessus de cette ligne de rupture, la salinité des eaux du fond est partout inférieure à 35 p. 1000. De l'Estuaire vers l'océan, cette salinité du fond permet de distinguer deux milieux :

- le domaine côtier
- le domaine océanique

3.2. 1. Le domaine côtier.

Les eaux du domaine côtier sont de deux types :

- les eaux de la baie dont la salinité est inférieure à 20 p. 1000
- les eaux du plateau continental jusqu'aux fonds de 40 - 50 mètres

La salinité est ici comprise entre 20 et 35 p. 1000 avec quelques exceptions aux embouchures des rivières où les salinités sont plus basses et restent fonction du débit des rivières.

3.2.2. Le domaine océanique

Il correspond aux eaux des fonds supérieurs à 50 mètres. La salinité est partout égale ou supérieure à 35 p. 1000.

Ainsi les eaux camerounaises présentent différents types de milieux liés à la température et à la salinité, facteurs essentiels en biologie marine. Cette différence de milieux a une conséquence sur la répartition des organismes vivants.

.../...

Il faut cependant noter que les barrières d'un milieu à un autre ne sont pas si étanches. En effet les formes qu'on y rencontre, bien que vivant dans un milieu optimum déterminé, présentent une euryhalinité plus ou moins grande, leur permettant de changer de milieu. C'est ainsi qu'on peut trouver dans la baie les mêmes espèces qu'en mer, alors que certaines espèces restent cantonnées sur le plateau continental, d'autres fréquentent plus particulièrement les eaux de la baie. Et puis les espèces effectuant des migrations saisonnières sont là pour attester qu'une espèce peut passer du domaine océanique avec toutes ses caractéristiques pour aller se reproduire dans les eaux douces ou saumâtres qui ont des caractéristiques tout à fait différentes.

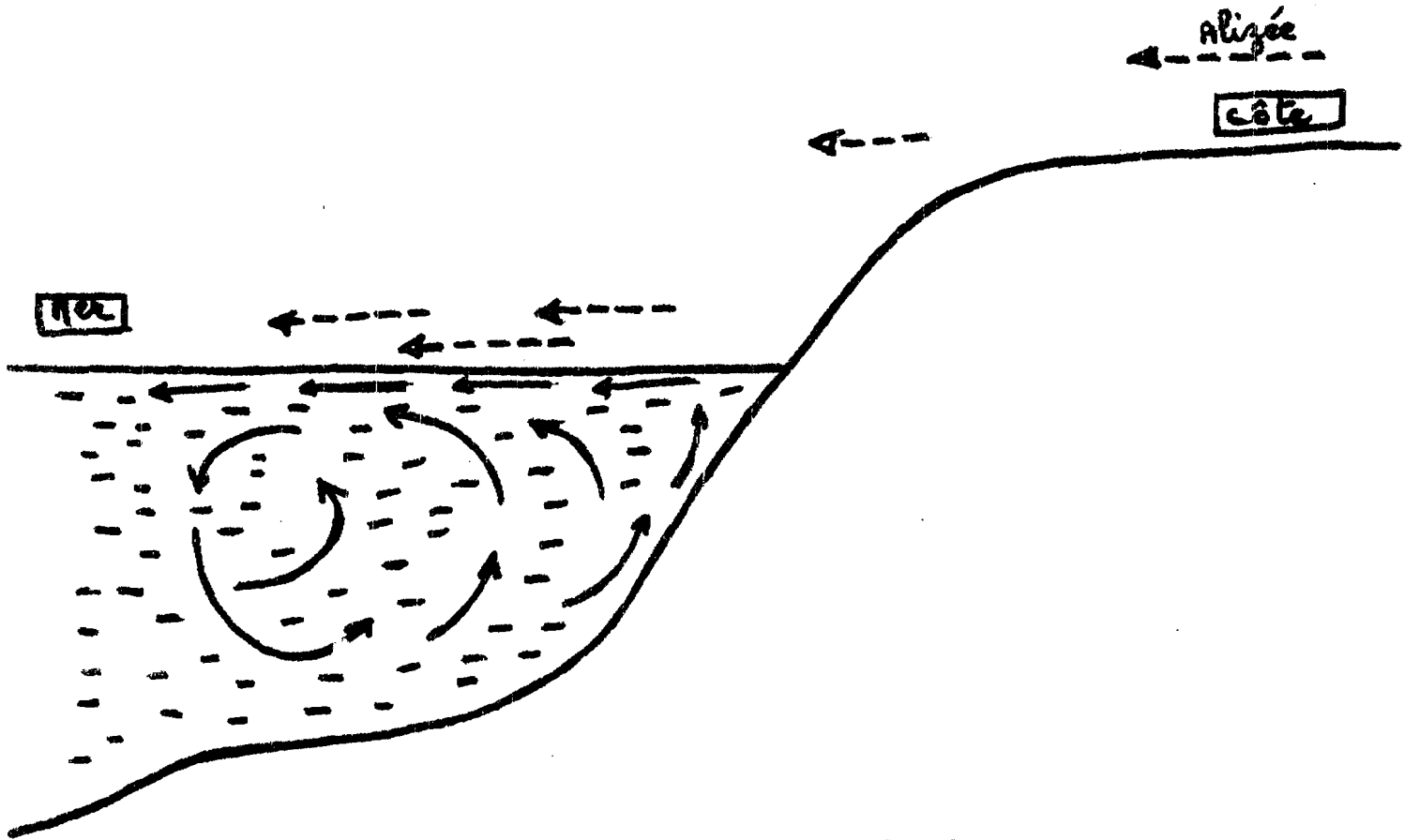
Les températures élevées (souvent supérieures à 25° C) et les basses salinités, définissent une catégorie d'eaux qui portent le nom "d'eaux guinéennes", parce que particulièrement répandues dans le Golfe de Guinée. Ces eaux sont relativement pauvres en ressources biologiques. Il faudrait donc impérativement tenir compte de ce facteur limitant dans le cadre d'une exploitation rationnelle des ressources halieutiques.

A cela s'ajoute la faiblesse du phénomène "d'up welling". Ce terme anglais désigne un soulèvement des eaux profondes. En effet dans certaines zones tropicales africaines au large de l'Angola, de la Namibie, du Sénégal et ^{de} la Mauritanie, les alizées provoquent entre autres un soulèvement des eaux des couches profondes qui sont fraîches et riches en sels minéraux. Ces eaux en remontant en surface favorisent le développement des algues du phytoplancton qui servent de nourriture aux petits crustacés. Ceux-ci sont à leur tour mangés par les poissons, ce qui permet à ces derniers de proliférer. Cela explique la richesse particulière des pays cités plus haut en ressources halieutiques.

.../...

Schéma n°1 :

Le phénomène "d'upwelling"



←--- Alizée

→ mouvement de l'eau
+ remontée des
sels nutritifs

CHAPITRE III

LES RESSOURCES

Dans les eaux marines et lagunaires des côtes camerounaises, on rencontre des poissons, des mollusques et des crustacés appartenant à des familles ou espèces d'inégale importance commerciale.

1. Les poissons

On peut les distinguer en 3 groupes. Les requins, les raies et les téléostéens. Chaque groupe renferme de nombreuses espèces dont certaines sont exploitées à l'heure actuelle.

On peut classer ces poissons "interessants" en deux catégories : - Les poissons de surface

- les poissons de fond

1.1. Les poissons de surface

Ils comprennent plusieurs familles :

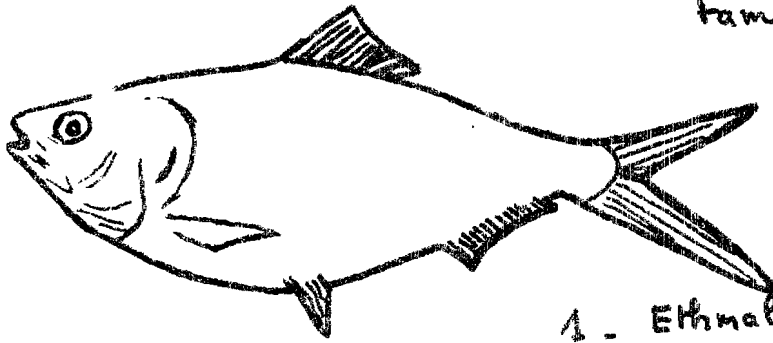
- Les Clupéidae
- les Mugilidae
- les Carangidae
- les Hemiramphidae
- les Belonidae
- les Cybiidae
- les Sphraenidae
- les Thunnidae

Les Clupéidae : c'est dans cette famille qu'on rencontre l'espèce la plus abondante, l'ethmalose, Ethmalosa fimbriata encore appelée "Bonga" en Pédgin (sorte d'anglais déformé et parlé dans certains pays côtiers en particulier au Cameroun). C'est une espèce des eaux chaudes et peu salées de l'Océan Atlantique. Son régime est essentiellement limnivore. On trouve l'ethmalose en abondance du Cap Blanc à l'Embouchure du fleuve Congo.

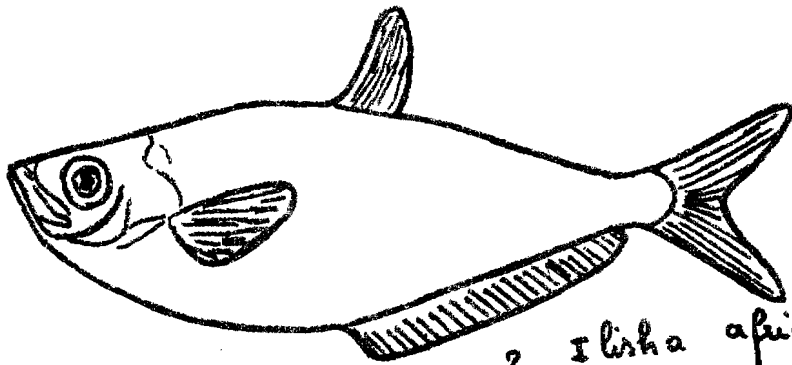
.../...

Planche n°1 : quelques espèces rencontrées sur les côtes camerounaises.

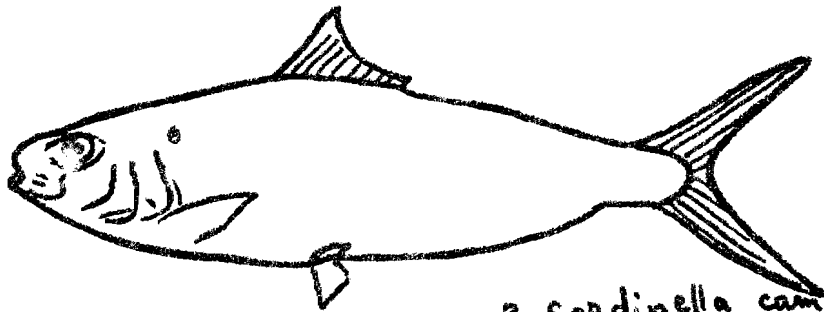
Famille des Clupeidae



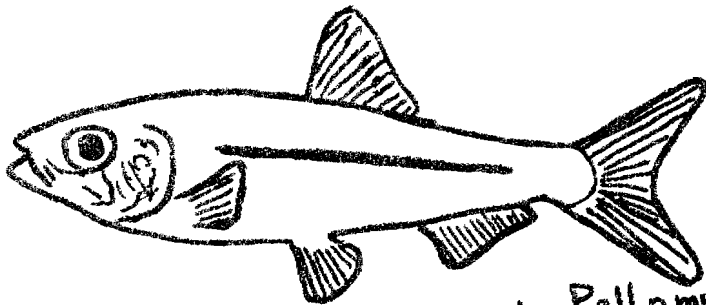
1. *Ethmalosa fimbriata*



2. *Ilisha africana*



3. *Sardinella camerounensis*



4. *Pellomula vorax*

Source : Blanche (J), CADENAT (J) & STAUCH (A) (3)

C'est aussi une espèce qui effectue des migrations saisonnières d'ailleurs mal connues à l'heure actuelle. Ces migrations les amènent sur les côtes camerounaises, de sorte qu'à partir du mois d'octobre, on note de fortes concentrations d'ethmaloses de Longji à l'embouchure du fleuve Sanaga. Cependant dès que les eaux sont suffisamment salées, ils pénètrent dans la baie puis à la saison des pluies il y a une dessalure trop grande entraînant le départ des ethmaloses de la baie et du littoral en général. Il faut cependant noter que les jeunes, moins sensibles que les adultes, continuent à y séjourner. Les pêcheurs les prennent en ce moment, gênant ainsi le renouvellement des stocks. Des mesures administratives et de rétorsion qui ont été prises jusqu'ici n'ont pas donné de bons résultats car la prolifération de ces jeunes ethmaloses correspond à la période où le poisson est rare et très cher sur le marché. De ce fait les pêcheurs ne reculent pas devant la réglementation dans les régions enclavées, ne disposant pas d'agents de contrôle.

Une autre espèce intéressante est Sardinella camerounensis ou "Bilolo" en langue Batanga. C'est une espèce voisine de Sardinella eba qu'on ne trouve pas dans les eaux camerounaises.

Le "Bilolo" s'adonne également à des migrations saisonnières. Elle migre près des côtes presque en même temps que Sardinella fimbriata (octobre-mai). Ses migrations l'amènent très rarement au Nord de l'embouchure de la Sanaga. C'est donc dire qu'elle préfère les zones où l'apport en eau douce est faible. C'est dans la région de Kribi qu'on la pêche le plus.

Une autre espèce, Ilisha africana, très abondante mais d'intérêt économique moindre. Elle est en effet très comprimée latéralement, peu charnue et pleine d'arêtes. On peut par ailleurs ranger parmi les espèces de surface, Pallenula vorax, commune dans la baie, plus petite que la précédente mais plus allongée, moins comprimée et présentant une bande longitudinale argentée.

Les Mugilidae : on trouve dans cette famille plusieurs espèces très communes dans l'Estuaire du Cameroun, les lagunes et les zones côtières, de

même les embouchures des rivières. Les plus couramment rencontrées sont Mugil falcipinnis, Mugil auratus et Mugil grandisquamis. On les pêche à la senne et à l'épervier.

Les Carangidae: dans cette famille on rencontre Caranx senegalensis, Caranx carangus et Crumenophthalmus.

Les Hemiramphidae et les Belonidae : ce sont les représentants de ces familles qu'on appelle communément " aigillettes". Elles sont très répandues et se rassemblent souvent en bancs près des côtes. La vraie aigillette, Strongylura crocodila peut atteindre une grande taille.

Les Cybiidae : on trouve surtout le maquereau bonite c'est-à-dire le Cybiium tritor.

Les Sphraenidae : dans cette famille on a le barracuda, Sphraena ganchancho, abondant surtout entre l'embouchure du Nyong et celle de la Sanaga.

Les Thunnidae : dans les eaux marines camerounaises on pêche toutes les espèces de thon rencontrées ^{en} Afrique de l'Ouest à savoir :

l'albacore Neothunnus albacores

la thonine : Euthynnus alleteratus

le patudo : Thunnus ou Parathunnus obesus

la bonite à ventre rayé : Euthynnus ou Katsuwonnus pelamys

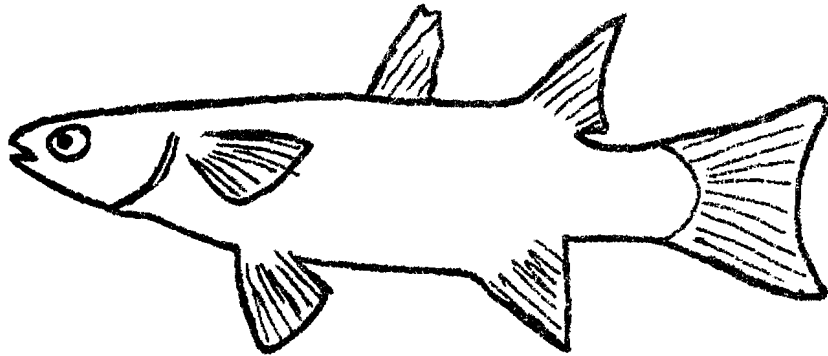
la bonite à dos rayé ; Pelamys sarda ou Sarda sarda

✱ Toutes ces espèces se retrouvent aussi sur les côtes des pays situés dans le Golfe de Guinée comme le Congo et le Gabon. Cependant l'albacore est l'espèce la plus intéressante en égard à son importance relative. Elle se maintient sur le plateau continental sur les fonds compris entre 200 et 2000 mètres avec une température optimale de 27 - 28° C.

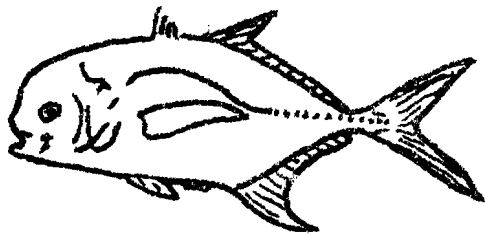
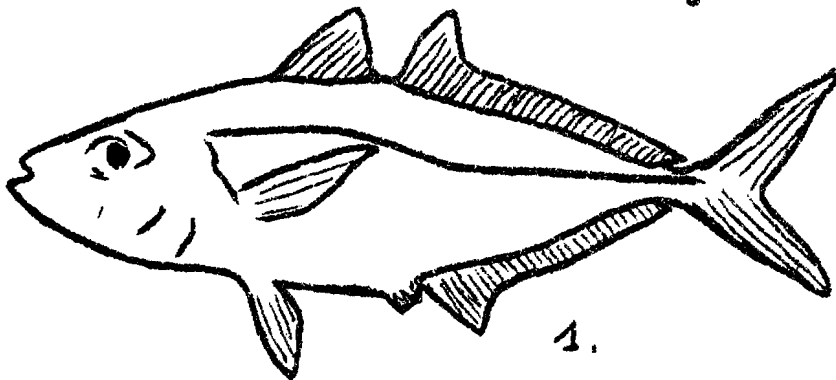
Certaines observations montrent que les thons effectuent des migrations saisonnières liées aux courants et vents qui agitent cette partie de l'Océan Atlantique à l'image de ce qu'on observe en Afrique Occidentale. En effet dans cette partie de l'Atlantique la pêche d'été se fait au large du Cap-Vert

.../...

Planche n° 2 : quelques espèces rencontrées sur les côtes
Camerounaises -



Famille des Mugilidae: *Mugil grandisquamis*

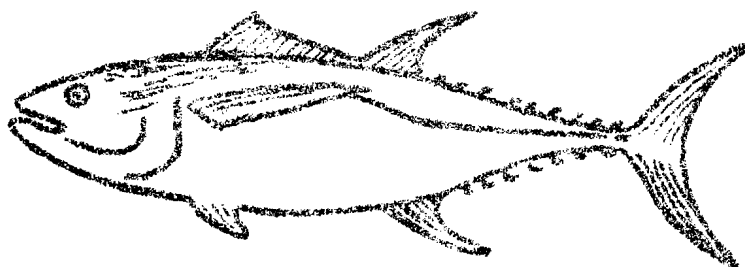


Famille des Carangidae:

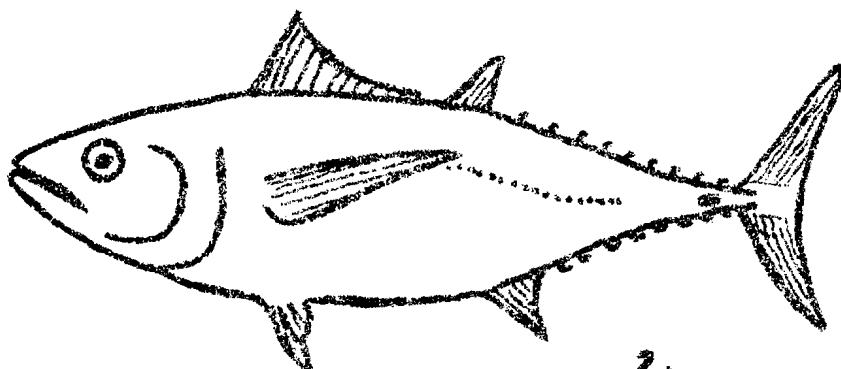
1. *Selar crumenophthalmus*
2. *Caranx carangus*
(peut atteindre 1,20 m de long)

Source: (3)

Planche n° 3 : Quelques espèces rencontrées sur les côtes Camerounaises.



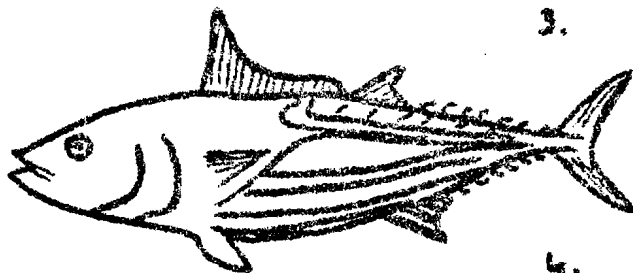
1.



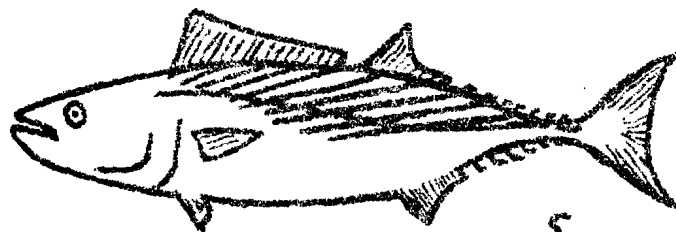
2.



3.



4.



5.

Thonidae:

- 1. *Neathunnus albacores*
- 2. *Parathunnus obesus*
- 3. *Euthynnus alletteratus*
- 4. *Katsuwonus pelamis*
- 5. *Pelamys sarde*

Source (3)

et jusqu'au 17^e parallèle Nord alors qu'en hiver le thon en particulier l'albacore se retrouve au Sud de Conakry (Guinée). Il y a donc une migration Nord-Sud, Sud-Nord selon les saisons.

Le même phénomène se produirait sur les côtes de l'Afrique centrale (Gabon, Congo, Cameroun, Guinée Equatoriale) et serait dû au refroidissement des eaux de l'hémisphère australe cette fois-ci et pendant la période allant de mai à septembre.

Ces deux phénomènes expliqueraient donc la présence du thon pendant presque toute l'année sur les côtes camerounaises.

Pour ce qui est de l'évaluation des stocks, les études faites jusqu'ici se bornent à constater la présence des bancs de thons sans pouvoir déterminer leur importance. C'est dire que tout reste à faire dans ce domaine. On ne peut que déplorer l'absence d'une unité de recherche océanographique qui se chargerait entre autres de ce travail d'évaluation des stocks des thons dans le fond du Golfe de Guinée. Ce qui permettrait une exploitation rationnelle.

1.2. Les poissons de fond

Il aurait été souhaitable d'étudier d'un côté les formes du domaine côtier et de l'autre celles du domaine océanique. Mais comme ce dernier n'est que très peu prospecté il sera difficile voire impossible de donner l'importance relative des différentes espèces qu'on y rencontre. Toutefois on peut signaler en passant que l'ichtyofaune est surtout représentée par des poissons téléostéens et des poissons à squelettes cartilagineux.

les téléostéens : on y rencontre surtout des sparidae (daurades, pageauds, dentes) des Scorpaenidae (rascasses)

des Triglidae (grondins)

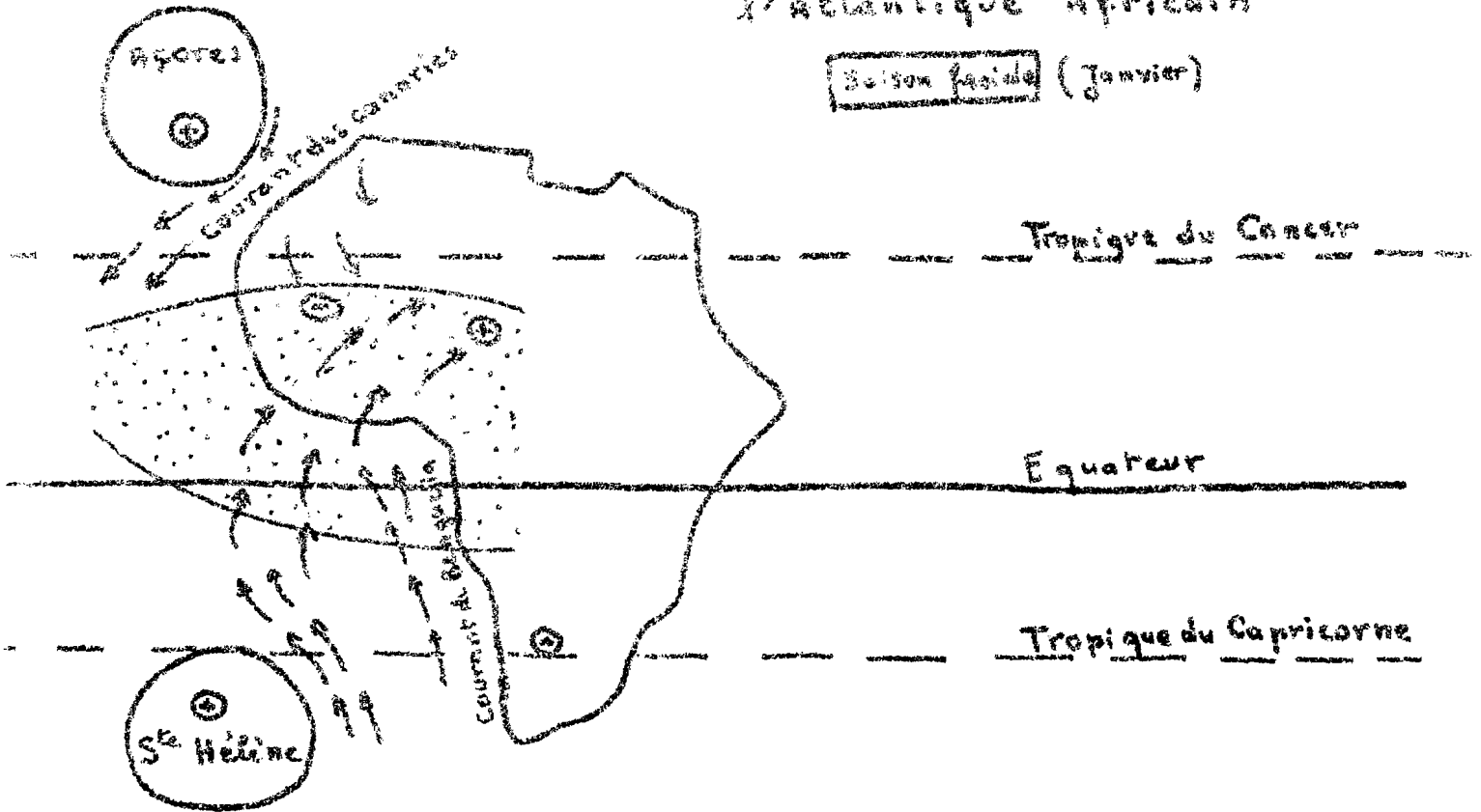
des Mullidae (rougets) et bien d'autres familles de moindre importance.

Le domaine côtier quant à lui renferme en gros comme téléostéens les

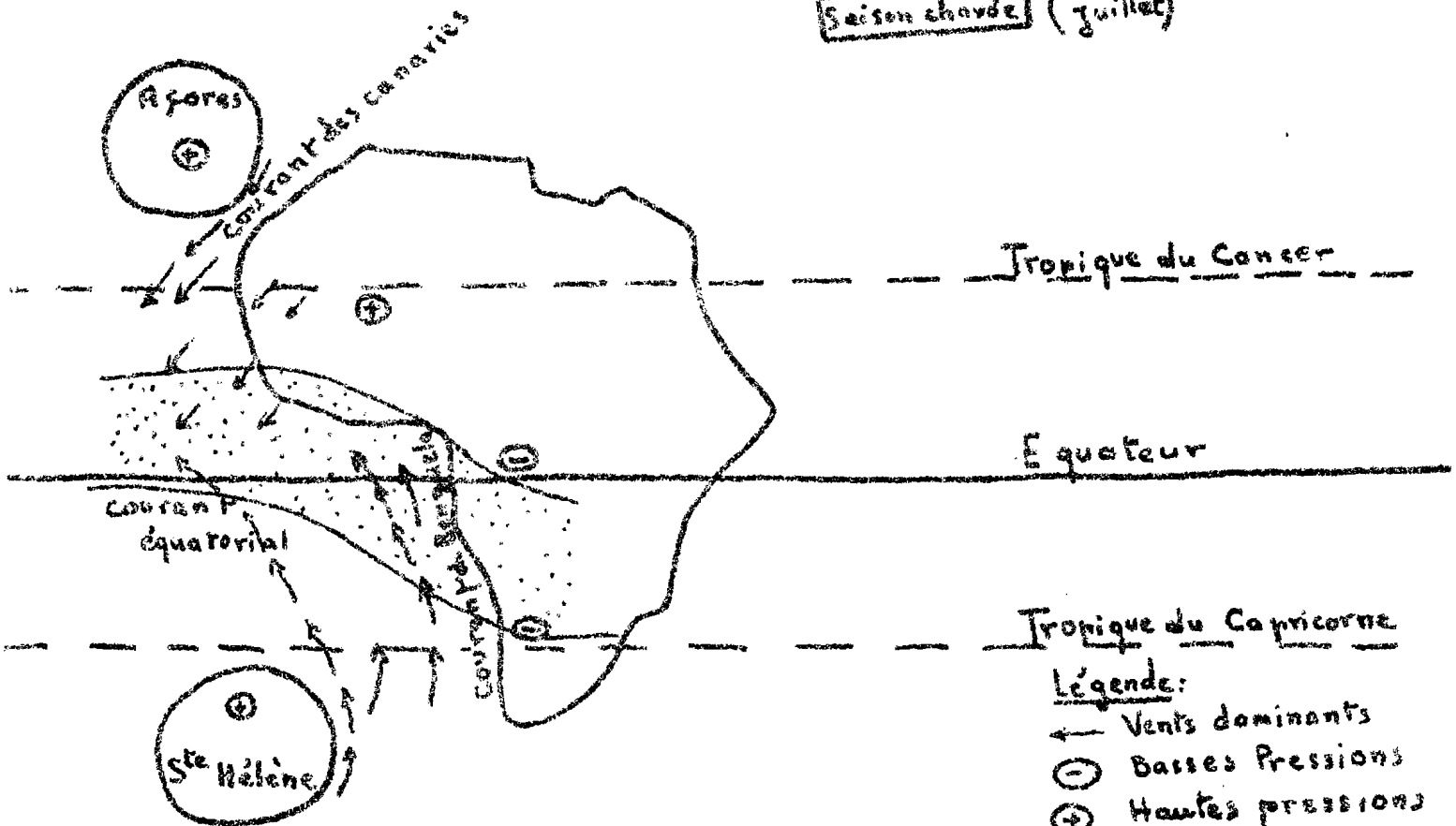
.../...

schéma n°2 : Vents et courants dans l'océan Atlantique africain

Saison froide (Janvier)



Saison chaude (juillet)



Tropique du Capricorne

Légende:

- ← Vents dominants
- ⊖ Basses Pressions
- ⊕ Hautes pressions
- ZC Zone de convergence inter-tropicale.

Source: BAKHAYOKHO (2)

Sciaenidae, les Siluridae, les Phynemidae, les Cynoglossidae, les Pristipomatidae, les Ehippiidae et les Squammipennidae. Notons que ces sept familles à elles seules fournissent le gros des apports de pêche.

Dans la famille des Sciaenidae six espèces fréquentent le plateau continental :

- trois combrines : Sciaena epiperous , Corvina camerounensis et Corvina nigrita ou "bossu". Cette dernière est adaptée à des eaux plus dessalées. C'est certainement l'un des poissons les plus communs de l'Estuaire du Cameroun. Elle est très activement pêchée et vendue frais ou fumée par les pêcheurs -artisans.

- trois espèces d'otholithes, appelées communément "bars" dont Otolithus senegalensis, plus abondante. Son euryhalinité plus grande fait qu'elle est également assez commune dans la baie.

Les Siluridae (silures ou "machoïrens").

Ils comprennent plusieurs espèces dont l'Arius heudelot surtout abondante sur le plateau continental mais fréquente aussi l'Estuaire. Les autres comme Chrysichthys sp et Gephyroglanis se limitent à la baie.

Les Polynemidae :

Dans cette famille on rencontre une variété adaptée à l'Estuaire. Il s'agit de Polynemus quadrifilis ou "capitaine" qui peut atteindre près de 2 mètres avec un poids de 70 à 80 kg. Deux autres espèces marines de petite taille qu'on peut retrouver dans l'Estuaire sont Galeoides decadactylus (petit capitaine) et Pentanemus quinquarius ou "barbillon".

Les Cynoglossidae :

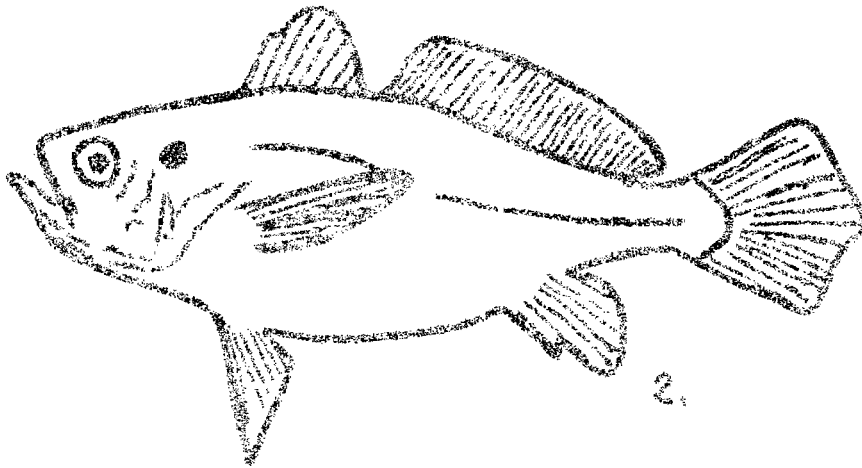
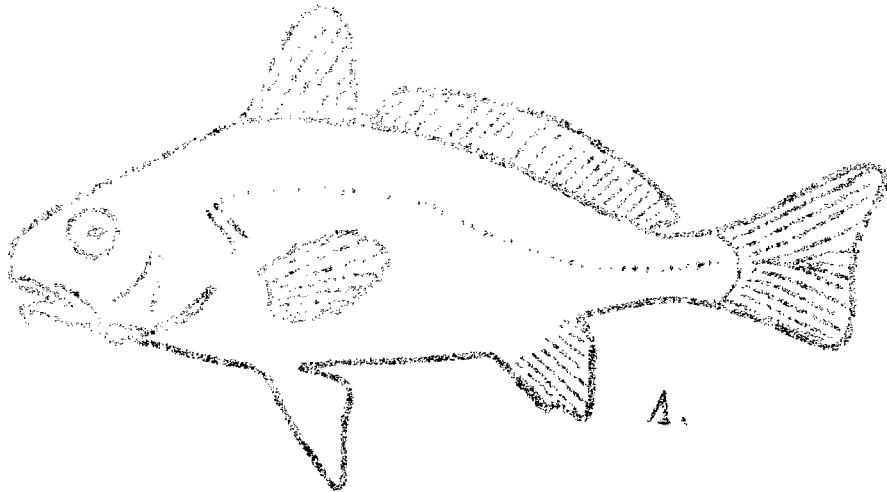
On les appelle "soles" dans la région et comprennent des espèces abondantes sur le plateau continental et pouvant aussi pénétrer dans l'Estuaire. La mieux représentée possède une belle taille. Il s'agit de Cynoglossus browni.

Les Pristipomatidae :

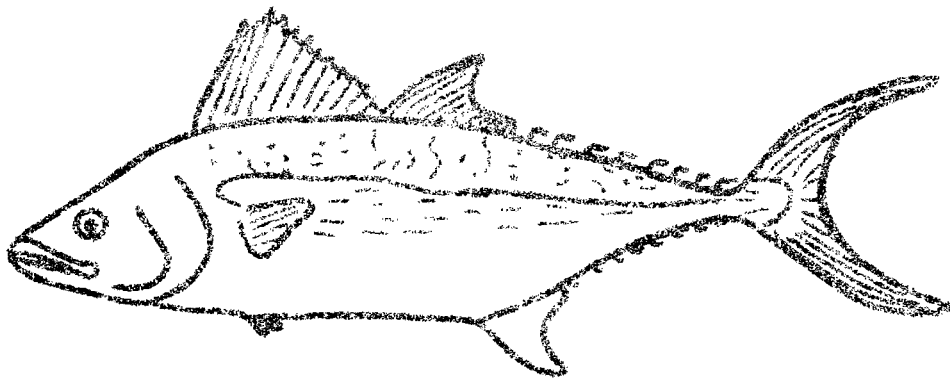
Pristipoma jubelini ou "daurade grise" est courante aussi bien dans la

.../...

Plancher et al. *Polypis cypriniformes* ou les cotes
camerounaises.



Sciaenidae: 1. *Umbria camerounensis*
2. *Plecrocion pelti*



Cyprinidae: *Cyprum titor.*

Source: (3)

baie qu'en mer, alors qu'une autre espèce, Otoperca aurita est typiquement marine.

Deux autres familles sont représentées l'une par une forme fréquentant les eaux marines côtières : Drepane africana ou "disque", l'autre par un poisson très commun dans l'Estuaire, Psettus sebae ou disque "allongé".

Deux autres familles méritent d'être mentionnées ici parce que rencontrées fréquemment dans l'Estuaire et les lagunes :

- les Lutjanidae : on les appelle soit "carpes" soit "capitaines" selon leur taille. Les principales espèces sont représentées par lutjanus eutactus (1m ou plus) et Lutjanus guinéensis (30 à 40 cm en moyenne).

- Les Pomacentridae, avec Tilapia ou "carpes", espèces d'eaux douces ou saumâtres.

Les poissons à squelette cartilagineux :

Parmi ces poissons on peut signaler la présence de Dasyatis margarita ou " Pastenague" connu dans tout le domaine côtier, un poisson scie Britia sp et quelques "chiens de mer", requins de petites taille^s, Scolidon terraenovae et Carcharhinus limbatus) .

2. les crustacés

2.1. les crevettes

Lorsqu'en 1472 les navigateurs portugais entrèrent pour la première fois dans l'estuaire de la rivière connue aujourd'hui sous le nom de Wouri, ils furent frappés par la présence d'innombrables crevettes, faciles à prendre et d'une saveur délicieuse. Ils nommèrent la rivière "Rio des camaroes" ou rivière de crevettes. Ce qui par la suite donnera le nom "Cameroun". C'est dire que la richesse de la côte camerounaise en crevettes ne date pas d'aujourd'hui.

De par leur abondance et leur valeur alimentaire, elles présentent un réel intérêt économique.

.../...

Deux espèces marines se rassemblent près des côtes camerounaises en nombre suffisant permettant une exploitation à grande échelle :

- Penaeus duorarum ou Penaeus brasiliensis . C'est une espèce de couleur rose dont la taille varie entre 11 et 21 cm ; le bord inférieur du rostre comporte deux dents. Les pattes et les antennes sont également roses. Elle se rencontre sur la côte occidentale de l'Afrique et sur la côte orientale de l'Amérique. La reproduction se fait au large des côtes à des profondeurs atteignant facilement 70 mètres ; les jeunes se développent pendant environ 6 mois dans les estuaires ou dans les lagunes.

La durée de vie de Penaeus duorarum est d'environ deux ans.

- Parapenaeopsis atlantica :

Elle est de taille inférieure à la précédente (15 cm). En Afrique on la rencontre du Sénégal à l'Angola dans les eaux douces et peu salées, le long des côtes. Son rostre est plus allongé. Son goût plus accusé la fait préférer , par les Européens tout au moins, à l'espèce précédente. Pendant quelques mois (mars-avril) on rencontre de fortes concentrations de Parapenaeopsis atlantica dans les eaux camerounaises.

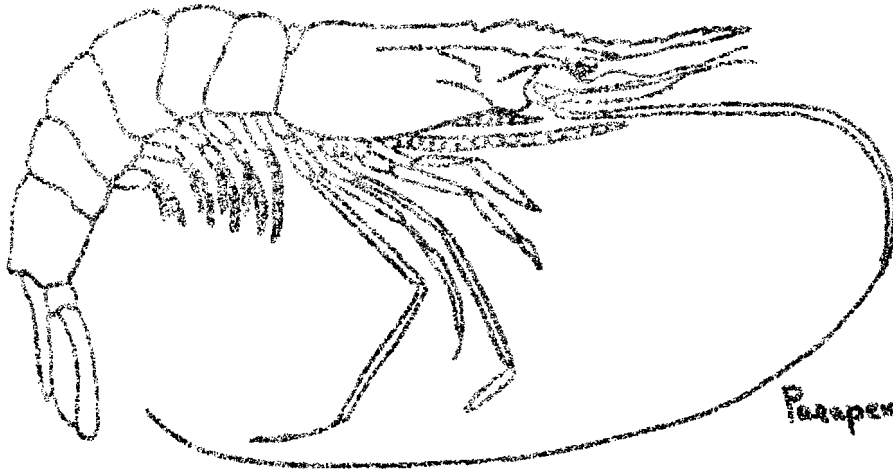
Une autre espèce de Penaeidae, Penaeus trisulcatus, fréquentant les eaux plus dessalées est signalée. Elle est de grande taille comme Penaeus duorarum mais à coloration plus vive. Chaque segment abdominal présente une bande transversale brun-mauve, l'éventail de la queue est bleu avec un liseré rouge.

Dans l'Estuaire, les lagunes et les embouchures des rivières on trouve plusieurs espèces d'eaux douces ou saumâtres de la famille des Palaemonidae. On peut citer :

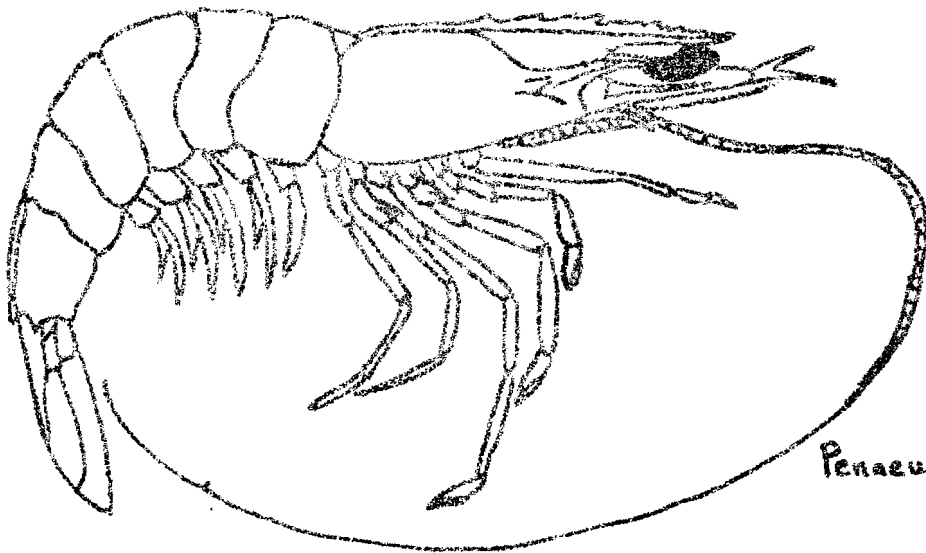
- les "missala" dont Palaemon vollenhoverus, espèce possédant des pinces massives qui lui valurent la dénomination d'écrevisse.

.../...

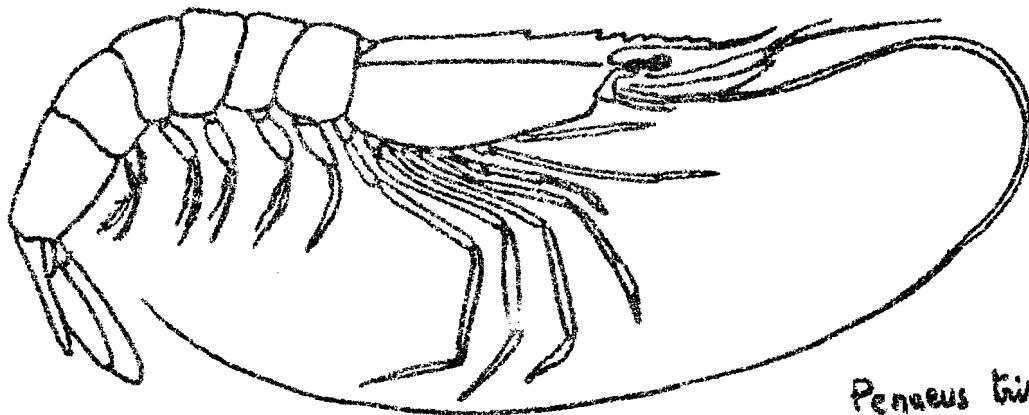
Planches n°5 : quelques crevettes rencontrées
dans les eaux canariennes



Paupemecopsis atlantica



Penaeus duorarum



Penaeus trilineatus

- une crevette de petite taille à pattes grêles, peu ou pas colorée qui se rassemble en grand nombre à certaines époques de l'année dans l'Estuaire ou les lagunes. Il s'agit de Palaemon hastatus aurivillius. Les pêcheurs-artisans la prennent avec des filets particuliers. Elle est vendue soit fraîche, soit séchée et fumée. C'est aussi une espèce qu'on rencontre en mer près des côtes, du fait de sa plus forte euryhalinité par rapport à la précédente. C'est elle qui est considérée comme crevette immature. Cependant bien que de petite taille elle se reproduit vers les mois de juillet-août et on trouve des oeufs accrochés sous l'abdomen de ces petites crevettes.

Une espèce voisine des crevettes mais à abdomen mou, peu calcifié est la "callinasse", Callianasse turnerana qui est une forme généralement benthique vivant dans les terriers. Cependant elle se livre tous les deux ans à des migrations massives dans les eaux de la baie. Les populations locales en sont très friandes.

2.2. Les crabes

Il en existe deux espèces d'une valeur alimentaire certaine :

- une espèce marine , Neptunus validus. C'est ce qu'on appelle "crabe nageur bleu" dont les pinces sont très développées et présentent deux taches blanches sur la carapace. Ce qui permet de la distinguer d'une autre espèce - Callinectes latimanus, très abondante dans les estuaires et les lagunes.

2.3. Les langoustes

On rencontre surtout Panulirus regius de Brito Capello sur les fonds rocheux de la région de Kribi en particulier. C'est une espèce qui devient rare sur les fonds vaso-sableux. On l'appelle encore Panulirus rissoni ou "langouste verte" ou "langouste royale". Sa taille peut atteindre 37 cm. Le mâle peut peser jusqu'à 1,8 kg. Sa coloration verte est marquée de jaune et de violet. Chez la femelle, la 5e paire de pattes a une pince. Il y a un orifi-

.../...

ce génital à la base de la 3e paire de pattes tandis que chez le mâle la 5e paire de pattes est dépourvue de pince mais renferme l'orifice génital.

On rencontre la langouste verte le long des côtes de l'Afrique, du Maroc au Sud de l'Angola. Elle se maintient jusqu'aux profondeurs de 30 mètres.

3. Les mollusques

3.1. Les arches

L'espèce la plus fréquemment rencontrée est Arca senilis. On la trouve dans les eaux saumâtres de l'Estuaire et des lagunes. Les arches sont enfouies dans la vase où elles forment la plupart du temps des gisements très importants qu'on pourrait exploiter.

3.2. Les huîtres

Deux types d'huîtres sont susceptibles d'être exploitées rationnellement sur les côtes camerounaises. Il s'agit de :

- l'huître des palétuviers : Cryphaea gazar, espèce d'eaux saumâtres mais qui a la particularité de vivre aussi bien en mer qu'en eau presque douce. Elle se fixe en général sur les branches tombantes des palétuviers. Ce qui d'ailleurs lui a valu sa dénomination. Elle est très répandue. Son exploitation rationnelle à grande échelle est souhaitable.

- l'huître plate ou l'huître de rochers :

Ostrea denticulata

C'est une espèce qui vit en mer, fixée sur les parties basses des rochers. Elle ne supporte ni une émergence trop prolongée, ni une dessalure trop poussée. On ne la trouve en fait que de Londji à Campo où elle fait l'objet d'une récolte. Elle est vendue à Kribi ou tout simplement consommée sur place sous forme de soupe.

3.3. Les seiches

Deux espèces sont rencontrées dans les eaux camerounaises :

.../...

- Sepia officinalis. Sa taille atteint facilement 30 cm, son corps est arrondi en arrière, sa couleur est gris verdâtre.

- Sepia elegans dont la taille varie entre 10 et 12 cm, son corps est à pointe postérieure. Il est rouge brun.

3.4. Les calmars ou "encornets".

Un calmar présente deux nageoires latérales qui n'occupent que la partie postérieure du corps. Une espèce, Loligo vulgaris atteint facilement 50 cm. Son corps est blanc rosé. Des quantités appréciables sont également ramenées par les chalutiers.

Cet inventaire des ressources halieutiques exploitables qu'on rencontre sur les côtes camerounaises montre qu'il y a beaucoup d'espèces de poissons, de crustacés, de mollusques de valeur alimentaire et marchande certaine, exploitée ou non.

Cependant les études qui ont été faites jusqu'ici ne fournissent pas en général des données assez précises. Elles ne font état que de l'importance relative des espèces rencontrées. Dans les meilleurs cas, elles permettent de dire que telle espèce est exploitable ou est exploitée en grande ou en faible quantité ou pas du tout. Or ce qui est plus intéressant dans l'exploitation des ressources halieutiques c'est de connaître l'importance des stocks, leur renouvellement, leur niveau d'exploitation, en un mot la dynamique des espèces afin de concevoir un schéma rationnel d'exploitation. Faut de quoi, on aboutit très vite à une surexploitation qui entraîne des déséquilibres écologiques parfois irréversibles et dans tous les cas, préjudiciables aux pêcheurs et partant à l'économie nationale.

.../...

CHAPITRE IV

LE FACTEUR HUMAIN

1. Le nombre et la répartition des pêcheurs

L'évaluation du nombre exact de pêcheurs artisans a toujours été difficile . En 1968 Laure et Lagoin estimait ce chiffre à 12.500 pêcheurs inégalement répartis sur les 400 km des côtes camerounaises pour 4.500 pirogues opérationnelles. Si l'on examine la répartition de ces pêcheurs par sous-secteur de pêche maritime , on trouve les pourcentages suivants :

Ndian : 50 p. 100

Wouri : 21 p. 100

Sanaga-Maritime : 9 p. 100

Fako : 7 p. 100

Océan : 4 p. 100

La dernière tentative d'évaluation du nombre de pêcheurs-artisans a été faite en janvier 1977 par une mission canadienne en collaboration avec l'Agence Canadienne pour le développement International (ACIDI) et la Direction des pêches maritimes du Cameroun. Les conclusions auxquelles cette mission a abouti sont résumées dans le tableau n° 1.

On constate que le nombre de pirogues a augmenté de près d'un millier puisqu'il est passé de 4.500 (chiffre de Laure et Lagoin) à 5.450 (chiffre de la mission canadienne). Pour ce qui est du nombre même de pêcheurs le rapport de la mission se borne à dire qu'il n'est pas en contradiction avec le chiffre de 12.500 Pêcheurs généralement admis.

On peut donc dire qu'à l'heure actuelle, qu'on

..../...

Tableau N°1

Essai d'évaluation des populations en pêche artisanale maritime : Janvier / février 1977

| Régions | nombre de sites de pêche artisans | | nombre de pêcheurs | | Evaluation des populations masculines des camps et villages de pêcheurs artisans(2) | | | | | Nombre approximatif des pirogues de chaque région | | | Populations des villages visités en 1977 (4) | Rang d'importance(5) |
|---------------------|-----------------------------------|-----------------|--------------------|----------|---|-----------|--------|------------------|---------------------|---|------|-------|--|----------------------|
| | connus (1) | visités en 1977 | aux réunions | réunions | Camerounais | Nigériens | Totaux | pêche au poisson | pêche à la crevette | Total | | | | |
| | | | | | p. 100 | p. 100 | p. 100 | p. 100 | par rég. | | | | | |
| Ndian | 41 | 10 | 725 | 764 | 5 | 13736 | 95 | 14.500 | 59 | 1670 | 1535 | 3.205 | 8.400 | 1 |
| Fako | 29 | 4 | 130 | 250 | 15 | 1450 | 85 | 1.700 | 7 | 280 | 60 | 240 | 400 | 4 |
| Wouri | 37 | 10 | 415 | 654 | 13 | 4532 | 87 | 5.185 | 21 | 1063 | 70 | 1133 | 3835 | 2 |
| (Sanaga -mari time) | 34 | 9 | 345 | 1310 | 60 | 890 | 40 | 2.200 | 9 | 490 | - | 490 | 2000 | 3 |
| (Océan) | 17 | 4 | 100 | 532 | 52 | 503 | 48 | 1035 | 4 | 282 | - | 282 | 8351 | 5 |
| (Totaux) | 158 | 37 | 1715 | 3510 | 15 | 21110 | 85 | 24620 | 100 | 3785 | 1665 | 5450 | 15.470 | |

(1) les chiffres ont été calculés d'après les cartes géographiques et les listes disponible à la direction des pêches maritimes, rapport Malka etc...

(2) Ces chiffres concernent ~~non seulement~~ les pêcheurs mais tous les habitants masculins du village de pêcheurs,

(3) Le total 24630 n'est pas en contradiction avec le chiffre de 12500 pêcheurs actifs généralement admis.

(4) Les villages visités sont évidemment les plus importants parmi les sites de pêche. Ils représentent en fait 64p.100 de la population totale de pêcheurs artisans qui de ce fait a été informée de la mission d'inventaire.

(5) Le rang d'importance donné ici tient compte du nombre de pêcheurs, des pirogues et du chiffre de production.

Source : Mission inventaire MIDEPECAN/ACDI (30)

ne dispose pas de façon très précise du nombre exact de pêcheurs-artisans opérant sur les côtes camerounaises. Cela constitue un autre frein au développement rationnel de ce type de pêche.

2. Les groupes ethniques

Ce qui frappe c'est la forte proportion de populations d'origine nigériane qui pêchent sur les côtes camerounaises : 85 p. 100 dans le Ndian et 48 p.100 dans l'Océan pour ne citer que ces deux départements côtiers. Cela se conçoit dans le Ndian qui est limitrophe du Nigéria. En outre la guerre du Biafra a fait beaucoup de réfugiés de ce côté là et qui, la guerre terminée, ont continué leurs activités dans la pêche. Cependant même avant la guerre il y avait déjà une proportion non négligeable de pêcheurs nigériens dans le Ndian. La guerre n'a fait que renforcer le phénomène.

L'Océan par contre est très loin du Nigéria. Le chiffre de 48p. 100 de pêcheurs nigériens qu'on relève dans ce sous-secteur est donc très significatif et cela, malgré certaines facilités accordées qu'aux Camerounais, en particulier les crédits pour la modernisation des méthodes de pêche.

Devant cet afflux massif des Nigériens, on peut se demander avec Lagoin et Salmon (16) si les populations côtières camerounaises ont une vocation maritime. On peut répondre par l'affirmative car les Camerounais de la côte sont d'excellents pêcheurs. C'est notamment le cas des Douala, des Batanga, des Bakoko, des Bakweri et des Mbia. Et puis dans le sous-secteur comme la Sana - Maritime on ne trouve pratiquement que des pêcheurs camerounais en particulier à Edéa, Dehane et Mouanko.

La faible proportion de pêcheurs camerounais rencontrée d'une façon générale sur les côtes tient essentiellement à deux raisons : la première est que les Camerounais préfèrent d'autres métiers plus rémunérateurs et moins pénibles. La deuxième raison est l'attrait de la ville qui entraîne un exode rural massif. Cet exode rural frappant tout particulièrement les jeunes gens, il n'y a pas à s'étonner du nombre très élevé de personnes âgées dans le secteur de la pêche artisanale.

3. Le cadre de vie des pêcheurs

En plus de leur activité principale qui est la pêche, dans les sous-secteurs du Fako et de l'Océan, les pêcheurs-artisans trouvent en général à proximité de leur village ou même autour de leurs habitations, des terrains propices à la culture maraichère et les arbres fruitiers (bananiers, palmiers, manguiers etc...) Il arrive aussi que le pêcheur se livre à d'autres activités comme l'élevage familial en saison des pluies qui correspond à la période creuse pour la pêche.

Dans la Sanaga-Maritime, les pêcheurs rentrent de leurs campements pour participer pendant la saison creuse aux travaux des champs de leurs épouses.

Par contre dans les villages ou campements enclavés, les activités autres que la pêche n'existent pratiquement pas. Les bandes de terrains disponibles et étroites situées entre la plage et la rivière ne permettent pas la pratique des cultures. Celles-ci servent uniquement à l'installation du débarcadère, des séchoirs à filets, de fumoirs familiaux et bien sûr des habitations.

L'habitation

Dans la plupart des villages de pêcheurs-artisans, l'habitat est rudimentaire. Utilisant des matériaux de construction plutôt primitifs, il est quelquefois sur pilotis du fait de la faiblesse de la hauteur du sol par rapport aux plans d'eau et les fortes précipitations.

Les matériaux les plus couramment employés sont le raphia pour la couverture et le bordage, la poutre de bois fendue ou non pour l'ossature. Parfois on emploie des planches en bois dur de 27 mm de là scié pour les planches sur pilotis. La tôle d'aluminium et le contreplaqué courants au Cameroun commencent à faire leur apparition dans la construction pour la couverture et le bordage.

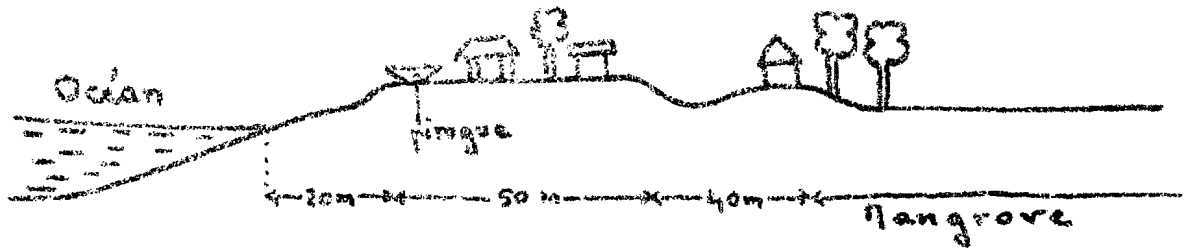
Dans l'Océan on emploie un enduit d'argile sur double latte de bambous fendus. Cela donne de bonnes constructions étanches et bien finies.

Le schéma n°3 indique les principales coupes topographiques des sites

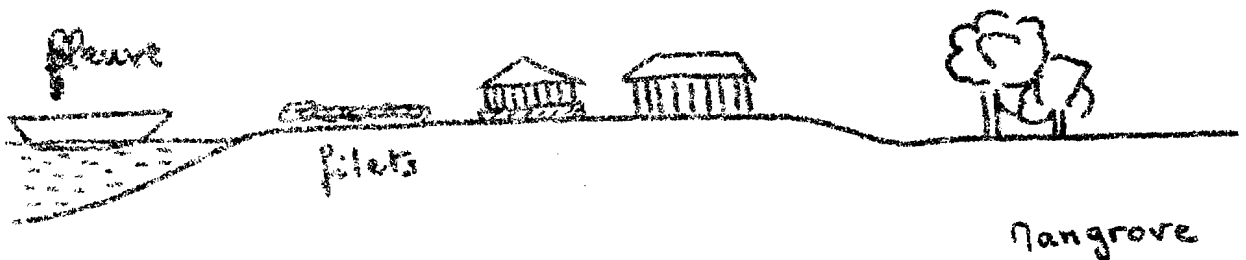
Schéma n°3 :

Coupes topographiques des sites typiques
de campements de pêcheurs

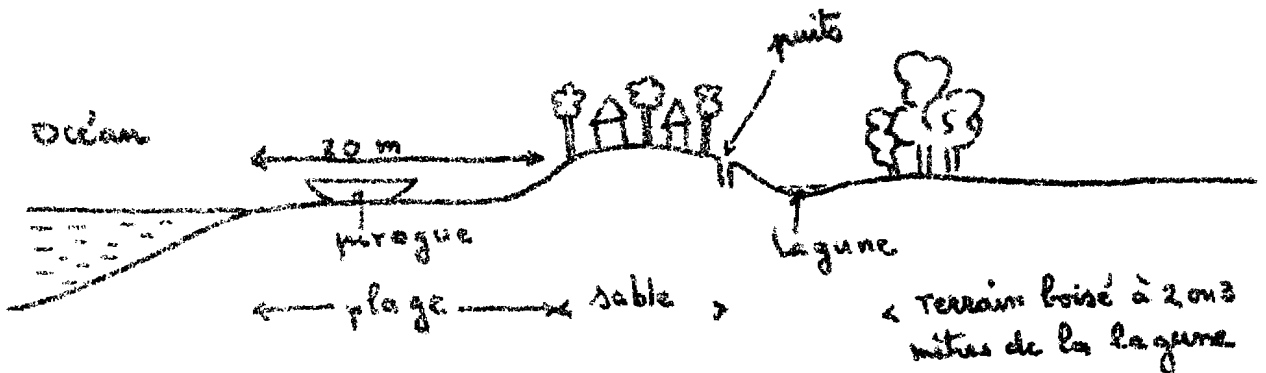
Konqé (Wouzi)



ribiako (Senaga-Maritime)



Badanqé (Senaga-Maritime)



typiques de campements rencontrés sur les côtes camerounaises.

Les magasins et services collectifs:

Dans la plupart des villages et campements même enclavés, il y a toujours un petit commerce très actif : les magasins sommaires et les débits de boisson (on boit beaucoup dans le milieu pêcheur camerounais).

Les villages où les Nigériens sont en grand nombre sont les mieux approvisionnés et les produits vendus sur place sont surtout d'origine anglaise, introduits très souvent frauduleusement à partir du Nigéria.

Ces produits coûtent cher par rapport aux prix pratiqués en ville et les ruptures de stocks ne sont pas rares. Même le carburant pour les moteurs des pirogues et pour l'éclairage arrive à manquer. Il en résulte une perte parfois de journées de travail. La même remarque reste valable quand on regarde ce qui se passe dans les ateliers mécaniques qui sont rares et encore mal équipés. A cela il faut ajouter le retard pris dans l'installation des services tels que l'électricité, l'eau potable et les centres d'hygiène pour ne citer que quelques uns.

L'organisation des pêcheurs-artisans : les pêcheurs-artisans travaillent en général en famille. Les hommes se chargent de la pêche tandis que les femmes écoulent les produits de la pêche. Cependant avec la mise en place de la caisse de développement des pêches maritimes, on a mis sur pied des équipes composées en général des membres qui ne sont pas de la même famille. La caisse s'est inspirée en quelque sorte de ce qui se passe du côté des pêcheurs d'origine nigérienne où la pêche se fait par équipe. A la tête de chaque équipe, il y a un patron qui recrute de préférence ses "frères" nigériens et plus dignes de sa confiance.

Il faut noter que dans tous les villages et campements, le chef est toujours un Camerounais. C'est lui qui se charge de traiter avec l'Administration. La position du chef de village ou du camp est quelquefois assez délicate dans les régions enclavées et à forte population d'origine nigérienne.

..../...

Ce bref analyse du cadre de vie des pêcheurs montre que toute amélioration de la pêche artisanale doit passer par l'amélioration de ce cadre , surtout en ce qui concerne l'habitat, les services collectifs ainsi que les méthodes de travail et d'organisation des pêcheurs. Cela freinerait l'exode rural massif enregistré chez les jeunes et permettrait à la fois un encadrement plus efficace des pêcheurs dans les villages fixes et le contrôle de la production.

Les marins-pêcheurs :

Ce sont des pêcheurs du secteur industriel . Leur situation est moins compliquée à décrire. Il s'agit des salariés travaillant dans les sociétés qui s'adonnent à l'exploitation des ressources halieutiques sur les côtes camerounaises.

Ces marins pêcheurs sont tous à Douala, base de toutes ces sociétés de pêche. Leur nombre est actuellement d'environ 700 personnes dont 91 p. 100 de Camerounais. Les 9 p.100 restants sont des étrangers, Européens en particulier. Ces derniers occupent les postes exigeant une certaine qualification . Cette présence étrangère aux postes clefs pose le problème de la camerounisation qui s'impose d'autant plus que certaines de ces sociétés malgré leur ancienneté ne font rien à ce propos.

Il faut par conséquent mettre en place un schéma cohérent de camerounisation de ces postes, ceci dans les délais raisonnables, car les sociétés en question ne se pressent pas du tout. Ce qui ne manque pas à juste titre de susciter de la frustration chez les Camerounais en général et les marins-pêcheurs en particulier.

.../...

DEUXIEME PARTIE

LA PRODUCTION HALIEUTIQUE ET SA DESTINATION

CHAPITRE I

LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

1. La production de la pêche artisanale

1.1. l'armement

11.1 la flottille de la pêche artisanale

En Janvier 1977 elle était estimée à 5.450 pirogues dont 1500 appartenait aux nationaux et le reste aux étrangers, en majorité des Nigériens.

Ces pirogues sont de deux sortes selon leur construction : la pirogue de type 'camerounais' et la pirogue de type nigérian :

- la pirogue de type "camerounais", c'est un tronc d'arbre creusé. Sa longueur varie entre 3 et 10 mètres.

- la pirogue de type "nigérian" :

Elle est faite soit d'un assemblage de planches soit d'un tronc d'arbre creusé mais avec des bords relevés par une ou deux planches. Cette pirogue présente un avantage certain par rapport à la première par sa capacité d'une part, et sa robustesse d'autre part. Cependant elle est un peu difficile à manoeuvrer sans moteur. Il y a à l'heure actuelle une tendance très nette à l'adoption de la pirogue de type "nigérian" parallèlement d'ailleurs à la motorisation.

Il est aussi intéressant de classer les pirogues selon leur taille qui intervient dans l'augmentation des rendements entre les mains de bons travailleurs.

- les grandes pirogues :

Ce sont celles qui mesurent entre 7 et 13 mètres. Elles ont en général un équipage de 5 hommes, et représentent à l'heure actuelle près de 45 p.100 de la flottille de la pêche artisanale maritime.

- les petites pirogues :

Ce sont celles dont la longueur varie entre 3 et 6 mètres avec un équipage de 2 hommes. Elles constituent 55 p. 100 environ de la flottille artisanale, et n'ont aucun avenir car peu robustes et de faible capacité, donc

peu rentables. Il faut par conséquent encourager leur substitution par des grandes pirogues de type "nigérian" et motorisées.

1.1.2. La motorisation et le rôle de la caisse de développement des pêches maritimes :

La flottille de la pêche maritime artisanale est mue à la pagaie ou à la voile ; la motorisation est faible (moins de 20 p. 100 en 1977) malgré une progression sensible notée ces dernières années. En effet elle n'était que 11p. 100 en 1975.

La motorisation est obtenue de 2 façons ; par l'action de la caisse de développement des pêches maritimes en direction des pêcheurs-artisans camerounais d'une part et l'action des particuliers en majorité des pêcheurs nigériens d'autre part.

La caisse de développement des pêches maritimes (37) :

Elle est chargée de l'encadrement technique des pêcheurs-artisans, de leur formation et de l'organisation du circuit de commercialisation de leurs produits.

Pour atteindre ses objectifs, la caisse recrute des jeunes camerounais en vue de les former dans le domaine des pêcheries.

Elle les regroupe en équipes en tenant compte de leurs localités d'origine ; la caisse leur octroie des crédits en nature pour leur équipement (pirogues, filets de pêche, moteurs hors-bord etc...) Ces équipes sont en principe suivies dans leurs activités quotidiennes par les agents techniques (monteurs et techniciens des pêches) recrutés, formés et mis en place par la caisse. Une équipe de mécaniciens est envoyée dans chacun des 5 sous-secteurs des pêches maritimes (Wouri, Océan, Sanaga-Maritime, Ndiou et Fako).

La caisse bénéficie à cet effet des subventions de l'Etat, du Fonds National pour le Développement Rural (FONADER) et des crédits FONADER. Elle tire également une partie de ses ressources des reventes du poisson que lui livre les crevettiers espagnols opérant dans les eaux marines camerounaises.

.../...

La caisse bénéficie en outre des taxes sur l'inspection sanitaire du poisson.

La caisse a formé 77 équipes de pêcheurs depuis sa création en 1971 pour une somme de crédits alloués de 28.119.742 F CFA comme le montre le tableau n°2 ci-après.

Tableau n°2 :

Crédits alloués par la caisse de développement des pêches maritimes par sous-secteur.

| Sous-secteur | Nombre d'équipes | Crédits alloués | Remboursement | Reste à rembourser |
|-----------------|------------------|-----------------|---------------|--------------------|
| Wouri | 19 | 7.117.083 | 60.000 | 7.057.083 |
| Océan | 16 | 6.051.389 | 265.000 | 5.786.389 |
| Sanaga Maritime | 19 | 6.336.630 | 436.000 | 5.900.630 |
| Ndian | 9 | 3.166.645 | 40.000 | 3.126.645 |
| Fako | 15 | 5.147.995 | - | 5.147.995 |
| | 77 | 28.119.742 | 801.000 | 27.318.742 |

Source : rapport annuel 1976/77 Direction des pêches maritimes
(34)

Il ressort de ce tableau que la caisse a des moyens financiers très limités qui ne lui permettent pas de faire correctement son travail. En effet avec l'argent disponible il est très difficile de former des équipes à très grande échelle. On peut remarquer aussi que des problèmes de remboursement de dettes se posent. Les pêcheurs-artisans sont très réticents à rembourser leurs dettes même s'ils reconnaissent qu'ils tirent beaucoup de bénéfices du matériel que la caisse a mis à leur disposition.

Ces difficultés tiennent essentiellement à deux raisons. Tout d'abord parce que les équipes de pêcheurs-artisans gèrent mal leurs revenus. En

..../...

effet certains d'entre eux vendent leurs produits et ne pensent pas garder une partie de l'argent ainsi acquis pour le remboursement. Ils utilisent le tout pour leurs dépenses diverses. En plus ils organisent quelquefois des réjouissances qui dépassent très largement leurs moyens. Ensuite, il faut reconnaître que les services d'encadrement sont défaillants. En effet rien ne sert d'endetter les pêcheurs, si on ne leur apporte pas un encadrement permanent et rapproché leur permettant de mettre en valeur l'argent et le matériel qu'ils prennent à crédit dans le but ultime d'améliorer leurs conditions de vie. De sorte que la thèse selon laquelle les pêcheurs ne veulent pas rembourser : tout simplement, ne résiste pas beaucoup à l'analyse, car personne ne veut s'endetter pour s'endetter.

1.2. les engins et méthodes de pêche

Sur les côtes camerounaises, les engins de pêche que l'on rencontre dans la pêche artisanale maritime sont les suivants :

- ligne à main ou canne (Océan, Ndian)
- palangre de 200 à 1000 hameçons (toutes les régions)
- épuisettes (dans l'estuaire du Wouri)
- barrages fixes (dans les criques entre Modeka et le Wouri)
- épervier : dans les estuaires des fleuves
- senne de plage (Océan)
- le grand filet : dans toutes les régions
- le petit filet : dans toutes les régions
- le filet à crevettes (Ndian et Wouri)

Ces trois derniers méritent une attention particulière.

Le grand filet :

C'est un filet qui vient du Nigéria et peut dépasser 500 mètres de long et 15 mètres de chute. Un mètre carré de ce filet peut renfermer 200 à 250 mailles de 64 à 70 mm (maille tirée). C'est un filet tournant maillant qui permet d'encercler un banc de poisson.

..../..

. Le petit filet :

C'est un filet maillant également mais à moindre chute que le grand filet et dont la longueur dépend essentiellement des possibilités financières du propriétaire. Un mètre carré renferme 80 à 120 mailles de 65 à 70 mm (maille tirée). Il ne peut être utilisé que la nuit, contrairement au précédent . En effet pendant le jour, le poisson le voit et l'évite. Cependant toutes les nuits ne sont pas favorables à la pêche. Il faut souvent attendre la pleine lune ou le changement de lune. Cela réduit le nombre de sorties à environ 13 par mois (7 durant la semaine précédant et suivant la pleine lune, 6 au moment du changement de lune).

Ces deux filets sont essentiellement utilisés dans la pêche au "Bonga". Les dimensions des mailles sont contrôlées afin d'éviter la prise des jeunes. Cela n'est pas toujours facile car les pêcheurs-artisans arrivent souvent à tromper la vigilance des contrôleurs pourtant avertis.

. Le filet à crevettes ;

C'est un filet qui est utilisé pour la capture des crevettes "immatures". Il est constitué de deux parties : une partie circulaire munie de deux tiges diamétralement opposées. A cette partie circulaire est accroché un filet circulaire de longueur variable pouvant atteindre facilement 15 à 20 mètres. Le tout constitue une très longue poche.

Pour l'utiliser le pêcheur plante une des tiges (la plus courte) dans la vase, tandis que l'autre tige (la plus longue) émerge et permet de repérer l'emplacement du filet. Les crevettes qui entrent par la partie circulaire servant en fait à ouvrir le filet, sont prises par le filet qui les maille et s'enroule au fur et à mesure. Les détails de ce filet sont indiqués sur le schéma n°4 .

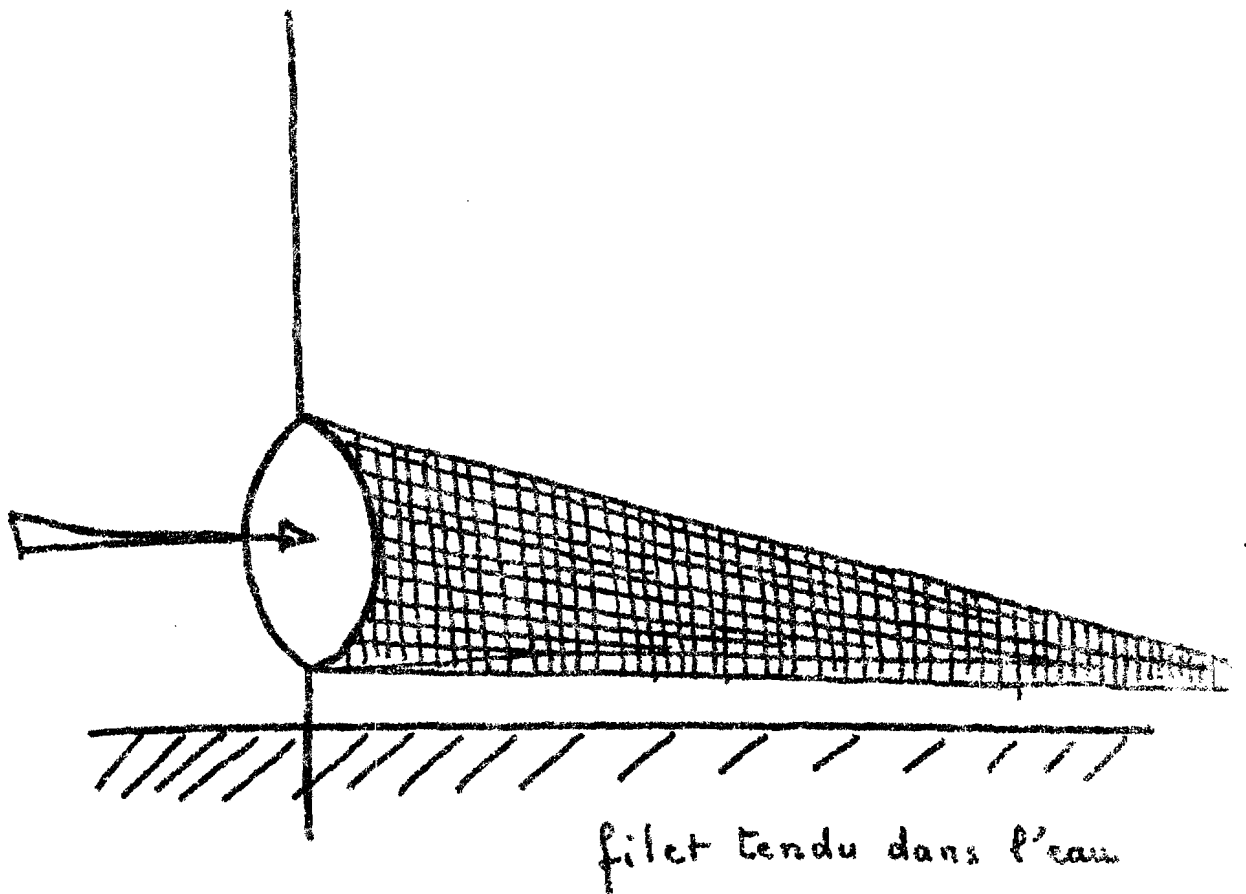
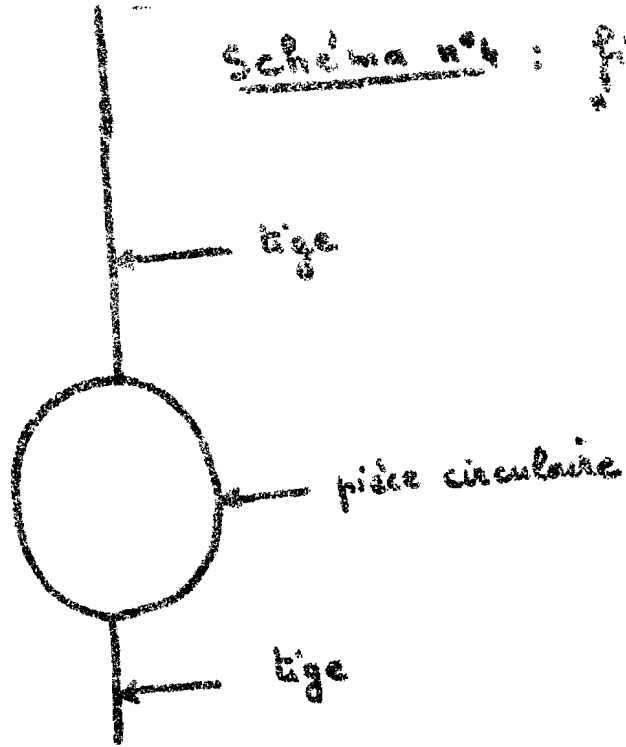
Avant de passer à l'étude des mises à terre signalons que ce filet est très utilisé dans les sous-secteurs du Ndian et du Wouri.

1.3. les mises à terre

1.3.1. L'évaluation du tonnage

.../...

Schéma n°4 : filet à crevettes
"immatures"



L'évaluation des mises à terre effectuée dans le cadre de la pêche artisanale maritime est très difficile à réaliser avec précision.

En effet il est pratiquement impossible de contrôler les débarquements, compte tenu de l'insuffisance en personnel d'une part, et de l'enclavement des villages des pêcheurs dans certaines régions d'autre part. A la date du 5 mai 1978, il n'y avait que 30 moniteurs de pêches répartis dans les 5 départements maritimes concernés. Ce qui est très insuffisant, vu le nombre très élevé de villages et campements à surveiller. Il faut en plus noter qu'il n'y a pas de points de débarquement fixes dans certaines zones. Et il existe des pêcheurs "nomades" qui se déplacent en fonction de l'abondance du poisson. Il apparaît ainsi, que les moyens mis à la disposition du personnel, à savoir une vedette pour la navigation, quatre grandes pirogues avec moteur hors-bord et quatre véhicules "pick up" sont très insuffisants pour surveiller les 400 Km de côtes. Par ailleurs le carburant manque assez fréquemment, entraînant l'immobilisation des moniteurs. Il faut souligner aussi que quelquefois la mer très agitée, ne permet pas de faire certains déplacements souvent très importants pour le service. Néanmoins des tentatives d'évaluation de ce tonnage ont été faites. C'est ainsi que Lagoin et Salmon (16) estimaient cette production artisanale à 15 400 tonnes en 1967, tandis qu'une année après Laure l'évaluait à 34 500 tonnes. Les statistiques de la Direction des pêches Maritimes donnent des chiffres variant entre 30.000 et 35 .000 tonnes en 1976/77. Une étude récente effectuée par la Mission Canadienne dans le cadre de la Mission du Développement de la pêche Maritime Artisanale au Cameroun (MIDEPECAM) en janvier/février 1977, estime à 34 517 tonnes la seule production de poisson, et à environ 3 808 tonnes celle de crevettes "immatures".

1.3.2. la production de poissons

1.3.2.1. les quantités débarquées.

Deux espèces sont pêchées essentiellement. Ethmalosa fimbriata (ethmalose) ou "Bonga" et Sardinella camerounensis (sardinelle) ou "Bilolo".

.../...

A elles seules, ces deux espèces représentent 80 p. 100 de la production de la pêche artisanale. Cette pêche se pratique de novembre à mai et très intensivement de novembre à décembre. On pêche également le ma-choiron, le "bar", le "capitaine", le mullet, la carpe de mer, le brochet de mer et la "sole".

Les lieux de pêche sont représentés par le littoral du Wouri, la Sanaga-Maritime et surtout le Ndian. Ce dernier sous-secteur de pêche maritime est le plus important de la pêche artisanale. Le rapport de la MIDEPECAM (mission inventaire) (30) estime que 59 p.100 de la population masculine des sites de la pêche artisanale maritime du Cameroun se trouvent concentrés dans le Ndian, soit au total 14.500 personnes sur une population estimée à 24.600 personnes. 95 p.100 de cette population de pêcheurs du Ndian sont Nigériens d'origine. 1670 pirogues sont consacrées à la pêche aux poissons soit 44 p. 100 du total national. La production du Ndian à elle seule, représente environ 48 p.100 de la production totale du poisson de la pêche artisanale maritime, soit 16.680 tonnes par an et cela malgré l'enclavement presque total de la région.

Après le Ndian arrivent par ordre d'importance, dans la production du poisson :

- le Wouri avec 8210 tonnes pour 1063 pirogues ;
- la Sanaga-Maritime : 4560 tonnes pour 490 pirogues ;
- le Fako : 3480 tonnes pour 280 pirogues ;
- l'Océan : 1587 tonnes pour 282 pirogues.

1.3.2.2. La valeur du poisson

La population apprécie beaucoup le poisson, en particulier l'ethmalose et la sardinelle. La valeur du poisson débarqué est très difficile à chiffrer, car les prix varient d'un point à un autre. Néanmoins en 1967 Lagoin et Salmon (17) estimaient qu'avec une production de 15.400 tonnes la valeur était de 833.000.000 F CFA. A l'heure actuelle la production a fait plus que doubler, parallèlement aux prix qui ont augmenté depuis.

1.3.3. les crustacés

1.3.3.1. les quantités débarquées

C'est essentiellement la crevette " immature" appelée "dibanga" en langue douala qui est pêchée. C'est une pêche très active dans le Ndian, mais aussi dans le Fako et le Wouri.

Dans le Ndian, on dénombre environ 1535 pirogues qui sont consacrées à cette pêche et apportent environ 3684 tonnes de crevettes par an, soit à peu près 96 p. 100 de la production nationale. Dans le Fako cette production est de 720 tonnes pour 60 pirogues. Au total on a environ 3808 tonnes par an pour 1665 pirogues.

Cette pêche se pratique 10 mois sur 12 avec 8 mois d'intense activité.

Les pêcheurs sortent environ une semaine sur deux. Une équipe de pêcheurs peut ramener 10 à 12 paniers, soit environ 38 kg de crevettes fraîches.

1.3.3.2. La valeur de la crevette "immature"

La crevette "immature" est très appréciée. Sa valeur marchande est très élevée mais difficile à chiffrer. En général la crevette n'est pas vendue à l'état frais mais fumé-séché.

En résumé de cette étude de la pêche artisanale on peut dire que :

- les conditions de vie des pêcheurs sont précaires,
- les pirogues sont de faible capacité et la motorisation se fait assez mal,

- certaines régions sont enclavées - C'est le cas du Ndian pourtant premier producteur,

- le fumage doit être amélioré
- l'introduction de la glace dans la pêche artisanale est une nécessité,
- l'encadrement des pêcheurs est mal organisé de même la collecte des données statistiques,

.../...

- malgré tous ces facteurs limitants les mises à terre sont importantes. C'est pratiquement le double de ce qu'on produit dans la pêche industrielle.

Tout cela devrait militer en faveur d'une plus grande attention de la part des autorités pour ce secteur de l'économie nationale.

2. La production de la pêche industrielle

2.1 Historique

Si la pêche artisanale maritime a toujours été pratiquée par les populations des côtes camerounaises, il n'en va pas de même pour la pêche industrielle.

La première tentative de pêche au chalut au Cameroun a été faite le 12 octobre 1912 à Douala par un voilier allemand la " Württembergische kamerun Gesellschaft", de 24, 68 mètres de long et 5, 80 mètres de large. Il faudra attendre 1951 pour que la pêche au chalut commence réellement au Cameroun. Les prises quotidiennes correspondaient alors à 130 - 200 kg . Il n' y avait ni équipement frigorifique ni glace.

1952 : installation de la société des Pêcheurs Souellaba.

1953 : la société précédente vendit ses installations à la Société Coloniale de Pêche aux Requins (SOPEREQ) puis deux autres sociétés s'installent à Douala : la Société de Pêche côtière à la Baleine (SOPECOBA) et la Société Anonyme d'Armement et de Conservation (SAPAC).

Ces trois sociétés ainsi constituées avec leurs trois chalutiers, mieux organisées que l'année précédente, produisirent au total 480 tonnes de poissons frais.

1954 : Création d'une 4e société : Les Etablissements Cotonnec et Cie qui disposaient de 3 chalutiers.

1955 : Deux autres sociétés voient le jour : la Société Cernellet et Cie remplacée par la Société Africaine de Pêche industrielle (SAPI) et la Société PECAM (Pêcheries Camerounaises).

1969 : Création de la Direction des Pêches Maritimes et mise en activité de 8 crevettiers " Alpha" de la société CRECAM (Crevettes du Cameroun).

2.2. Les installations portuaires

La pêche industrielle ne dispose que d'un seul port, celui de Douala aménagé en 1962 dans l'enceinte du port de commerce et présentant les caractéristiques suivantes :

- un quai de 128 mètres de longueur utilisable . Il sert aussi bien au débarquement des produits de la pêche et de ravitaillement qu'aux petites réparations et l'attente. Or la flottille de la pêche industrielle ne cesse de grossir. Elle compte actuellement 36 unités. La profondeur du port de pêche était de 5 mètres au départ, elle n'est plus que de 2 mètres par suite du phénomène d'envasement particulièrement important, de sorte que, les gros chalutiers par exemple ne peuvent y accoster.

- Absence d'une halle de criée ne permettant pas l'organisation d'une vente concurrentielle des produits. Ce qui favorise la pratique de circuits de distribution intégrés où le producteur est en même temps mareyeur et détaillant parfois.

- Absence du matériel d'entretien adéquat : seules les petites réparations s'effectuent à quai, les travaux plus importants étant renvoyés au port de commerce qui est lui-même surchargé. De sorte que de nombreux bateaux de pêche doivent se faire caréner à l'étranger, entraînant ainsi une perte de temps et d'argent.

- En plus de tout cela, il n' ya vraiment pas de fabrique de glace au port. Seule la société CRECAM produisait 17 tonnes de glace par jour. Tout le reste, soit environ 70 tonnes par jour provenait des brasseries installées à Douala.

C'est face à tous ces problèmes que le gouvernement a décidé d'agrandir le port de Douala avec des installations adaptées aux réalités du moment.

Le projet en réalisation depuis 1977 a été achevé en janvier dernier. Ce

.../...

nouveau port de pêche industrielle de Douala a les caractéristiques suivantes :

longueur des quais : 570 mètres

tirant d'eau : 5,6 mètres

capacité : 70.000 tonnes par an

fabrique de glace : 100 tonnes par jour

Le coût total initial était estimé à 6 millions de dollars américains.

2.3. L'armement

Cinq sociétés de pêche s'occupent de la pêche industrielle maritime au Cameroun . Chacune constituant un armement. Ce chiffre n'a pas varié depuis 1974 , malgré la dissolution de la société SIPEC en décembre 1976, car une autre société a été créée le 13 mars 1976 , la Compagnie de Pêche et de Mareyage (COPEMAR). Toutes ces sociétés fonctionnent sous une même forme juridique, celle de société anonyme.

Au 30 juin 1978 il y avait les sociétés suivantes :

- les Etablissements Cotonnec et Cie (COTONNEC)
- les Pêcheries Camerounaises (PECAM)
- la Compagnie de pêche et Mareyage (COPEMAR)
- Les Crevettes du Cameroun (CRECAM)
- La Société de Pêche et d'Affrètement du Cameroun (SOPAC)

Le tableau n°3 suivant donne quelques caractéristiques de ces sociétés.

2.3.1. Répartition par armement et par type de navires

Le tableau n°4 suivant indique le type de navires et les sociétés qui les arment.

.../...

Tableau n°3 : Les sociétés de pêche et quelques unes de leurs caractéristiques

| Nom de l'entreprise | Capital social en F CFA | Investissements en F CFA | Année de création | Capacité de production en tonnes | Production en tonnes | | Chiffre d'affaires en millions F CFA | | Prévisions 1977 | Nombre de bateaux | Nombre d'employés |
|---------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------|----------------------------------|----------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------|---------------------------|-------------------|-------------------|
| | | | | | 1974/75 | 1975/76 | 1974/75 | 1975/76 | | | |
| Cotonnec et Cie | 5 000.000 | 600 000.000 | 1954 | 8000 divers | 5264 | 6112 | 575.000.000 | 645.000.000 | + 1mil 2 cha-liard | 5 | 150 |
| Crecam | 278.000.000 | 790.000.000 | 1969 | 3500. C 12.000 P | 811.C 1310.P | 930.C 2188.P | 823.000.000 | 906.000.000 | + 1mil 2 cre-liard | 17 | 700 |
| Copemar | 60.000.000 | en cours | 1976 | 13.500 divers | - | - | - | - | + 1mil 2 mil-liard | 8 | 130 |
| Pecam | 73.400.000 | 700.000.000 | 1961 | 8000 T divers | 6200 | 6500 | 650.000.000 | 670.000.000 | 800 mil 4 cha-lians | 6 | 250 |
| Sipac | 350.000.000 | 1.148.000.000 | 1967 | 8000 P 1000 C | 4300 P 400 C | 4500 TP 400 TC | 947.000.000 | 1.200.000.000 | Dissolution de la société | 7 | 300 |
| Sopac | 30.000.000 | 180.000.000 | 1973 | 1700 divers | 400 | 1000 | 47.000.000 | 110.000.000 | 700.000.000 4 ba-teaux | 2 | 48 |

T. : tonne
P = poisson
C = crevette

Source : Afrique Agriculture n° 19 de mars 1977 (32)

Tableau n°4 :

Répartition par armement et par type de navires

| Type de navires | Armements | | | | | | Nombre Total |
|-----------------|-----------|-------|--------|---------|-------|-------|--------------|
| | COTONNEC | PECAM | CRECAM | COPEMAR | SOPAC | SIPEC | |
| Chalutiers | 6 | 7 | - | 2 | 2 | 1 | 18 |
| Crevettiers | - | - | 13 | - | - | 5 | 18 |
| Tous bateaux | 6 | 7 | 13 | 2 | 2 | 6 | 36 |

Source : rapport 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes

D'après ce tableau on constate que la flottille est composée de deux types de navires, 18 chalutiers et 18 crevettiers, soit un total de 36 navires.

Il est fait mention ici encore de la société SIPEC avec un chalutier et 5 crevettiers. En fait les unités de la défunte société sont en contrat de location.

2.3.2. Répartition par tranche de tonnage brut

Le tableau n°5 suivant représente la tranche de tonnage de différents types de navires rencontrés dans la pêche industrielle.

Tableau n°5 :

Répartition des navires par tranche de tonnage brut.

| Tranche de tonnage | Nombre d'unités | | | Tonnage brut * | | | Pourcentage en nombre | | | Pourcentage en tonnage | | |
|--------------------|-----------------|------------|-------|----------------|------------|---------|-----------------------|------------|-------|------------------------|------------|-------|
| | chalutiers | crevetiers | Total | chalutiers | crevetiers | Total | Chalutiers | crevetiers | Total | chalutiers | crevetiers | Total |
| De 50 à 100 | 6 | 17 | 23 | 589,32 | 1462,82 | 2052,14 | 16,5 | 46,5 | 63 | 13 | 32 | 45 |
| De 100 à 500 | 11 | 1 | 12 | 1489,73 | 468 | 1957,73 | 31 | 3,5 | 34,5 | 32,5 | 11 | 43,5 |
| plus de 500 | 1 | - | 1 | 523,43 | - | 523,43 | 2,5 | - | 2,5 | 11,5 | - | 11,5 |
| Total | 18 | 18 | 36 | 2637,93 | 1930,82 | 4568,75 | | | | | | |

Source : Rapport 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes (33)

Remarque : un tonneau de jauge brute (T.J.B.) équivaut à un volume de $2,83 \text{ m}^3$

On peut noter que la flottille se divise en 3 catégories selon le tonnage brut.

Première catégorie : de 50 à 100 TJB

Deuxième catégorie : de 100 à 500 TJB

Troisième catégorie : plus de 500 TJB

La première catégorie est la plus importante avec un total de 23 navires pour 2052 ,14 T.J.B. soit 63 p.100 de l'effectif. Leur puissance motrice varie entre 345 et 500 chevaux et leur longueur de 20 à 22 mètres . Les sociétés COTONNEC et CRECAM sont les seules à utiliser ce type de bateaux .

La deuxième catégorie renferme quant à elle, des unités de 23 à 40 mètres, avec des moteurs de puissance comprise entre 330 et 650 chevaux. Il y a en tout 12 bateaux de cette catégorie. Ce qui correspond à 34,5 p. 100 de l'effectif de la flottille . Ils ont au total 1957,73 TJB. Ce sont les sociétés PECAM, COPEMAR, et SOPAC qui assurent leur exploitation.

La troisième catégorie est représentée par une seule unité qui mesure 53 mètres avec un moteur de 1300 chevaux et 523 TJB

Nous constatons que la flottille de pêche industrielle renferme surtout des unités de tonnage moyen. Une seule unité appartenant à la dernière catégorie citée plus haut possède les caractéristiques d'un navire à grand rayon d'action pouvant donc travailler même en haute mer (pêche hauturière).

2.3.3. Répartition par tranches d'âge.

Le rapport 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes indique qu'au 30 juin 1978, les unités de pêche industrielle se répartissaient selon les tableaux n°s 6 et 7.

Le tableau n° 6 s'attache à montrer la répartition par tranches d'âge et par type de bateaux, tandis que le tableau n° 7 montre le pourcentage du nombre de navires par tranches d'âge mais surtout son évolution.

.../...

Tableau n°6

Répartition par tranches d'âge et par types de bateaux.

| Unités | Chalutiers | | Crevettiers | | Total | |
|-------------------|------------|--------|-------------|--------|--------|--------|
| | Nombre | p. 100 | Nombre | p. 100 | Nombre | p. 100 |
| De moins de 5 ans | 8 | 22,2 | 4 | 11 | 12 | 33,3 |
| De 5 ans à 10 ans | 4 | 11,1 | 13 | 36,1 | 17 | 47,2 |
| De 10 à 15 ans | 1 | 2,8 | - | - | 1 | 2,8 |
| De plus de 15 ans | 5 | 13,9 | 1 | 2,8 | 6 | 16,7 |

Source : Rapport 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes (33)

D'après ce tableau nous constatons que 80,5 p. 100 des unités ont moins de 10 ans d'âge tandis que les unités de plus de 10 ans représentent 19,5p.100.

Tableau n°7

Pourcentage du nombre de navires par tranches d'âge.

| Unités | Pourcentage du nombre de navires par tranches d'âge et son évolution | | | | | | |
|-------------------|--|------|------|---------|---------|---------|---------|
| | 1971 | 1972 | 1973 | 1974/75 | 1975/76 | 1976/77 | 1977/78 |
| De moins de 5 ans | 33,3 | 37 | 35 | 27 | 38 | 45 | 33,3 |
| De 5 à 10 ans | 10 | 10 | 11 | 24 | 31 | 30 | 47,2 |
| De 10 à 15 ans | 20 | 12 | 12 | 12 | 8 | 2,5 | 2,8 |
| De plus de 15 ans | 36 | 41 | 41 | 37 | 23 | 22,5 | 16,7 |

Source : Rapport 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes (33)

On peut noter un certain rajeunissement, surtout entre l'exercice 1976/77 et celui de 1977/78.

Cependant malgré ce léger rajeunissement, on enregistre beaucoup de pannes encore. C'est ainsi que pour l'exercice 1977/78 les différents armements ont enregistré des pannes suivantes :

..../...

COTONNEC : 7 unités ont eu des pannes allant de 7 jours à 2 mois et demi.

PECAM : 12 unités ont eu des pannes diverses de quelques semaines à un an sans compter 5 désarmements purs et simples.

COPEMAR : 2 unités ont eu des pannes allant de 5 jours à deux semaines.

SOPAC : 2 unités sont restées inactives pendant de longs mois.

CRECAM : 12 unités ont eu des ennuis divers allant de quelques jours à quelques semaines.

A tout cela , il faut ajouter l'immobilisation totale du chalutier congélateur de l'ancienne société SIPEC.

Ces pannes répétées et à grande échelle influent considérablement sur la production halieutique et entraînent par conséquent un manque à gagner regrettable pour les sociétés.

On espère qu'avec la création des ateliers de réparation bien équipés dans le port de Douala, cette situation trouvera un début de solution pour la satisfaction des mareyeurs comme des consommateurs.

2.3.4. Répartition suivant le mode de conservation à bord.

Actuellement les unités de la flottille de pêche industrielle disposent de trois modes de conservation à bord comme le montre d'ailleurs le tableau n°8.

Tableau n°8 : Conservation à bord par type de navires

| Mode de conservation | Chalutiers | | Crevettiers | | Total | |
|--|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|------------|--------|
| | au 1er Juillet 1977 | au 30 Juin 1978 | au 1er Juillet 1977 | au 30 Juin 1978 | 30 Juin 78 | p. 100 |
| Glace concassée | 5 | 2 | 7 | 17 | 19 | 54 |
| Glace Concassée (plus cale réfrigérée) | 15 | 15 | - | - | 15 | 40,5 |
| Congélation | 1 | 1 | 11 | 1 | 2 | 5,5 |
| Total unités | 21 | 18 | 18 | 18 | 36 | |

Source : Rapport 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes (33)

.../...

On constate que 19 unités conservent les captures avec de la glace concassée, tandis que 15 font en plus usage des cales réfrigérées. Deux unités seulement disposent actuellement d'un tunnel de congélation.

Il y aurait beaucoup à gagner si les 19 unités utilisaient en plus de la glace concassée une cale réfrigérée. Cela limiterait ainsi les pertes dues aux saisies par avarie, effectuées quelquefois par les agents du contrôle sanitaire des produits.

2.4. Les mises à terre

2.4.1. les apports par espèces

2.4.1.1. Le poisson frais

Le tableau n°9 indique les quantités de poisson débarquées au port de Douala selon les espèces ainsi que leurs valeurs.

Tableau n°9 : apports par espèces et par type de navires

| Espèces | Chalutiers | | Crevettiers | | Totaux | |
|----------------|------------|---------------|-------------|---------------|------------|---------------|
| | Poids (kg) | Valeur (FCFA) | Poids (kg) | Valeur (FCFA) | Poids (kg) | Valeur (FCFA) |
| Bar | 1.426.349 | 264.331.775 | 439.390 | 81.959.796 | 1.865.796 | 346.291.571 |
| Gros Bar | 4.418 | 1.234.644 | 780 | 184.080 | 5.198 | 1.418.724 |
| Petit Bar | 2.457.495 | 390.875.059 | 1.274.866 | 200.927.925 | 3.732.361 | 591.802.984 |
| Gros Brochet | 16.278 | 4.009.197 | 1.669 | 395.248 | 17.947 | 4.404.445 |
| Petit Brochet | 38.099 | 6.299.300 | 23.337 | 3.928.927 | 61.436 | 10.228.227 |
| Bossu | 1.583.216 | 325.941.812 | 114.940 | 23.425.748 | 1.698.156 | 349.367.560 |
| Gros capitaine | 2.408 | 610.828 | 1.885 | 450.397 | 4.293 | 1.061.225 |
| Carangue | 343.028 | 56.480.809 | 45.570 | 7.548.689 | 388.598 | 64.029.498 |
| Carpe | 5.159 | 812.491 | 1.605 | 258.293 | 6.764 | 1.070.784 |
| Congre | 17.675 | 1.626.184 | 18.477 | 1.858.679 | 36.152 | 3.484.863 |
| Disque | 232.386 | 38.965.408 | 78.314 | 12.793.569 | 310.700 | 51.758.977 |
| Divers | 131.603 | 24.643.043 | 55.501 | 10.465.964 | 187.104 | 35.109.007 |

.../...

Tableau N° 9 (suite)

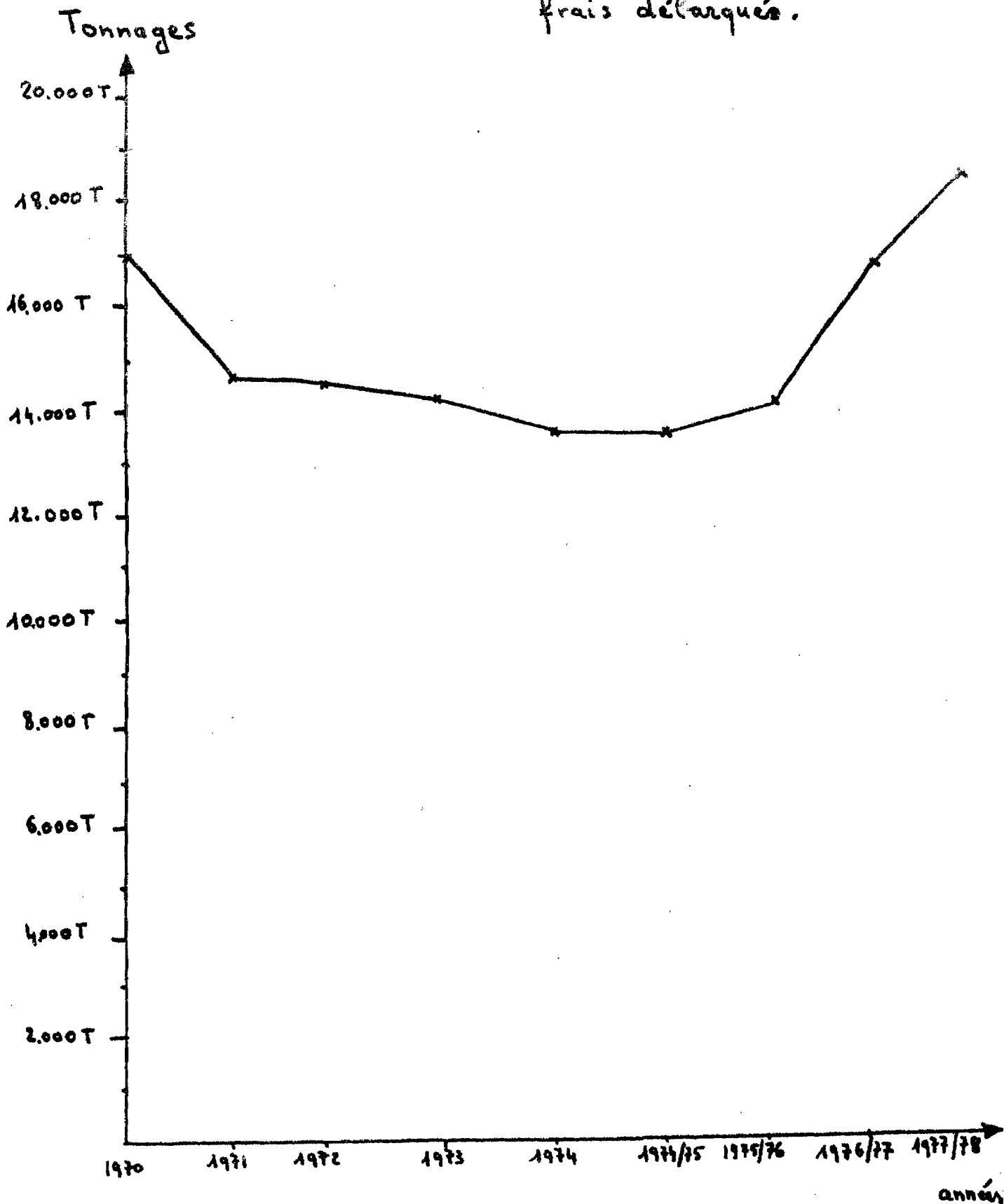
| | | | | | | |
|-------------------|------------|---------------|-----------|-------------|-------------|---------------|
| (Dorade grise | 188.726 | 37.691.694 | 52.380 | 10.461.364 | 241.106 | 48.153.058 |
| (Dorade rose | - | - | - | - | - | - |
| (Friture | 4.718.880 | 436.439.537 | 1.048.864 | 99.067.151 | 5.767.774 | 535.506.688 |
| (Gros | 326.539 | 81.656.965 | 12.313 | 3.020.986 | 338.852 | 84.677.951 |
| (Machoiron | 1.060.621 | 180.099.290 | 159.890 | 26.494.712 | 1.220.511 | 206.594.002 |
| (Merou | 6.048 | 1.014.290 | 32.419 | 5.777.382 | 38.467 | 6.791.454 |
| (Ombrine | 64.598 | 12.906.072 | 34.399 | 7.009.505 | 98.997 | 19.915.865 |
| (Raie | 322.765 | 32.885.360 | 21.334 | 2.277.367 | 344.099 | 35.163.070 |
| (Requin | 76.033 | 6.909.703 | 28.541 | 2.713.057 | 104.574 | 9.622.073 |
| (Rouget | - | - | - | - | - | - |
| (Sardinelle | 26.690 | 2.570.085 | - | - | 26.690 | 2.570.085 |
| (Sole | 448.264 | 60.231.674 | 274.086 | 36.450.529 | 722.350 | 96.682.203 |
| (Turbot | 4.087 | 981.698 | 2.394 | 766.324 | 6.481 | 1.748.022 |
| (Petit capitaine | 572.340 | 94.503.520 | 371.023 | 60.751.167 | 943.363 | 155.254.687 |
| (| 14.073.805 | 2.064.720.174 | 4.093.977 | 598.986.859 | 118.167.782 | 2.663.706.733 |

Source : rapport 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes

On remarque sur ce tableau que les espèces sont données dans leur dénomination commune, ce qui est assez gênant si l'on veut étudier scientifiquement le problème des espèces pêchées sur les côtes camerounaises. En effet il règne une certaine confusion quelquefois dans la détermination de ces espèces par le personnel des sociétés de pêche. Cela limite quelque peu le profit qu'on peut tirer d'un tel tableau.

Si l'on se penche sur l'évolution des apports globaux en poissons frais au cours de ces dernières années, on constate que la production en poissons, après avoir progressé pendant des années, a accusé une certaine stabilisation autour de 15 000 tonnes par an de 1971 à 1976 ; puis il y a eu une légère reprise pour atteindre en 1977/78 environ 18 000 tonnes. Tout cela est contenu dans le graphe n°1 tracé à partir des apports annuels en poisson frais.

Graphique n°1 : courbe des tonnages du poisson frais débarqués.



2.4.1.2. Le poisson congelé

Ce sont en fait les crevettiers qui débarquent ce poisson congelé. Cela tient à la non existence à l'heure actuelle d'une société de pêche dans le cadre de cette activité. Pour l'exercice 1977/78, le rapport de la Direction des Pêches Maritimes donne les chiffres contenus dans le tableau n° 10 suivant

Tableau n° 10 : poisson congelé débarqué par espèce et par type de navires;

| Espèces | Crevettiers | |
|-----------------|-------------|-----------------|
| | Poids (kg) | Valeur (F. CFA) |
| Bar | 4.490 | 1.096.810 |
| Petit Bar | 16.522 | 2.478.300 |
| Petit brochet | 2.560 | 394.240 |
| Petit capitaine | 11.717 | 1.804.418 |
| Carangue | 1.210 | 186.340 |
| Congre | 7.453 | 640.958 |
| Disque | 1.118 | 172.172 |
| Divers | 5.870 | 992.030 |
| Dorade grise | 1.995 | 369.075 |
| Dorade rose | 2.593 | 479.705 |
| Loche | 900 | 138.600 |
| Machoiron | 1.830 | 281.820 |
| Merou | 2.360 | 363.440 |
| Ombrine | 901 | 166.685 |
| Raie | 2.190 | 205.860 |
| Requin | 6.352 | 546.272 |
| Rouget | 578 | 86.700 |
| Sole | 5.260 | 657.500 |
| Thon | 770 | 77.000 |
| Total | 78.669 | 11.137.925 |

Source : Rapport annuel 1977/78 de la D.P.M. (33)

Si l'on examine l'évolution de la production du poisson figurée sur le graphe n°2 suivant, on s'aperçoit qu'elle s'est effondrée brutalement pour s'annuler presque en 1977/78, puisqu'on n'a enregistré que 78.669 kg.

Cet effondrement tient essentiellement à deux causes.

D'une part la dissolution de la société SIPEC, et d'autre part l'Administration n'a pas jugé bon de renouveler les licences de pêches des bateaux espagnols qui pêchaient sur les côtes camerounaises.

En contrepartie ces bateaux débarquaient leur production qui est composée entre autres de poisson congelé.

2.4.1.3. Les crevettes

La pêche aux crevettes constitue l'activité des crevettiers mais aussi, des chalutiers qui ont pris en 1977/78 71 680 kg, pour une valeur de 63.273. 945 F. CFA. Le tableau n° 11 donne la répartition des crevettes en fonction de la qualité et du poids.

Tableau n°11 : Répartition des crevettes en fonction de la qualité et du poids

| Qualité | Poids Net (kg) | Poids pêché (kg) | Prix moyen au kg (F.CFA) | Valeur totale (F.CFA) |
|-------------------|----------------|------------------|--------------------------|-----------------------|
| Grosses crevettes | 409.808 | 409.808 | 2.200 | 901.577.600 |
| Queues | 598.982 | 1.038.690 | 1.750 | 1.048.220.250 |
| Totaux | 1.008.790 | 1.448.498 | | 1.949.797.850 |

Source : Rapport annuel 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes (33)

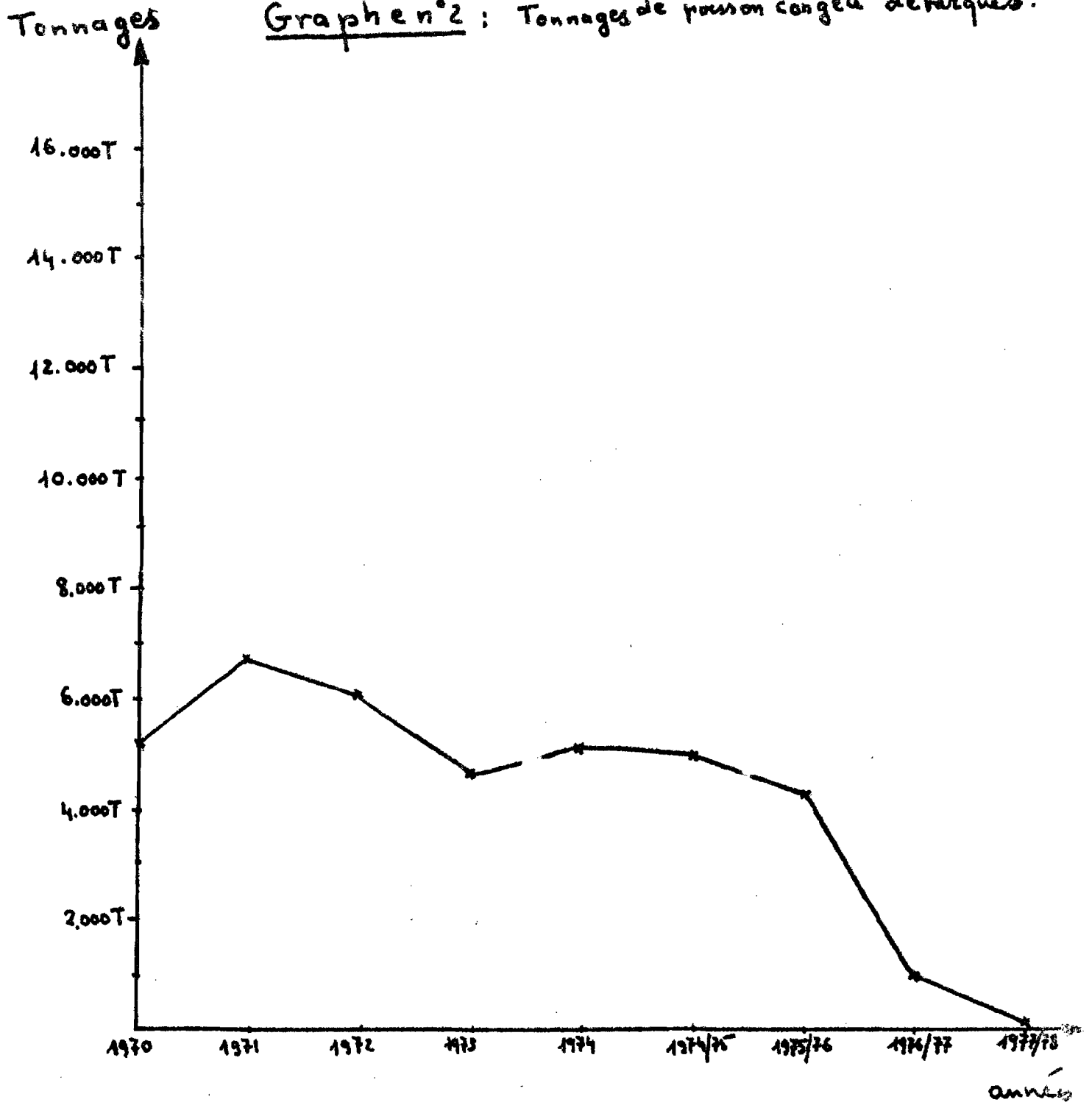
Un examen de la production des crevettes ces dernières années comme mentionnée au paragraphe N°3 permet de constater qu'elle était en nette régression en 1977/78. Cela tient à la cessation des livraisons des crevettiers espagnols et aux multiples pannes enregistrées au niveau des crevettiers de la CRECAM.

2.4.1.4 Divers

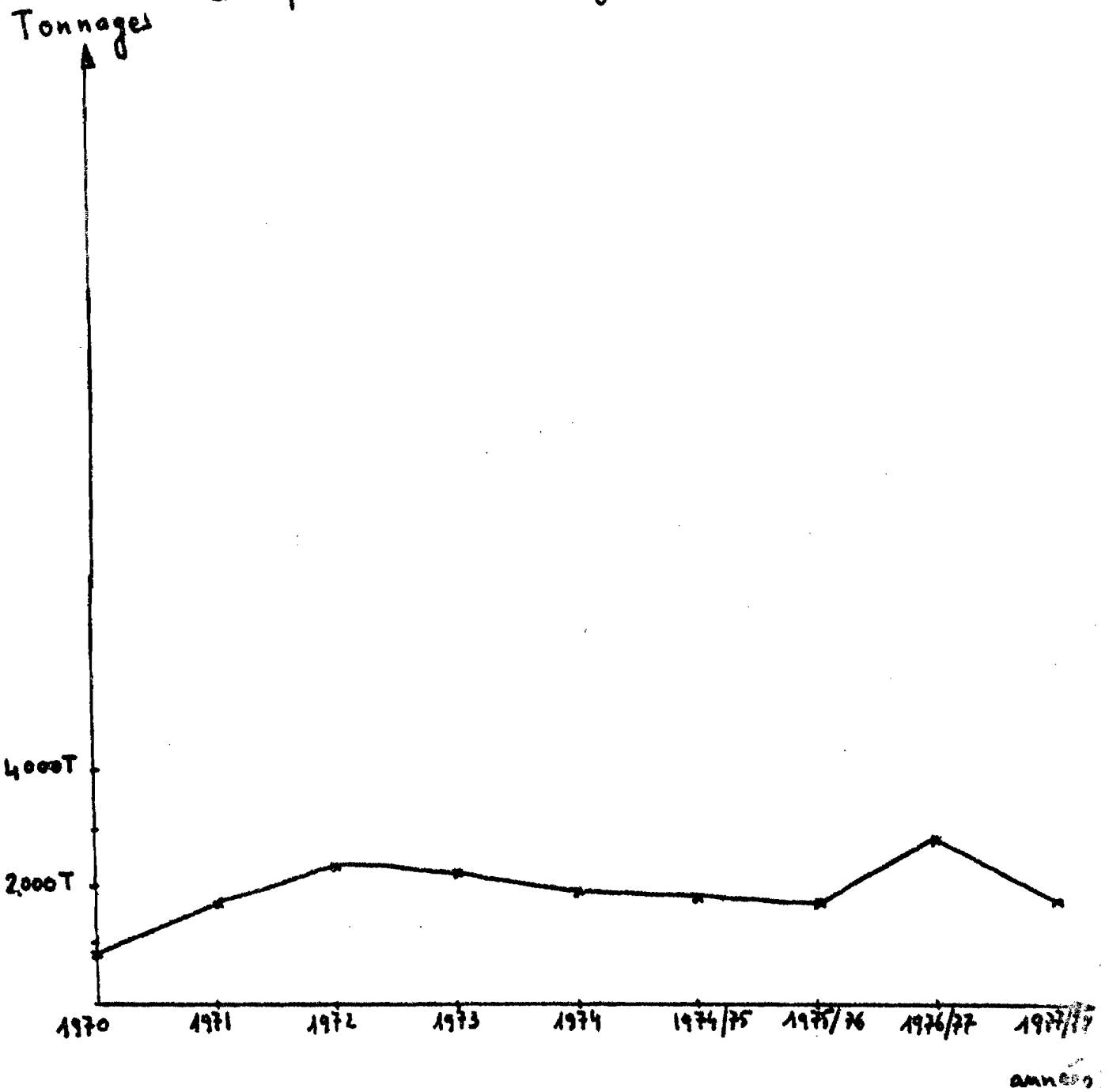
Dans cette rubrique nous avons rangé les crabes, les seiches et les langoustes.

.../...

Graph n°2 : Tonnages de poisson congelé débarqués.



Graph n°3 : Tonnages de crevettes débarquées.



En 1977/78 la production de ces espèces était respectivement de :

Crabes : 31.012 kg pour une valeur de 13.554.375 F.CFA

Seiches : 2.428 kg pour une valeur de 1.473.100 F.CFA

Langoustes : 7.459 kg d'une valeur de 12.440.500 F.CFA.

2.4.2. Lés apports par armements

Ils sont mentionnés dans le tableau n°12 suivant,

Tableau n°12 :

Apports de poisson et de crevettes par armement et leur valeur.
(poids en tonnes - valeur en milliers de F.CFA)

| Armements | Poisson frais | | poisson congelé | | crevettes | | Totaux | |
|------------|---------------|-----------|-----------------|--------|-----------|-----------|------------|-----------|
| | Poids | Valeur | Poids | Valeur | Poids | valeur | Poids | valeur |
| (COTONNEC | 6816,251 | 1.021.767 | - | - | - | - | 6816,251 | 1.021.767 |
| (PECAM | 4112,510 | 624.960 | - | - | - | - | 4112,510 | 624.960 |
| (CRECAM | 4094,017 | 611.215 | - | - | 1038,690 | 1.048.220 | 5132,707 | 1.659.436 |
| (COPEMAR | 2023,106 | 302.470 | - | - | - | - | 2023,106 | 302.470 |
| (SOPAC | 1234,277 | 193.033 | - | - | - | - | 1234,277 | 193.033 |
| (AMUSA * | - | - | 79,458 | 11 220 | 409,808 | 901 577 | 488,966 | 912.797 |
| (Totaux | 18280,261 | 2753.446 | 79,198 | 11 220 | 1448,498 | 1949.797 | 19.807,917 | 4714 463 |

Source : Rapport annuel 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes (33)

* La société AMUSA est une société espagnole qui livrait du poisson congelé et des crevettes mais son autorisation de pêche n'a pas été renouvelée. Cela a porté un sérieux coup au tonnage débarqué pendant l'exercice 1977/78.

Notons que la pêche du poisson frais demeure la principale activité des sociétés en ce qui concerne le tonnage débarqué qui est de 18 280,261 tonnes.

2.4.3. les apports mensuels (poids en kg)

Le tableau n°13 suivant résume ces apports mensuels.

Tableau n° 13 : Apports mensuels de poissons et de crevettes

| Mois | Poisson frais | Poisson congelé | Crevettes |
|-------------------|---------------|-----------------|-----------|
| Juillet 1977 | 1.485.472 | 19.087 | 131.976 |
| Août 1977 | 1.572.963 | 17.626 | 300.818 |
| Septembre 1977 | 1.541.631 | - | 87.091 |
| Octobre 1977 | 1.477.326 | 42.445 | 321.487 |
| Novembre 1977 | 1.766.044 | - | 90.238 |
| Décembre 1977 | 1.454.164 | - | 84.040 |
| Janvier 1978 | 1.585.389 | - | 55.429 |
| Février 1978 | 1.339.277 | - | 42.374 |
| Mars 1978 | 1.595.343 | - | 74.646 |
| Avril 1978 | 1.493.732 | - | 93.706 |
| Mai 1978 | 1.508.270 | - | 89.849 |
| Juin 1978 | 1.460.650 | - | 76.844 |
| Totaux | 18.280.261 | 79.158 | 1.448.498 |
| Moyenne mensuelle | 1.523.261 | 6.596 | 120.708 |

Source : Rapport annuel 1977/78 Direction des pêches Maritimes (33)

D'après ce tableau tiré de la Direction des pêches maritimes, la moyenne mensuelle a été de 1.523.261 kg. C'est la plus élevée depuis 1970. Elle a été atteinte cinq fois (en août 1977, septembre 1977, Novembre 1977, Janvier 1978 et mars 1978) avec une production de pointe: en novembre 1977 de 1766 tonnes.

Pour ce qui est de la moyenne mensuelle de crevettes, elle est en nette regression de l'ordre de 40,5p.100 par rapport à l'année 1976/77 (120,708 tonnes contre 202 tonnes).

Cela est dû comme nous l'avons souligné déjà à la cessation des activités des sociétés espagnoles dans les eaux camerounais. Il convient de noter que le mois d'octobre aura été la période la plus favorable à cette pêche avec 321 tonnes.

Pour ce qui est du poisson congelé, les quantités sont insignifiantes pour les mêmes raisons citées plus haut et le manque d'une société de pêche

.../...

du poisson congelé de substitution.

En plus des ennuis techniques conjoncturels, il faut dire que tous les mois de l'année ne sont pas favorables à la pêche, en raison de la dynamique même des espèces pêchées, surtout à leurs migrations. Ainsi il se crée des phénomènes cycliques qui font que la pêche n'est fructueuse que d'octobre à mai. Ce sont là des notions très importantes en biologie marine qu'il faut toujours avoir à l'esprit, pour une exploitation rationnelle des ressources halieutiques.

2.4.. Le rendement

En 1977/78 le nombre total de marées s'élevait à 962 réparties selon le type de pêche :

- pêche côtière et au large (chalutiers) : 593 marées à mettre à l'actif des sociétés COTONNEC, PECAM, SOPAC et COPEMAR.

- pêche côtière et au large (crevettiers) : 369 marées dont 366 pour le compte de la société CRECAM et les 3 autres constituant les dernières marées effectuées par les sociétés espagnoles dans les eaux camerounaises.

Connaissant le nombre de bateaux, leur tonnage brut ainsi que la production globale et les marées , on peut calculer les rendements moyens. C'est ainsi que :

le rendement par bateaux = $\frac{\text{quantités pêchées}}{\text{nombre de bateaux}}$

le rendement par T.J.B. = $\frac{\text{quantités pêchées}}{\text{tonnage global en T.J.B.}}$

le rendement par marée : $\frac{\text{quantités pêchées}}{\text{nombre de marées}}$

Les rendements suivants ont été obtenus pour le poisson pendant l'exercice 1977/78.

.../...

746,644 Tonnes /bateau

6,776 Tonnes / T.J.B

23,922 Tonnes / marée

contre 650 Tonnes / bateau , 5 tonnes /T.J.B et 24 Tonnes /marée pour l'exercice 1976/77.

Quant au rendement au niveau de la pêche crevetteière , il se situe à 57 tonnes / bateau contre 81 tonnes/ bateau pour le précédent exercice.

Ces rendements sont résumés dans le tableau n°14 suivant :

Tableau n° 14 : les rendements par type de pêche.

| Type de pêche | nombre de bateaux | tonnage | | Rendement moyen en | | Marées | | |
|--|-------------------|---------------|------------------------|--------------------|-----------|----------------------|-----------------------|-------|
| | | global en TJB | tonnage débarqué en kg | par bateau | par T.J.B | durée en nombre enj. | rendement moyen en kg | |
| (pêche côtière et large (chalutiers | 18 | 12114,50 | 18.280.261 | 746.644 | 6776 | 593 | 15 à 12 | 23022 |
| (pêche côtière et au large (crevetiers | 18 | 1930,82 | 1448.498 | 57 705 | 537 | 369 | 17 à 30 | 3925 |

Source : Rapport annuel 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes (33)

2.4.5 La sur exploitation des fonds ou "Overfishing"

Si l'on se souvient de ce qui a été dit sur le milieu et ses ressources, on est en droit de craindre un "overfishing" et cela d'autant plus, qu'aucune étude de la dynamique des populations ne permet à l'heure actuelle de dire avec précision le niveau des stocks dont on dispose. Cette crainte est d'ailleurs justifiée, si l'on ajoute les investissements massifs que les sociétés de pêche basées à Douala envisagent à court terme, comme l'indique le tableau n°3, sociétés qui ignorent totalement l'étude du milieu et de ses possibilités.

Notons aussi que le tonnage débarqué à une époque donnée ne permet pas toujours de se faire une idée exacte de la richesse des fonds pendant l'époque

considérée. Des poissons ramenés par un trait de chalut, seuls sont retenus ceux qui présentent un intérêt commercial évident. Or la nature est plus préoccupée des lois de l'équilibre que des conjonctures économiques qui sont affaires d'hommes. Aussi arrive t-il que les fonds soient périodiquement envahis par des espèces " peu intéressantes" telles que les pelons (Octopera aurita) ou "sardinelle" (Ilisha africana), au détriment des espèces commercialisables. Le pêcheur dira alors que le poisson est "sale" et rejettera à l'eau la moitié, parfois même les deux tiers de ses captures.

On constate que la sur exploitation d'une espèce entraîne automatiquement l'envahissement du fonds par des espèces peu intéressantes. Les deux phénomènes sont donc très liés. Cela est d'autant plus inquiétant pour les eaux du Golfe de Guinée en général et les eaux camerounaises en particulier, qu'il y a des facteurs limitants dans la prolifération excessive de ces ressources halieutiques dont les stocks disponibles sont en plus très mal connus.

2.5. La valeur des produits

2.5.1. le poisson frais

La valeur du poisson frais ne cesse de croître depuis 1971 . En 1978 elle était de 2.753.448.943 F CFA.

2.5.2. le poisson congelé

Les recettes que procure le poisson congelé diminuent de plus en plus cela en liaison directe avec la baisse de la production signalée plus haut. En 1978, le poisson congelé n'a rapporté que 11.220.566 FCFA.

2.5.3. les crevettes

En 1978 les crevettes n'ont rapporté que 1.949.797.850 F CFA contre 3.906.184.339 F CFA en 1977. C'est bien entendu à mettre au compte de la faiblesse du tonnage débarqué. Si l'on sait que la crevette présente une valeur marchande très élevée, on comprend la gravité de la situation. Il faut tout faire pour remplacer les bateaux espagnols qui ont cessé leurs activités afin de retrouver

.../...

la production normale. Ce qui n'est pas impossible car les crevettes sont quand même assez abondantes dans les eaux camerounaises.

2.5.4. Divers

Ce sont les langoustes, les seiches et les crabes. Leur valeur globale a atteint 27.467.975 F CFA en 1978 ce qui n'est pas négligeable . On aurait beaucoup à gagner en encourageant cette pêche.

Après l'étude de la production il convient à présent de voir sa destination.

.../..

CHAPITRE II

LA DESTINATION DES PRODUITS

1. L'utilisation

Nous distinguerons ici les produits de la pêche artisanale de ceux de la pêche industrielle.

1.1. Les produits de la pêche artisanale

1.1.1. La consommation à l'état frais

Lorsqu'une équipe débarque, il y a en général un panier déjà préparé qui va servir à l'autoconsommation des pêcheurs. Cette part réservée à l'auto-consommation varie en fonction du nombre de pêcheurs, mais reste cependant faible, si bien qu'elle est quelquefois négligée dans l'évaluation de la production.

Le gros des produits de la pêche est vendu en général aux femmes même du patron de l'équipe. Pendant que les femmes s'occupent des produits, les hommes rangent la pirogue et le filet.

La femme peut vendre tout le produit sur place, à d'autres grossistes venus des villages voisins ou des localités éloignées plus importantes. Cette pratique bien entendu, s'observe sur les points de débarquement aménagés et où le problème de l'enclavement ne se pose pas.

Dans les endroits coupés du reste du pays, la presque totalité des produits de la pêche est fumée. C'est malheureusement ce qu'on observe le plus souvent dans les régions comme le Ndian qui produisent pourtant de grosses quantités de produits halieutiques, poissons et crevettes en particulier.

Il est intéressant de noter que les pêcheurs nigériens préfèrent fumer leurs produits. Cela tient au fait qu'ils les exportent par la suite au Nigéria où les prix sont beaucoup plus intéressants. Il y a une véritable contrebande qui se crée et quelquefois, malgré la vigilance des douaniers. Ce trafic illicite, il est vrai, est grandement facilité par l'enclavement des régions qui ne permet pas d'exercer un contrôle adéquat sur ce qui se passe sur le terrain.

.../...

Tout compte fait, on se rend bien compte que la consommation à l'état frais des produits halieutiques provenant de la pêche artisanale maritime est très faible.

1.12. La transformation

1.1.2.1. Le poisson fumé

Nous pouvons dire que la presque totalité de la production de "Banga" et de "Bilolo" est transformée.

C'est en fait le fumage à chaud qui se pratique ici. Il est le moyen le plus répandu de conservation aussi bien du poisson que de la crevette "immature".

A chaque famille, équipe ou groupe de pêcheurs, correspond en général un fumoir. Ce fumoir fait partie intégrante quelquefois de l'infrastructure de l'habitation dans ce cas il sert même souvent de cuisine. Mais son emplacement le plus courant se trouve derrière l'habitation du côté de la mangrove. En plaçant ainsi le fumoir cela permet aux vents dominants venant de la plage d'entraîner la fumée et certaines odeurs.

Ces fumoirs sont construits avec les mêmes matériaux que ceux utilisés pour les habitations c'est-à-dire le plus souvent du raphia pour la couverture et le bordage. Le tout en couche très épaisse permettant de maintenir le maximum de fumée et pendant un temps assez long. Ces conditions sont indispensables pour un meilleur rendement technique.

Dans le fumoir on trouve une ou plusieurs claies en grillage ou en bambou. Celles-ci sont maintenues par des piquets à une certaine distance du sol (80 à 100 Cm).

Sur ces claies le poisson est disposé en rangées transversales alternées, la tête dirigée vers le bas, dans une position légèrement inclinée. Les foyers sont allumés à même le sol et entretenus à feu doux. Le bois le plus couramment utilisé est le palétuvier.

Au bout de 24 h, les poissons sont étalés en vrac sur la claie, puis retournés de temps en temps, de façon à ce que toutes les parties du corps soient uniformément exposées à l'action de la fumée.

Le temps du fumage est variable : 24 à 48 heures si le produit doit être conservé 3 à 4 jours après traitement, 4 à 5 jours si la consommation est reportée à plusieurs mois.

Le poisson ainsi traité est à la fois séché et fumé . Bien préparé , il peut se conserver assez longtemps sans subir d'altération. Malheureusement sa qualité est assez irrégulière et les pertes sont fréquentes.

Le poisson est friable du fait d'une dessiccation trop poussée, ou grillé parce que le feu a été mal surveillé.

L'hygrométrie très élevée dans ces régions contribue à diminuer le délai de conservation.

D'autres méthodes de conservation des produits comme le séchage et le salage-séchage ont été tentées mais en raison de l'hygrométrie très élevée que l'on vient de mentionner, le ciel plus ou moins couvert toute l'année et les pluies diluviennes fréquentes, ces méthodes n'ont pas donné les résultats escomptés et ont été abandonnées.

Le fumage demeure donc la méthode de choix. Il a toutefois besoin d'être amélioré si l'en veut accroître les rendements et partant, diminuer les pertes signalées. Pour cela, il faut construire des fumoirs plus grands utilisables par plusieurs équipes de pêcheurs à la fois. En effet il a été constaté que les petits fumoirs individuels donnent de mauvais résultats, alors que les fumoirs plus importants et bien chargés permettent d'obtenir des produits de meilleure qualité. Les feux doivent être doux et bien surveillés pour éviter la dessiccation trop poussée ou de griller tout simplement le poisson. Ce qui donne, nous l'avons vu, un poisson très friable entraînant du coup, des pertes importantes surtout pendant la manutention.

Il est important de signaler que ces produits fumés sont mis dans des

sacs de jute de 25 kg ou des paniers de taille variable : 50 à 100 kg voir même plus. Lors du transport sur de très longues distances, les produits s'altèrent facilement. Pour éviter ces altérations il est souhaitable non seulement de conditionner les produits dans des sacs plastiques, mais aussi de les emballer dans des sacs en jute.

1.2.2.3 la crevette fumée

La crevette "immature" est très rarement consommée à l'état frais. La presque totalité de la production est fumée selon le même procédé qu'on a vu avec le poisson sauf qu'ici le grillage utilisé est beaucoup plus serré et les crevettes sont étalées tout de suite en vrac. Elles se prêtent mieux que le poisson au fumage à chaud. Le temps mis pour le traitement est considérablement raccourci (moins de 24 heures) , et les produits sont de meilleure qualité quand le feu est bien contrôlé . Autrement on obtient des produits très friables, d'où des pertes très importantes .

Tout comme le poisson, la crevette fumée est expédiée dans les grands centres pour y être commercialisée. Cependant la plus grande quantité est acheminée vers le Nigéria où, comme le poisson , elle est vendue à des prix très élevés par rapport à ceux pratiqués au Cameroun. On estime que plus de la moitié de la production de poissons. et de crevettes "immatures" est ainsi évacuée frauduleusement vers ce pays.

La crevette fumée est très appréciée des populations. Elle est très utilisée dans les différentes sauces préparées dans le Sud-Cameroun. Etant donné sa durée de conservation assez longue (plusieurs mois si elle est bien fumée), on la retrouve pratiquement dans tous les villages du Sud et même dans le Nord du pays (Ngaoundéré, Garoua, Maroua etc...) où les personnes originaires du Sud du pays se jettent littéralement sur tout nouvel arrivage.

.../...

1.2. Les produits de la pêche industrielle

1.2.1. La consommation à l'état frais

Tout le poisson frais de la pêche industrielle est débarqué à Douala, base de toute les sociétés de pêche du pays. Ainsi la ville de Douala est très bien servie en poissons frais. La clientèle de cette ville aime surtout les dorades et les machoirons.

Ici le consommateur ne pense au poisson congelé qu'en cas de pénurie relative, qu'on constate lors de la basse saison.

Le client de Douala ne fait appel au poisson fumé qu'en cas de difficulté financière ou tout simplement s'il veut varier un peu sa sauce.

Le tableau n°15 nous montre la distribution du poisson frais à Douala et à l'intérieur du pays.

Tableau n°15

Distribution du poisson frais à Douala et à l'intérieur du pays

| Sociétés | Poisson frais (kg) | |
|----------|---------------------|-------------------|
| | Douala | Intérieur du pays |
| COTONNEC | 3.072.058 | 3.744. 193 |
| PECAM | 1.852.125 | 2.260.485 |
| CRECAM | 3. 729. 816 | 364. 201 |
| COPEMAR | 1.063. 794 | 959. 312 |
| SOPAC | 762. 447. | 471. 830 |
| TOTAUX | 10. 480. 240 | 7. 800. 021 |

Source: Rapport 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes

Ce tableau permet de remarquer un déséquilibre évident dans la distribution du poisson frais. Ce déséquilibre s'explique par la forte demande en poisson enregistrée à Douala. A cela, s'ajoute un mauvais système de distribution. En effet les camions isothermes ou frigorifiques sont rares, ce qui limite la distribution vers l'intérieur. Le chemin de fer intervient mais là aussi, les wagons frigorifiques sont en nombre réduit, et pas toujours disponibles. Le problème de la chaîne du froid se pose donc avec acuité. Il reste délicat, malgré quelques améliorations notées ces dernières années dans les poissonneries modernes équipées de chambres froides et employant de la glace. Pour les commerçants grossistes ce n'est pas toujours le cas.

Dès que le poisson leur est livré, on peut dire sans risque de se tromper que la chaîne du froid est rompue. Leurs camions ne sont pas toujours bien équipés en dispositifs frigorifiques comme le veut la réglementation en matière de transport des produits halieutiques. Quelquefois ce sont de simples véhicules type "404" bâchée qui livrent le poisson sans d'autres précautions, et cela sur de longues distances. Le poisson est vendu à la limite de l'acceptable s'il n'est pas tout simplement avarié. La plupart du temps, l'inspection sanitaire laisse à désirer. On ne peut donc pas s'étonner de la rareté des saisies dans les registres officiels (46, 138 tonnes en 1977/78).

Au niveau des marchés de détail, le poisson est vendu en général sur des tables en bois. Les vendeurs et vendeuses ne font aucun effort pour maintenir le froid et manipuler les produits avec propreté. Le poisson pourrit. Les mouches sont là. Certains ne portent même pas la blouse blanche qu'on leur demande de mettre. Le certificat de bonne santé qu'ils doivent fournir est le plus souvent périmé depuis des mois. On peut quand même dire que les infractions commises par les hommes sont plus nombreuses que celles des femmes. C'est en tout cas, la constatation qu'on peut faire dans les différents marchés de Douala.

Le poisson frais est en définitive consommé sur les lieux de production. On peut même dire que la plus grande partie ne franchit pas les départements cô-

tiers. En d'autres termes ce ne sont pas que les villes côtières qui sont ravitaillées en poissons frais. Et même dans ces villes le poisson vendu ne présente pas quelquesfois les garanties de salubrité requises.

Un gros effort doit être fait pour que les villes de l'intérieur puissent profiter des produits de la mer. Ce problème trouverait certainement sa solution dans le renforcement de la chaîne du froid. Ce qui permettrait d'allonger la durée de conservation des produits et partant, d'atteindre plus efficacement les localités plus éloignées de la mer.

1.2.2. La consommation des produits congelés

Le poisson congelé consommé au Cameroun reconnaît plusieurs origines :

- la SIPEC , qui en son temps produisait grâce à ces bateaux évoluant en haute mer du poisson congelé. Or la SIPEC a été dissoute, et il n'y a pas eu de société pour la remplacer, tout au moins, en ce qui concerne la production du poisson congelé.
 - les sociétés espagnoles qui pêchaient dans les eaux camerounaises. Mais comme nous l'avons vu celles-ci n'opèrent plus leurs licences n'ayant pas été renouvelées.
 - les importations effectuées par la Société Camerounaise des produits de la mer. Cette société importe essentiellement du poisson en provenance des chalutiers de l'U.R.S.S.
- A l'heure actuelle cette société semble détenir l'exclusivité de l'importation du poisson congelé. Ses importations en 1977/78 étaient de l'ordre de 11 308, 954 tonnes pour une valeur de 2.046.644.028 F CFA.
- les crevettiers, nous l'avons vu fournissent aussi du poisson congelé . Ils ont débarqué 79, 158 tonnes d'une valeur de 11.220.566. F CFA pour l'exercice 1977/78.

Comme le poisson frais, le poisson congelé est confronté aux mêmes problèmes

.../...

de distribution. Il atteint difficilement l'intérieur du pays à cause du manque d'infrastructures adéquates, en particulier la chaîne continue du froid.

1.2.3. La transformation

Parmi les produits de la pêche industrielle seules les crevettes sont transformées par les soins de la société CRECAM qui en détient le monopole. Elle possède une usine de traitement et de conditionnement de crevettes de tous calibres et de différentes qualités :

- sans tête avec carapace
- sans tête et décortiquée de couleur grise, rose, brune et tigrée destinée par ordre d'importance au Japon, aux Etats-Unis d'Amérique, et à l'Europe et aux pays de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.)

Il faut signaler que les femmes essaient tant bien que mal de fumer les invendus de poissons de la journée, mais les quantités restent quand même très faibles.

2. Les circuits de commercialisation

2.1 Le marché intérieur

2.1.1 . Les points de débarquement.

Ces points sont nombreux, mais peuvent être répartis selon le type de pêche.

- la pêche industrielle n'a qu'un seul point de débarquement représenté par le port de Douala.

- la pêche artisanale comprend beaucoup de points de débarquement répartis sur tout le littoral camerounais. Certains de ces points sont bien connus et assez bien contrôlables. C'est le cas notamment de Douala, Victoria, Tiko, Kangué, Nyangassa, Bamusso, Idabatoz, Kondo Assua, Kombo Mukoko, Makéba,

.../...

Manoka, Nghée, Longji, Dehane, Mbodé et Campo. En plus il y a de multitudes d'autres points de débarquement qu'on ne peut pas facilement localiser à cause de l'enclavement de certaines régions ou tout simplement parce que ces points ne sont pas fixes, les pêcheurs se déplaçant au gré de l'abondance ou non du poisson.

2.1.2. Les centres de distribution

Ces centres sont de 3 types :

- les points de débarquement sus-mentionnés constituent la première étape de distribution des produits ;
- la seconde étape est représentée par les grandes villes du littoral camerounais : Douala, Victoria, Bue, Edéa et Kribi ;
- la troisième étape passe par les villes de l'intérieur comme Yaoundé, Nkongsamba, Mbanga, Loum, Yabassi, Dibombari, Njombé , Mbalmayo, Eséka, Ebolowa, Makak, Otelé, Ngoumou, Bot-Makak, Obala, Bafoussam, Dschang, Bangangté, Kumba et Ngaoundéré.

A partir de ces centres, les produits prennent le chemin des villages environnants.

2.1.3. Les voies de distribution

La voie d'eau. Elle est représentée par la mer, les lagunes et les fleuves, mais ces derniers ne sont pas navigables sur de longues distances. Ainsi le Mungo n'est navigable que sur 100 km , la Sanaga seulement en aval d'Edéa sur 65 km, à cause des chutes et des rapides (chutes de Nachtigal, chutes d'Edéa), le Nyong entre Mbalmayo et Abong Mbang sur 250 km. Ce dernier est un tronçon à l'intérieur du pays et non raccordé à la mer à cause des chutes qui s'y intercalent.

la Lokoundjé , la Kienké et la Lobé sont de petits fleuves qui ter-

.../...

minent leur course par des chutes.

Tout cela limite la distribution des produits de la mer à l'intérieur du pays. Ce qui revient à dire que la voie d'eau bien que très employée dans la pêche artisanale surtout, reste une affaire du littoral camerounais. Cependant cette voie permet d'acheminer les produits des points de débarquement aux centres de distribution localisés dans le littoral même. Ce qui n'est pas négligeable, d'autant plus qu'il s'agit là de la voie la plus économique pour les pêcheurs-artisans et qui en font leur affaire.

La route

Là où elles existe, la route est employée par les pêcheurs artisans pour évacuer leur production vers les centres urbains. Mais en général ce sont les grossistes qui viennent dans les camps des pêcheurs qui utilisent cette voie. Ces grossistes viennent de Douala avec quelquefois leurs véhicules. A Douala ces grossistes après avoir acheté le poisson au port, l'acheminent vers les autres centres de distribution.

Le chemin de fer

Deux grands axes de chemin de fer existent au Cameroun. L'axe Nord qui relie Douala à Ngaoundéré dans l'Adamaoua, et l'axe Douala-Nkongsamba. Ce sont surtout les produits de la pêche industrielle qui empruntent cette voie.

2.1.4. Les agents de distribution

Ils sont représentés par les intermédiaires entre les producteurs (pêcheurs-artisans ou mareyeurs) et les consommateurs. De ce fait il s'ensuit une longue chaîne qui influe beaucoup sur le prix du poisson déjà grevé par les longues distances qu'il faut parcourir pour l'amener sur les lieux de consommation.


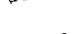


Cette chaîne se constitue de la façon suivante.

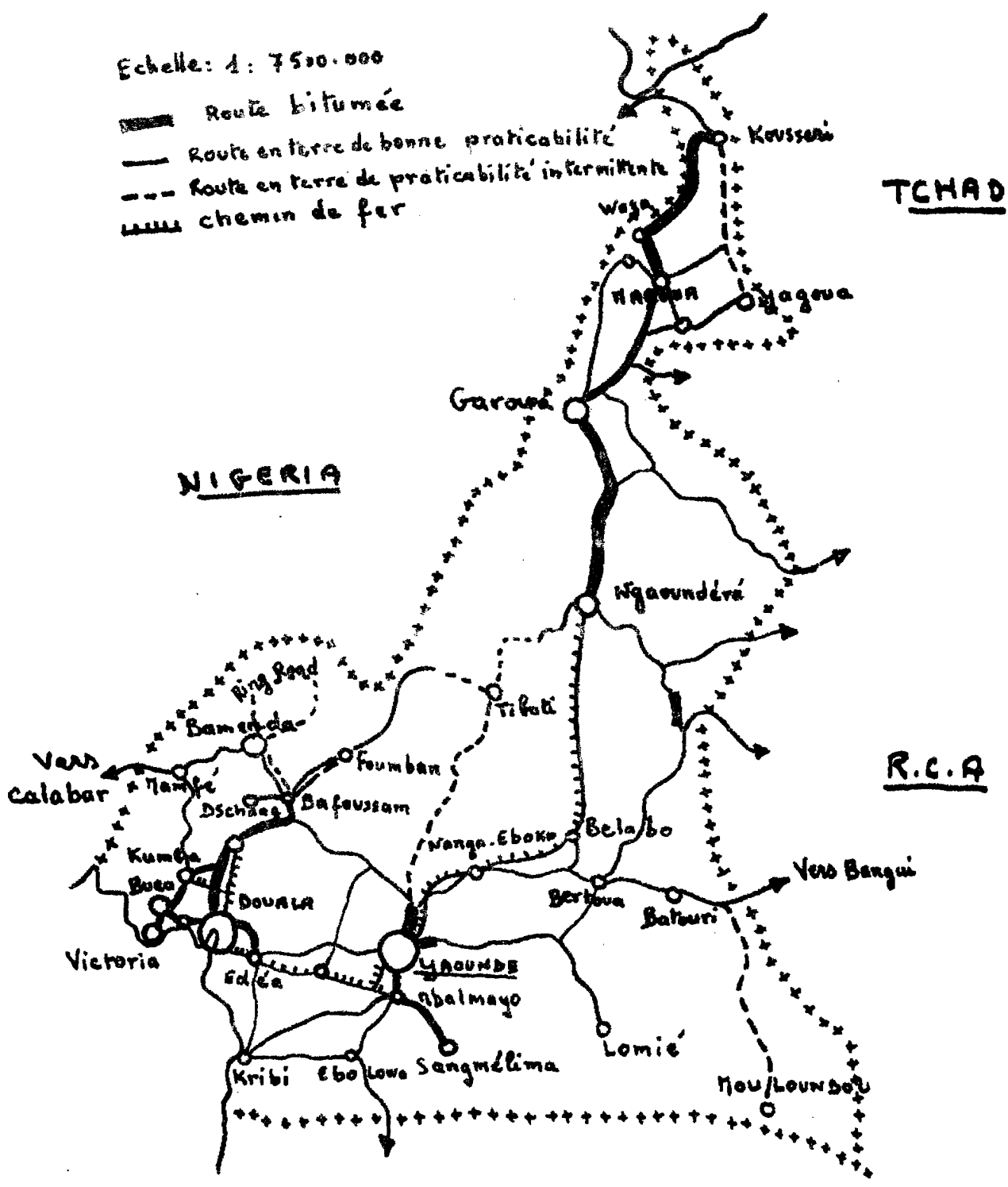
.../...

Carte n° 6

Les Voies de communication

Echelle: 1: 750.000

-  Route bitumée
-  Route en terre de bonne praticabilité
-  Route en terre de praticabilité intermittente
-  chemin de fer



Tout d'abord au niveau de la pêche artisanale. Le pêcheur ou l'équipe de pêcheurs qui débarque le poisson le vend soit à ^{une} femme ou directement à des grossistes. Mais souvent, le poisson est fumé en totalité ou en partie par le pêcheur ou sa femme. Les produits de la pêche peuvent être directement vendus par le pêcheur ou sa femme dans le cas où il y a une clientèle qui va à la plage. Cependant dans les villages et campements enclavés cela n'est pas possible. Dans tous les cas les grossistes sont là et prennent donc le relais. Les mieux organisés ont des véhicules, tandis que d'autres emploient tout simplement des pirogues. Les produits ainsi achetés, sont acheminés dans les villes les plus proches où d'autres grossistes plus puissants peuvent acheter les produits, et la chaîne continue. Si bien qu'au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la côte, le nombre de grossistes diminue, tandis que leur puissance augmente.

Quant aux grossistes qui traitent avec les mareyeurs basés à Douala, on peut les classer en deux catégories selon leurs moyens financiers. La première catégorie est représentée par des grossistes qui n'ont pas beaucoup de moyens. Ils achètent des quantités modestes et n'ont pas un équipement moderne tels que camions isothermes ou frigorifiques. Ce sont eux qui ravitaillent les marchés de Douala. En effet dès qu'ils achètent le poisson ils partent le revendre aux détaillants qui sont restés sur les marchés.

La deuxième catégorie est constituée par des grossistes qui disposent de moyens modernes : camions isothermes ou frigorifiques, véhicules type "404" bachée etc... Ils ravitaillent les villes de l'intérieur (poissonneries modernes essentiellement).

A ces deux catégories s'ajoutent les sociétés de pêche qui disposent de réseaux de distribution intégrés puisqu'elles vendent non seulement aux grossistes mais détiennent des poissonneries dans les grandes villes comme Douala et Yaoundé. Il y a donc là une certaine concurrence entre les grossistes

et les sociétés de pêche, ce qui n'est pas fait pour arranger la situation.

2.1.5. Les points de vente au détail

On distingue deux sortes de points de vente.

D'un côté il y a des poissonneries modernes, ravitaillées en poissons frais de la pêche industrielle et en poissons congelés d'importation. On les rencontre essentiellement dans les grandes villes du pays. De l'autre côté, il y a les étalages sur les marchés. Dans cette catégorie peuvent être rangés les points de débarquement où la vente au détail est aussi réalisée.

- les poissonneries modernes

On range aussi dans cette catégorie le poisson qu'on trouve dans les supermarchés. Dans ces poissonneries les produits de la pêche industrielle sont vendus frais ou congelés. Les conditions hygiéniques sont bien respectées.

- les étalages au niveau des marchés.

Les produits proviennent soit de la pêche industrielle, soit de la pêche artisanale. On y voit du poisson frais, du poisson fumé, de la crevette fumée, ainsi que le poisson congelé d'importation qui peut emprunter ce canal, mais dans ce cas, il est vendu décongelé.

Notons que dans les étalages, le poisson est vendu au tas et non au kilogramme.

L'hygiène n'est pas toujours respectée, en plus de l'absence de la chaîne de froid.

- les points de débarquement de la pêche artisanale.

La vente s'effectue sur la plage même, surtout dans les zones peuplées. Le poisson étant tout frais, il y a une certaine garantie quant à sa salubrité, même s'il est souvent traîné.

2.1.6. Les prix

Nous avons vu qu'au niveau de la pêche artisanale, le poisson ou la

crevette sont vendus au tas, aussi bien aux points de débarquement, que sur les étalages des marchés.

Le tas de poissons ou de crevettes est de taille très variable. Si le poisson est assez gros, on le compte tout simplement. Dans tous les cas on ne fait qu'estimer la valeur du poisson ou de la crevette. Il n'est pas étonnant de voir dans ces conditions les prix varier d'un étalage à un autre, ou d'une plage à une autre. Le contrôle est très difficile, d'autant plus que la balance est ignorée.

Au niveau de la pêche industrielle l'organisation est meilleure. Les produits sont vendus au kilogramme, du mareyeur jusqu'à la poissonnerie moderne ou aux supermarchés. L'Administration intervient périodiquement, pour fixer le prix des produits, en particulier au niveau des sociétés de pêche et de mareyage.

Le tableau n°16 indique les prix pratiqués en 1978.

On voit que la distribution des produits de la mer sur le territoire national souffre de beaucoup d'aléas dont les plus importants sont l'enclavement des lieux de production de la pêche artisanale, l'absence d'une chaîne de froid, le fumage parfois défectueux et la prolifération d'intermédiaires.

2.2. Le marché extérieur

Les exportations des produits halieutiques sont représentées essentiellement par la crevette congelée dont la société CRECAM détient pratiquement le monopole. On peut à tout moment contrôler ces exportations. Le tableau n°17 indique celles réalisées en 1977/78.

On y notera aussi 13.788 kg de poisson et 496 kg de crevettes des particuliers. Ce qui est insignifiant.

.../...

Tableau n° 16 :

Prix du poisson frais et congelé à Douala au 10 avril 1978 (F CFA /kg)

| Localité | ! Petite sode, raie, | | | ! Brochet, capitaine, Carangue disque, merou, | | | | | | ! Petit bar, nylon | | | ! Friture, barbillon, | | |
|----------|----------------------|-----|-----|---|-----|-----|---------------------------|-----|-----|----------------------|-----|-----|-----------------------|-----|-----|
| | PVA | PVG | PVD | ! tazar, bar, machoirons | | | ! Grosses pièces | | | ! requin, sardinelle | | | | | |
| | PVA | PVG | PVD | PVA | PVG | PVG | PVA | PVG | PVD | PVA | PVG | PVD | PVA | PVG | PVD |
| Douala | 112 | 118 | 125 | 177 | 191 | 215 | 269 | 281 | 305 | 173 | 184 | 205 | 94 | 108 | 120 |
| Localité | ! Petit chinchard, | | | ! Gros chinchard, mer- | | | ! Daurade rose, daurade | | | ! Grosse sole | | | ! Merlan | | |
| | PVA | PVG | PVD | ! quereau, merlu, sardi- | | | ! grise, bar, gros bossu! | | | ! ombre | | | | | |
| | PVA | PVG | PVD | PVA | PVG | PVD | PVA | PVG | PVD | PVA | PVG | PVD | PVA | PVG | PVG |
| Douala | 171 | 184 | 205 | 190 | 202 | 225 | 214 | 231 | 250 | 183 | 195 | 215 | 191 | 205 | 235 |

PVA : prix de vente = Armateurs
 PVG : prix de vente grossistes
 PVD : prix de vente détaillants

Source : Syndicat de l'armement à la pêche Maritime B.P. 229 Douala

Tableau n°17 : Les produits exportés et leur destination

| Destination | Poisson con- | Crevette congelée en kg | | | Totaux en kg | |
|---------------|--------------|-------------------------|-----------|---------|--------------|--------------|
| | gelé en kg | S.C.P.M. | CRECAM | AMUSA | | Particuliers |
| Etats Unis | - | | 357.728 | - | - | 357.728 |
| France | - | | 296.676 | - | 119 | 296.795 |
| Japon | - | | 189.731 | - | - | 189.731 |
| Espagne | - | | 474.520 | 409.808 | - | 884.328 |
| Angleterre | - | | 36.482 | - | - | 36.482 |
| Hollande | - | | 121.529 | - | - | 121.529 |
| Belgique | 168 | | 15.971 | - | - | 16.139 |
| Canada | - | | - 68 | - | - | 68 |
| Gabon | - | | 3.084 | - | 127 | 3.211 |
| R.C.A. | 13.540 | | 325 | - | 250 | 14.115 |
| Tchad | - | | 1.592 | - | - | 1.592 |
| Nigéria | 80 | | - | - | - | 80 |
| Sous-totaux | 13.788 | | 1.497.706 | 409.808 | 496 | |
| Total général | 13.788 | | 1.908.010 | | | 1.921.798 |

Source : Rapport 1977/78 de la Direction des Pêches Maritimes (33)

Ce tableau indique que l'Espagne avec 884.328 kg de crevette congelée se place en tête des importateurs, suivie des Etats Unis d'Amérique avec 357.728 kg, de la France avec 296.795 kg, du Japon avec 189 731 kg et de la Hollande avec 121.529 kg.

Les exportations vers les pays africains se réduisent à 5.378 kg de crevettes et 13.788 kg de poissons congelés. Notons que le Gabon et la République Centrafricaine sont les principaux pays importateurs avec respectivement 3211 kg de crevettes et 13.540 kg de poissons.

Le graphe n° 3 indique l'évolution des exportations de produits halieuti-

.../...

ques ces dernières années, et correspondant essentiellement à celles de la crevette. Parallèlement le tableau n°18 montre les prix pratiqués au départ de Douala.

Il convient de noter ici le commerce frauduleux qui se pratique vers le Nigéria. En effet nous l'avons mentionné plus haut, le poisson et la crevette fumés sont exportés clandestinement vers ce pays. On estime que la moitié de la production maritime artisanale est ainsi écoulée.

Tableau n° 18 : Prix des crevettes au départ de Douala à la date du 8 août 1978
en (F CFA)

| Calibre | Prix | T.C.A | Timbre | TIS | Total |
|---------|--------|-------|--------|-----|--------|
| U/10 W | 5.500 | 530 | 15 | 5 | 6.050 |
| x | 55.000 | 5.310 | 165 | 50 | 60.525 |
| 11/15 W | 5.415 | 520 | 15 | 5 | 5.955 |
| X | 54.150 | 5.225 | 160 | 50 | 59.585 |
| 16/20 W | 5.230 | 505 | 15 | 5 | 5.755 |
| X | 52.300 | 5.045 | 160 | 50 | 57.555 |
| 21/25 W | 4.660 | 450 | 15 | 5 | 5.130 |
| X | 46.600 | 4.435 | 140 | 50 | 51.285 |
| 26/30 W | 4.110 | 400 | 10 | 5 | 4.525 |
| X | 41.100 | 3.965 | 120 | 50 | 45.235 |
| 31/40 W | 3.330 | 320 | 10 | 5 | 3.665 |
| x | 33.300 | 3.215 | 100 | 50 | 36.665 |
| 41/50 W | 2.490 | 240 | 10 | 5 | 2.745 |
| X | 24.900 | 2.405 | 75 | 50 | 27.430 |
| 51/60 W | 2.300 | 220 | 5 | 5 | 2.530 |
| X | 23.000 | 2.220 | 70 | 50 | 25.340 |
| 61/70 W | 1.830 | 175 | 5 | 5 | 2.015 |
| X | 18.300 | 1.765 | 55 | 50 | 20.170 |
| 71/90 W | 1.300 | 125 | 5 | 5 | 1.435 |
| X | 13.100 | 1.265 | 40 | 50 | 14.455 |

W : 1 boîte de 2 kg

X : 1 carton de 20 kg

TCA : 0,965 du prix des crevettes - pas TCA pour bateaux

Timbre : 0,03 du prix des crevettes - pas timbre si règlement par chèque.

Source : Crevettes du Cameroun B.P. 1361 Douala

TROISIEME PARTIE :

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

CHAPITRE I

Les Besoins en produits halieutiques.

La production nationale n'arrive pas à couvrir les besoins du Cameroun en produits halieutiques d'origine marine, le pays est obligé d'importer des quantités non négligeables ce qui entraîne une hemorrhagie de devises. Le tableau n° 19 donne ces importations par espèces.

Tableau n° 19 : Les importations par espèces de poisson

| Espèces | S.C.P.M | | | | Totaux | |
|-----------------|-----------------|---------------|---------------|--------------|------------|---------------|
| | Poisson congelé | | Poisson frais | | Poids (kg) | valeur (FCFA) |
| | Poids(kg) | valeur(FCFA) | Poids (kg) | valeur FCFA) | | |
| bar | - | - | 9.530 | 1.019.070 | 9.530 | 1.019.070 |
| petit bar | - | - | 3.540 | 531.000 | 3.540 | 531.000 |
| petit capitaine | - | - | 3.160 | 486.640 | 3.160 | 486.640 |
| chinchard | 9.705.570 | 1.730.005.083 | - | - | 9.705.570 | 1.730.005.083 |
| congre | - | - | 180 | 15.480 | 180 | 15.480 |
| disque | - | - | 200 | 30.800 | 200 | 30.800 |
| Dorade grise | - | - | 510 | 94.350 | 510 | 94.350 |
| Dorade rose | 970.089 | 202.402.869 | - | - | 970.089 | 202.402.869 |
| friture | - | - | 3.340 | 287.240 | 3.340 | 287.240 |
| lepidope | 65.535 | 12.858.366 | - | - | 65.535 | 12.858.366 |
| machoir | - | - | 190 | 29.260 | 190 | 29.260 |
| Maquereau | 12.150 | 2.247.750 | - | - | 12.150 | 2.247.750 |
| gros capitaine | - | - | 920 | 217.120 | 920 | 217.120 |
| merlu | 5.920 | 1.740.480 | - | - | 5.920 | 1.740.480 |
| Raie | - | - | 1080 | 101.520 | 1.080 | 101.520 |
| Requin | - | - | 80 | 6.880 | 80 | 6.880 |
| Sardinelle | 263.760 | 45.010.950 | - | - | 263.760 | 45.010.950 |
| Sole | - | - | 360 | 45.000 | 360 | 45.000 |

.../...

Tableau n° 19 (suite)

| | | | | | | |
|-------------|------------|----------------|--------|-----------|------------|------------|
| (Thon | 280.590 | 51.123.630 | - | - | 280.590 | 51.123.630 |
| (Mulet | 5.340 | 1.254.900 | - | - | 5.340 | 1.254.900 |
| (langouste | - | - | 940 | 1.365.000 | 940 | 1.365.000 |
| (Totaux | 11.308.954 | 12.044.644.028 | 24.000 | 4.229.360 | 11.332.954 | 12.050.875 |
| | | | | | | 388 |

S.C.P.M. : Société camerounaise de produits de la mer

Source : rapport 1977/78 de la Direction des Pêches maritimes (33)

Pour l'exercice 1977/78 les importations de poissons représentaient 61 p.100 de la production de la pêche industrielle de poissons frais et congelés contre 63 p.100 en 1976/77.

L'évolution de ces importations pendant ces dernières années est représentées sur le graphe n°4 .

On constate que ces importations semblent se stabiliser (11.332 tonnes en 1977/78 contre 11.226 en 1976/77) mais cela ne signifie nullement une satisfaction des besoins du pays en poissons. Ceci est plutôt dû à des ruptures de stocks que connaît parfois la Société Camerounaise des Produits de la Mer (S.C.P.M.) , compte tenu des délais d'approvisionnement qui ne sont pas réguliers et quelquefois, imposés par les fournisseurs.

Le graphe n°5 résume toutes les productions et les importations ces dernières années.

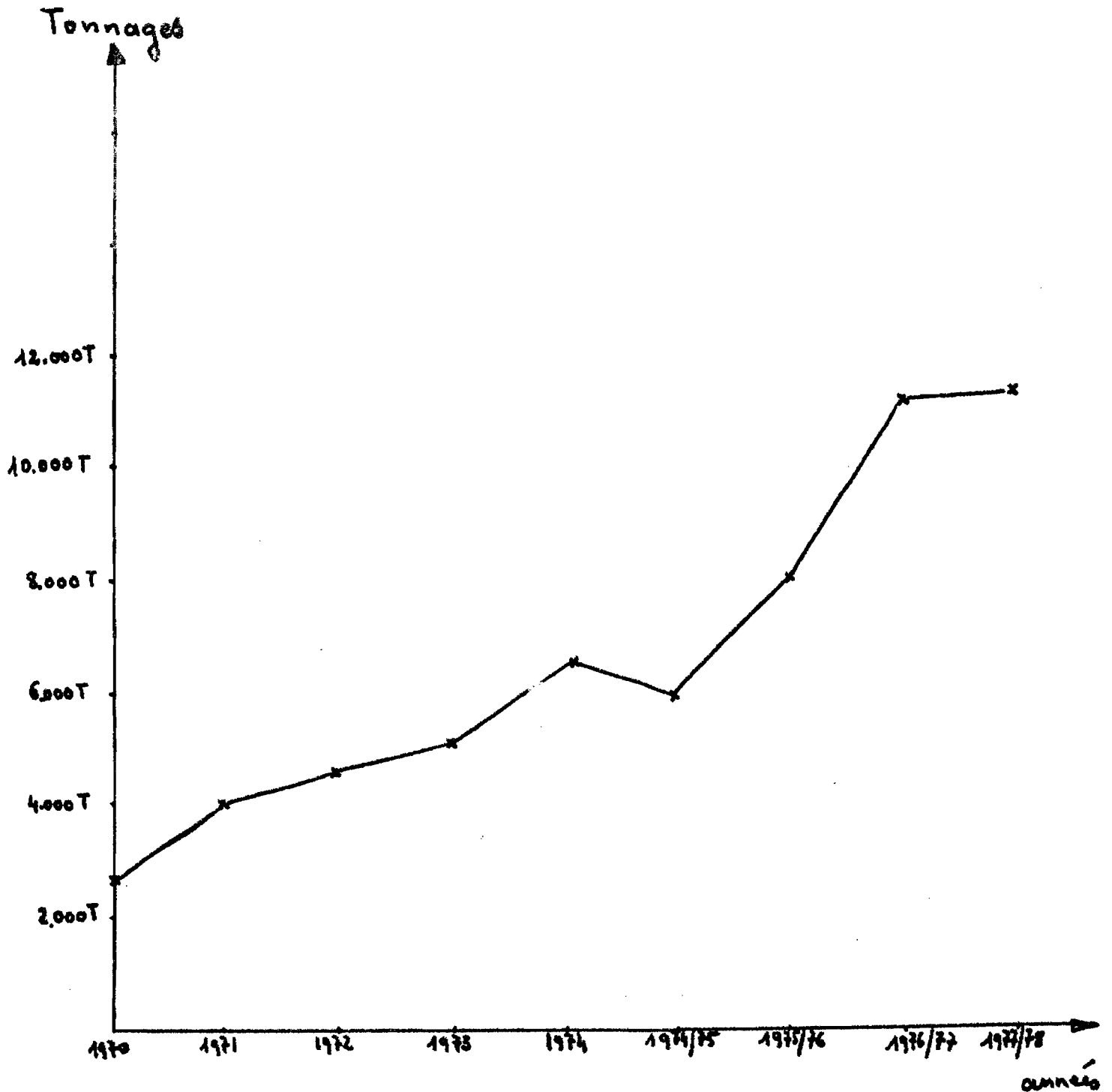
Il montre que parallèlement à l'augmentation de la production de poissons frais, il y a accroissement des importations. Pendant ce temps, la production du poisson congelé diminue pour presque s'annuler. Quant à la production de crevettes, après un petit bond en 1976/77 elle est revenue sensiblement à ce qu'elle était en 1975/76.

Dans les importations, il convient de placer les conserves de poissons que le Cameroun achète à l'extérieur . C'est ainsi qu'en 1967 les quantités suivantes sont venues de différents pays :

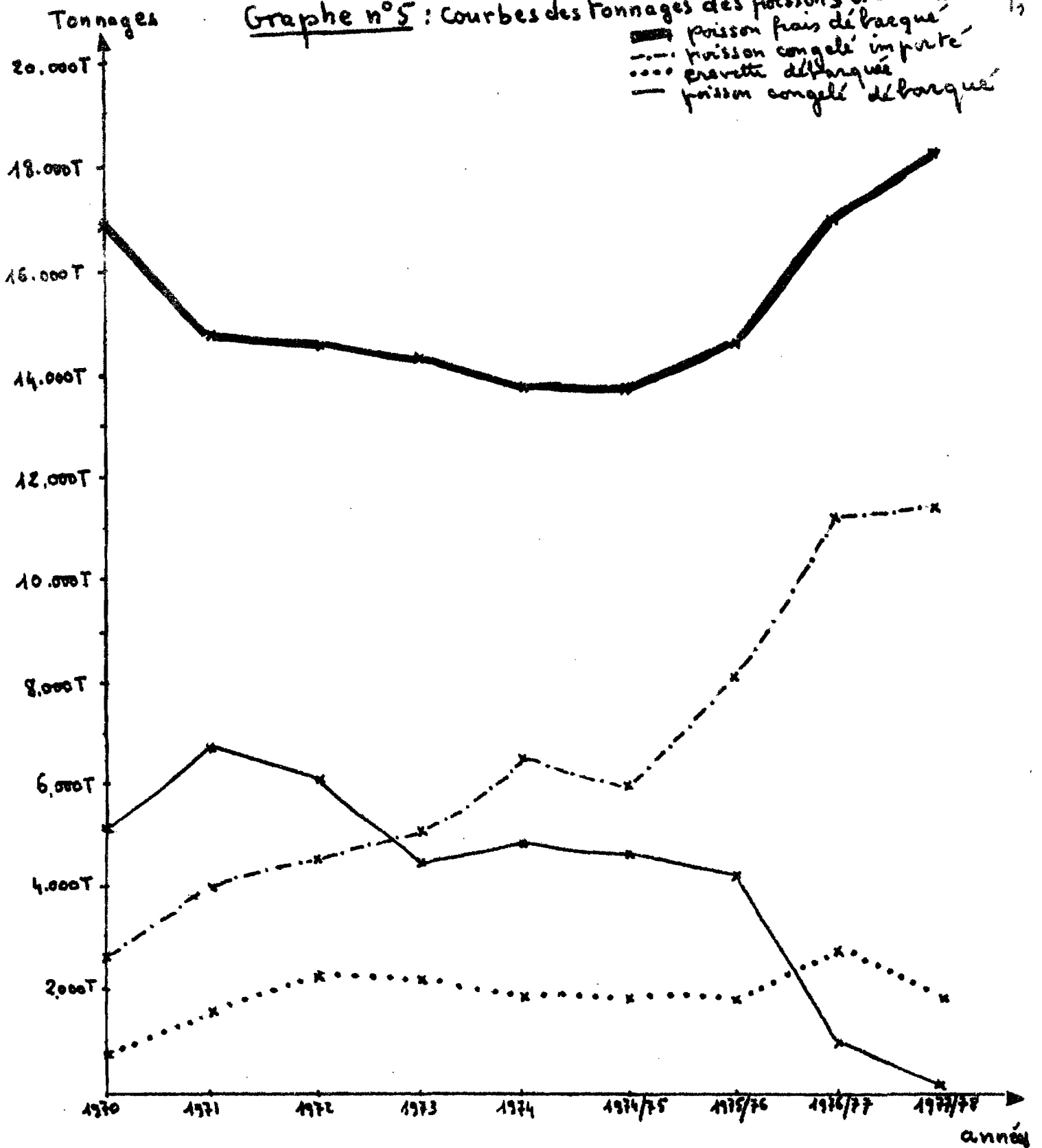
| | |
|---------------|----------------|
| France | : 52, 9 tonnes |
| Marché commun | : 159,5 tonnes |

.../ ..

Graphique n° 4 : Tonnages de poissons congelés importés



Graphie n°5 : Courbes des tonnages des poissons et crevettes débarqués



| | | |
|----------------------------|---|-----------------------|
| Autres pays | : | 105,5 tonnes |
| Pays d'Afrique Occidentale | : | 4,1 tonnes |
| Maroc | : | 1.092,2 tonnes |
| Guinée Equatoriale | : | 0,5 tonne. |
| Total | : | <u>1.414,6 tonnes</u> |

Il faut dire qu'à l'heure actuelle, ces quantités de conserves importées ont augmenté.

La situation ne s'est pas pourtant améliorée, malgré l'apport de plus en plus important de la pêche artisanale, constaté ces dernières années. Il faut par conséquent tout faire pour apporter des solutions.

Face aux besoins sans cesse croissant des Camerounais en produits halieutiques, le gouvernement a élaboré divers projets.

CHAPITRE II

Les projets inscrits au IVe plan de développement économique et social intéressant les pêches maritimes (1976-1981).

Les prévisions portent sur un investissement de 3450 millions.

La pêche maritime industrielle.

Elle bénéficiera de 2.250 millions d'investissement pour 3 opérations destinées à remédier au principal frein actuel constitué par la vétusté des bateaux employés. Il s'agit de :

- l'acquisition d'une unité frigorifique hauturière destinée à porter la capacité de production de poissons congelés à 20.000 T /an (500 millions de financement privé) ;

- la création d'une société mixte de pêche fraîche disposant de 10 chalutiers portant la capacité de production de poissons frais à 30.000 T /an (750 millions d'investissement dont 500 millions sur financement privé) ;

- le renforcement de la flottille crevetteière par l'acquisition de 10 nouvelles unités destinée à porter la capacité totale de production à 6000 T en 1980/81 pour 30 crevettiers (1 milliard d'investissement dont 700 millions par la CRECAM ou une autre société) .

La pêche maritime artisanale.

Elle bénéficiera de 400 millions pour la motorisation des grandes pirogues, la substitution de bateaux à moteur aux porigues traditionnelles, l'amélioration du fumage et la création de coopératives de pêcheurs-artisans.

Le IVe plan tire à sa fin et tous ces projets importants ne semblent pas bien avancer. Les résultats escomptés sont faibles. Les vieux bateaux attendent toujours d'être remplacés. Aucune société hautière n'est venue remplacée la SIPEC depuis sa dissolution en 1976.

La société COPEMAR qui a été créée connaît un démarrage difficile.

La flotte crevetteière n'enregistre pas de nouvelles acquisitions, de sorte

.../...

que la production diminue. La conséquence est que la production de 6 000 T/an escomptée à partir de 1980/81 , ne sera pas obtenue.

Pour ce qui est de la pêche artisanale, la motorisation et la formation des pêcheurs-artisans se fait très mal. Depuis 1974 la caisse de développement des pêches maritimes n'a formé que 77 équipes de pêcheurs pour 28.000.000 F CFA. La Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) qui avait suscité beaucoup d'espoir, et qui devrait bénéficier des crédits canadiens, n'a pas encore vraiment commencé son travail depuis la date de sa création le 9 septembre 1977 (41).

Tout cela fait que la pêche maritime en général, connaît une stagnation préjudiciable à l'économie camerounaise. Et pourtant les ressources halieutiques ne manquent pas. Il faut donc améliorer leurs conditions d'exploitation.

CHAPITRE III

Les améliorations souhaitables

Nous distinguons d'un côté les améliorations à apporter à la pêche industrielle et de l'autre celles destinées à la pêche artisanale.

1. Les améliorations souhaitables pour la pêche industrielle

Ces améliorations porteront sur :

- le rajeunissement de la flottille,
- l'acquisition d'une unité frigorifique hauturière,
- l'acquisition des crevettiers
- la création d'une société mixte de pêche fraîche
- le respect de la réglementation sur les deux milles marins.
- la participation des sociétés de pêche à la recherche,
- la création d'une société de traitement des thons,
- la pratique de l'ostréiculture
- l'accélération de la camerounisation des cadres,
- la création d'une unité de recherche
- la lutte contre la pollution.

Le rajeunissement de la flottille.

Il est certain qu'avec les vieilles unités dont on dispose, on ^{ne pas} maintiendra la production à son niveau actuel. En effet les unités du fait de leurs âges sont fréquemment en panne, ce qui nécessite des réparations réalisées des fois à l'étranger pendant des temps très longs. La vétusté de la flottille est donc un des facteurs de la baisse de production à l'heure actuelle. L'acquisition de 10 à 15 chalutiers pour le prochain plan de développement économique sera bénéfique, car elle pourrait porter la production du poisson frais à environ 35.000 T/an. De plus elle pourrait éviter une surexploitation éventuelle des fonds de pêche dont on ne connaît malheureusement pas avec précision les stocks.

.../...

L'acquisition d'une unité frigorifique hauturière : prévue dans le IVe plan de développement, cette unité n'est pas toujours obtenue. Il convient donc de tout mettre en oeuvre pour son acquisition le plus rapidement possible, car elle pourrait facilement produire 20.000 T/an de poisson congelé. Ainsi, même le Nord du pays (Ngaoundéré, Garoua) pourrait être approvisionné comme c'était le cas, lorsque la SIPEC disposait d'une telle unité. En effet du fait de la dissolution de cette société par suite d'une mauvaise gestion il y a eu un effondrement de la production du poisson congelé et par conséquent, un accroissement des importations.

La création d'une unité hauturière qui serait bien gérée est urgente si l'on veut rétablir et développer la production nationale de produits halieutiques. Cela permettrait d'atteindre les populations de l'intérieur du pays dans de très bonnes conditions.

L'acquisition des crevettiers :

La production crevettière est en baisse ces dernières années pour diverses raisons, parmi lesquelles on peut citer entre autres, les multiples pannes des unités existantes et la faiblesse de nouvelles acquisitions. Dix nouvelles unités étaient prévues pour le IVe plan de développement afin d'atteindre 6000 tonnes en 1980/81. En 1977/78, cette production n'était que de 1.448,438 tonnes, et cela est inquiétant. Pour le Ve plan il faut donc chercher à acquérir de nouveaux crevettiers, afin de relancer la production qui rapporte des devises au pays, car les crevettes camerounaises sont très bien côtées à l'extérieur.

La création d'une société mixte de pêche fraîche :

Le besoin d'une société de pêche fraîche se fait de plus en plus sentir afin de développer la production du poisson frais. En effet certaines sociétés de pêche ont des méthodes archaïques de production, si bien que à tout moment il y a danger de voir la production s'effondrer pour le malheur des consommateurs.

.../...

Le projet de création d'une telle société figurait au IVe plan, mais n'a jusqu'ici été réalisé.

Par ailleurs on ne peut pas dire que la société COPEMAR qui a racheté les vieux bateaux de la défunte SIPEC, en soit une.

Le renforcement et le développement de la chaîne du froid

Une chaîne du froid est capitale dans l'exploitation du poisson, denrée éminemment périssable. Cette chaîne du froid doit être surveillée aussi bien à bord des bateaux que sur les circuits de commercialisation. Jusqu'ici les saisies prononcées sont faibles parce que les inspecteurs sont plutôt tolérants. Cela ne doit cependant pas continuer car la protection du consommateur n'est pas garantie, ce qui est très grave. Il faut donc un contrôle sanitaire rigoureux aussi bien chez les grossistes que les poissonniers des marchés. En principe la production du froid ne devrait pas présenter des difficultés, si les nouvelles installations du port de Douala fonctionnent normalement, sans compter la fabrication de glace des différentes brasseries installées à Douala et ailleurs dans les grandes villes. Par ailleurs il faut surveiller la chaîne du froid au niveau des véhicules transportant les produits de la mer.

Avec une chaîne du froid parfaite on pourrait conserver les produits, et surtout les acheminer vers l'intérieur du pays où le besoin en protéines d'origine animale est très grand.

Le respect de la réglementation sur les deux milles marins.

En effet il est interdit aux bateaux de la pêche industrielle d'opérer dans les eaux marines camerounaises situées à moins de deux milles marins des côtes. Cette zone est exclusivement réservée aux pêcheurs-artisans. Malheureusement cette réglementation n'est pas non seulement respectée par l'armement industriel, mais celui-ci va des fois jusqu'à arracher les filets tendus par les pêcheurs-artisans. Cela s'observe surtout pendant la saison où le poisson est un peu rare. Ces bateaux n'hésitent donc pas à passer outre la réglementation qui est trop souple, car les amendes à payer en cas d'infraction sont faibles.

Mieux, l'opération s'avère rentable pour eux, même en payant ces amendes. Il faut donc augmenter les taxes et renforcer la surveillance, pour assurer la protection des pêcheurs-artisans.

La participation des sociétés de pêche à la recherche :

En effet jusqu'ici certaines sociétés de pêche ne fournissent pas des renseignements suffisants, notamment sur le lieu de pêche.

Il faut par conséquent faire en sorte que les capitaines de bateaux de pêche remplissent correctement les fiches mises à leur disposition. Ces données faciliteraient grandement la recherche halieutique, en particulier, dans l'étude de la dynamique des populations. Ces sociétés ont d'ailleurs intérêt à le faire, car cela permettrait non seulement de mieux localiser le poisson dans le temps et dans l'espace, mais aussi d'éviter des errements inutiles.

S'il existe des sociétés de pêche qui étudient la dynamique des populations de poissons, certaines d'entre elles ne divulguent toutefois pas les données recueillies, de peur qu'une société concurrente ne les exploite.

La création d'une société de traitement des thons.

L'existence du thon ne fait aucun doute sur les côtes camerounaises.

Des études ont montré que de grosses quantités sont pêchées des fois même par les chalutiers.

Il suffira donc d'évaluer les stocks et de maîtriser les phénomènes cycliques qui sont à l'origine de l'existence de ce thon dans nos eaux. Cela changerait considérablement les données de l'exploitation des ressources halieutiques.

La pratique de l'ostréiculture

Nous avons vu que les gisements d'huîtres existent en grand nombre, et que les sites appropriés pour leur exploitation ne manquent pas, en plus d'une clientèle assez importante.

Une étude faite à ce sujet en 1956 par ROSSIGNOL (22) avait donné beaucoup d'espoir. Malheureusement, depuis lors, rien n'a été fait pour ex-

exploiter à grande échelle cette richesse.

Trois conditions sont nécessaires pour une pratique rentable de l'ostréiculture :

- l'existence d'emplacements favorables à l'installation de parcs ;
- la présence de gisements naturels permettant une récolte d'huîtres en nombre suffisant pour alimenter les parcs au début de l'exploitation ;
- la possibilité d'obtenir un produit conforme au goût de la clientèle.

La recherche des emplacements

Sur la côte entre Kribi et Longji, il y a des criques protégées de la houle et des vagues par des rochers. Les pentes sont douces de ce côté là et suffisamment découvertes à marée basse pour permettre l'installation de parcs.

La recherche de gisements naturels

On sait que sur les palétuviers des embouchures de rivières et des fleuves, il existe les gisements d'huîtres de palétuviers. Ceux qui paraissent de loin les plus exploitables, se trouvent l'un dans la rivière de Longji, et l'autre dans une rivière non loin de là.

Pour ce qui est de l'huître plate ou l'huître des rochers, on la trouve en mer, sur les rochers subissant une immersion prolongée ou qui sont toujours immergés.

Pour ce qui est du goût des huîtres on sait déjà que les huîtres de palétuviers lorsqu'elles viennent d'être récoltées dans la mangrove acquièrent un goût agréable après une stabulation en eau de mer.

La réalisation

Il faut pour cela récolter les huîtres présentant une taille suffisante (5- 6 cm) pour être mises à parc, procéder ensuite à la récolte de naissains ce qui nécessite de poser des collecteurs à proximité d'un gisement d'huîtres, dans un lit d'une rivière.

Comme collecteurs on utilise des fagots de branches, des planches, des chapelets de vieilles coquilles, ou mieux, des tuiles rondes chaulées. La zone où se fait le maximum de fixations, est la couche de vase fluide, sur une épaisseur de 20 à 30 cm, couche riche en plancton et en suspensions organiques. Ces collecteurs sont posés à des moments bien déterminés. Des expériences réalisées sur place par ROSSIGNOL à Pointe Noire au Congo et à Joal au Sénégal ont mis en évidence l'influence des pluies sur la ponte des huîtres de palétuviers. La période de fortes précipitations correspond au maximum de ponte. En ce qui concerne la région de Kribi et Longji, les fortes précipitations ont lieu en février ou mars: mai et juin: septembre et novembre. Les mois de février, mars, mai et septembre semblent les plus indiqués pour la pose de ces collecteurs.

Après la récolte des naissains c'est la mise à parc. Deux parcs au moins sont nécessaires un parc destiné à la croissance et à l'engraissement des jeunes huîtres et un parc de stabulation en eau de mer au fond d'une crique.

On voit donc que sur le plan matériel et technique une ostréiculture à grande échelle est possible sur les côtes camerounaises. Il suffit d'une volonté pour réaliser ce projet qui présente un réel intérêt.

L'accélération de la Camerounisation des cadres:

Nous avons vu que sur les 600 à 700 marins-pêcheurs 91 p.100 sont des Camerounais occupant presque tous des postes subalternes. Les 9 p.100 formés d'étrangers, Européens pour la plupart, détiennent des postes où une certaine qualification est requise. Cette situation risque de se perpétuer si le gouvernement ne définit pas un schéma précis de camerounisation des cadres, en particulier dans la formation des capitaines de navires de pêche.

..../...

La création d'une unité de recherche :

Il est nécessaire et urgent de créer une unité de recherche océanographique, afin d'évaluer les ressources halieutiques disponibles et d'exploiter rationnellement les fonds de pêche.

Seulement la recherche coûte cher, et un pays comme le Cameroun, ne peut pas à lui tout seul, créer une telle unité. Par contre, avec la collaboration des Etats riverains du fond du Golfe de Guinée, ou avec l'aide des pays développés ou des organismes internationaux, cette unité de recherche pourrait facilement être créée. En effet, le poisson ne connaît pas les limites des Etats, et une étude sur une petite portion de la côte, même si elle est bien faite, ne suffirait pas à appréhender les multiples phénomènes qui se produisent à grande échelle.

La lutte contre la pollution:

Le danger que représente la pollution des mers sur la faune marine et ichtyologique, et partant, sur l'homme n'est plus à démontrer. Cette pollution peut résulter des accidents des pétroliers ou des forages " Off shore" mais aussi des industries locales qui déversent d'énormes quantités de produits toxiques dans les rivières et les océans. A titre d'exemple on peut citer le récent accident de forage qui s'est produit non loin du Cameroun, sur les côtes du Nigéria en février dernier. Une enquête préliminaire a révélé qu'il y a eu au moins 50.000 personnes qui ont subi le contrecoup de ce phénomène dont la majorité étaient des pêcheurs artisans. L'accident serait dû à un matériel non adapté que la compagnie pétrolière responsable a utilisé. Ce type d'accident peut arriver n'importe quand dans "cette cuvette huileuse" que constitue désormais le fond du Golfe de Guinée où les forages "off shore" se multiplient.

.../...

Des mesures draconiennes doivent être prises et appliquées, afin de prévenir de tels accidents.

2. Les améliorations souhaitables pour la pêche artisanale

Parmi les plus importantes on peut citer :

- l'accélération de l'adaptation de la grande pirogue de type " nigérian",
- l'amélioration des conditions de vie de pêcheurs,
- la création d'unités frigorifiques,
- la création de coopératives de pêcheurs
- le désenclavement des régions défavorisées
- l'amélioration de la collecte des données statistiques et l'encadrement des pêcheurs,
- l'amélioration du fumage.

L'accélération de l'adaptation de la pirogue de type "nigérian" et sa motorisation.

Ce type de pirogue est beaucoup plus stable et de capacité plus grande que le type " camerounais".

La motorisation peut la rendre plus maniable.

Cette action suppose l'adoption d'une politique beaucoup plus étoffée que celle employée jusqu'ici par la caisse de développement des pêches maritimes depuis sa création en 1974. En effet celle-ci n'a abouti qu'à la formation de 77 équipes de pêcheurs pour un crédit de 28 millions F CFA. On espère qu'avec le démarrage effectif de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) qui dispose de moyens financiers beaucoup plus importants, l'encadrement et la formation des équipes de pêcheurs se feront mieux. Il est souhaitable que les activités de l'actuelle caisse de développement des pêches soient in-

tégrées dans celles de la MIDPECAM pour ne pas créer un double emploi.

La priorité des crédits doit être accordée aux jeunes gens, qui sont plus réceptifs aux méthodes modernes que les vieux s'adaptant mal au nouveau matériel qu'on met à leur disposition.

L'amélioration des conditions de vie des pêcheurs.

Cette amélioration portera notamment sur l'habitat et les infrastructures sociales afin de limiter l'exode rural que connaît le milieu des pêcheurs. Il faudra aussi lutter contre l'alcoolisme qui fait beaucoup de dégâts dans les villages et campements. En effet une visite de ce milieu permet de constater la présence des caisses de bière rangées ça et là. Et les pêcheurs embarquent très fréquemment avec elles.

La création d'unités frigorifiques.

Ces unités seront installées en particulier aux points de débarquement et dans le circuit de commercialisation. L'introduction du froid dans la pêche artisanale rendrait un réel service, car elle diminuerait sensiblement les quantités de produits destinées au fumage dans un but de conservation.

Le froid permettrait également de réduire les pertes et rendrait le poisson frais accessible au consommateur qui préfère ce dernier au poisson fumé.

Par ailleurs avec lui on pourrait considérablement étendre la distribution des produits halieutiques frais à l'intérieur du pays où les besoins sont très importants.

La création de coopératives de pêcheurs.

Elle permettra aux pêcheurs de s'organiser et d'acquérir du matériel moins cher. Elles permettront également aux pêcheurs de vendre leurs produits à des prix rémunérateurs, ceci grâce à

.../...

la suppression de nombreux intermédiaires.

Le désenclavement des régions défavorisées.

Nous pensons notamment au Ndian qui est pourtant un gros producteur de produits halieutiques. Il s'ensuivrait du coup un contrôle plus efficace des circuits de distribution et partant, un freinage de la contrebande pratiqué avec le Nigéria. Ce désenclavement indispensable doit être réalisé dans le cadre général de l'amélioration de la qualité de vie des populations de ces zones.

L'amélioration de la collecte des données statistiques.

La collecte des moniteurs des pêches maritimes.

Ceux-ci pourront contrôler plus efficacement les mises à terre, et se pencher sur tous les problèmes qui se poseraient aux pêcheurs :

motorisation, pièces détachées, remboursement des dettes etc...

Pour cela des points fixes de débarquement où s'effectueraient les différents contrôles des mises à terre et l'inspection sanitaire préliminaire doivent être installés. Ces points constituant aussi le point de départ de la chaîne du froid, une fois le poisson débarqué. A ce niveau on pourra par ailleurs implanter certains organes des coopératives.

Ces améliorations sont d'autant plus nécessaires que jusqu'ici on s'est contenté de donner du matériel à crédit pour 5 ans. Cela s'est avéré un mauvais système car l'encadrement rapproché fait défaut, les pêcheurs n'arrivent pas à gérer correctement ce matériel et les remboursements tardent à venir. De plus, bien souvent, les pêcheurs vendent leur matériel aux pêcheurs nigériens et se retrouvent chômeurs, ou se mettent au service de ces derniers s'ils ne partent pas tout simplement en ville "chercher du travail"

comme ils disent.

Ce processus entraîne une perte d'argent pour l'Etat qui n'arrive pas en outre à atteindre ses objectifs, à savoir, développer la pêche artisanale maritime.

L'amélioration du fumage

Le poisson fumé permet d'atteindre les couches de population des petits villages très éloignés de la mer, où le poisson frais n'arrive pas. Cela s'explique par le fait que le poisson fumé est plus commode à manipuler d'où l'extension de son aire de distribution. Il est cependant nécessaire d'améliorer les techniques de fumage car celles utilisées jusqu'ici, sont rudimentaires et ne respectent pas les règles d'hygiène.

On pourra adopter le système de fumoirs collectifs qui, bien chargés donnent du poisson de meilleure qualité. Ces fumoirs sont plus élaborés et la fumée plus importante. De plus, comme les claies sont bien chargées, la fumée a le temps de bien circuler sur les produits.

Telles sont les principales améliorations souhaitables pour les prochaines années en ce qui concerne la pêche maritime au Cameroun. Elles sont nombreuses et urgentes si l'on veut accroître de façon notable la production halieutique pour le bien être des populations. Ces populations qui manquent à l'heure actuelle de protéines d'origine animale en quantité suffisante.

CONCESSION

C O N C L U S I O N

Tout au long de cette étude sur les conditions d'exploitation des produits de la pêche maritime, nous avons constaté les freins au développement de cette branche de l'économie camerounaise.

En effet la production stagne voire même s'effondre dans certains secteurs comme la production du poisson congelé et celle de la crevette. Cela est dû essentiellement au vieillissement des unités de pêche existantes et parfois aussi à une gestion défailante de certaines sociétés.

Un autre frein non moins important est la méconnaissance des stocks disponibles dans les eaux du fond du Golfe de Guinée ainsi que la dynamique des espèces . Or c'est très important dans l'établissement d'un schéma vraiment rationnel d'exploitation des produits de la mer.

On voit donc combien il est urgent de créer un centre de recherche Océanographique. Etant donné le coût très élevé de la recherche, et qu'aucun des pays de la sous-région ne peut y arriver seul, il est souhaitable que ce centre soit créé dans le cadre de l'Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.) constitués des pays qui souffrent , hélas, à plusieurs égards de déficit en protéines d'origine animale.

En attendant les résultats de ces recherches il convient d'être prudent. Pour cela établir des schémas d'exploitation qui tiennent réellement compte de tous les facteurs limitants et en tout premier lieu de la méconnaissance des stocks disponibles et le fait que nous/trouvons dans les "eaux guinéennes" en principe relativement pauvres en ressources biologiques. Nécessité donc de procéder à une augmentation progressive des moyens d'exploitation afin d'éviter la surexploitation des fonds de pêche qui entraînerait des déséquilibres écologiques irréversibles préjudiciables à toute la sous-région.

De même il faut établir des règles strictes en direction des sociétés de pêche afin d'éviter le pillage systématique des fonds de pêche et protéger

.../...

les pêcheurs-artisans des excursions des navires de la pêche industrielle dans les zones qui leur sont réservés.

La création d'une société de pêche fraîche et l'acquisition d'une unité hauturière sont une nécessité à l'heure actuelle si l'on veut maintenir la production ne serait-ce à son niveau actuel.

Il est grand temps de se pencher sur la mise en place d'une ostréiculture puisque toutes les conditions objectives sont réunies.

La création d'une société d'exploitation des thons est souhaitable. Cela donnera à coup sûr une impulsion nouvelle à la pêche maritime en général.

La formation des cadres nationaux et leur insertion dans les sociétés de pêche doit se faire dans les meilleurs délais.

La lutte contre la pollution sous toutes ses formes doit être renforcée.

Pour ce qui est de la pêche artisanale, le gros des efforts doit porter sûr : - l'acquisition et la motorisation des pirogues de type " nigérian", plus robustes et de capacité plus grande,

- le désenclavement de certains zones en particulier le Ndian,
- la création des coopératives et l'encadrement des pêcheurs.
- l'amélioration du fumage,
- l'introduction de la glace dans la pêche artisanale
- l'amélioration de la collecte des données statistiques.

Pour ce qui est de la pêche maritime en général il faut insister sur l'amélioration des circuits de distribution des produits vers l'intérieur du pays.

Pour y arriver il faut ^{se} doter des moyens de transport adéquats, d'une chaîne continue du froid et lutter contre la prolifération d'intermédiaires.

Si toutes ces conditions sont réunies, il est permis de penser que la pêche maritime au Cameroun trouvera un souffle nouveau qui permettra de développer la production halieutique et partant de mettre à la disposition des Camerounais des protéines animales sans compter les économies de devises que le pays aura ainsi réalisées.

BIBLIOGRAPHIE

1. AMEGAVIE (G.K.) :

Contribution à l'étude de la réglementation des Pêches au Togo.
Thèse de doctorat vétérinaire, DAKAR 1977

2. BAKHAYOKHO (M)

Bilan des pêcheries thonières sénégalaises (1957-1976) - Relations
entre l'abondance des captures et les conditions hydrologiques.
D.E.A. , Université de Bretagne Occidentale, 1978

3. BLANCHE (J), CADENAT (J) et STAUCH.(A)

Clés de détermination des poissons de mer signalés dans l'Atlantique
Oriental entre le 20e parallèle Nord et le 15e parallèle Sud.
O.R.S.T.O.M. PARIS , 1970

4. BUSSIERAS (J) et BAUDIN-LAURENCIN (F) :

Les helminthes parasites des thons tropicaux.
VIII e Journées Médicales de DAKAR (Sénégal)
9- 14 avril 1973

Revue d'élevage et de Médecine Vétérinaire des pays tropicaux
Editions Vigot Frères, PARIS, 1973

5. CADENAT (J)

Noms vernaculaires des principales formes d'animaux marins des côtes
de l'Afrique Occidentale française.
IFAN, DAKAR , 1949

6. CRIAUD (J) :

Géographie du Cameroun
éditions St Paul , YAOUNDE , 1976

7. CROSNIER (A)

Fonds de pêche le long des côtes de la République Fédérale du Cameroun
Cahiers ORSTOM , n° Spécial , 1964

8. CROSNIER (A) (en coll, avec G.P. BERRIT, J. MARTEAU et A. STAUCH
Les crevettes commercialisables du Cameroun.
Centre Océanographique et des pêches, Pointe Noire, 1963, 10p. 8 fig.
9. CROSNIER (A)
Les crevettes commercialisables du plateau continental dans la région
de Pointe Noire.
Centre Océanographique et des pêches, Pointe Noire, 1963, 6 p. 3 fig.
10. DIA (J.M.)
Le droit de la mer et l'utilisation rationnelle des ressources halieu-
tiques.
VIIIe Journées Médicales de Dakar (Sénégal)
9- 14 avril 1973
Revue d'élevage et de Médecine Vétérinaires des pays tropicaux
Editions Vigot - Frère , Paris, 1973
11. DIAGNE (A.S)
L'industrie thonière au Sénégal
Thèse doctorat Vétérinaire 85 p. Dakar, 1977, n° 13
12. DIOH (Bernard Codou)
L'ostréiculture au Sénégal
Thèse doctorat Vétérinaire 107 p. Dakar, 1976 n°3
13. GUEYE (A)
Les lébous et la pêche artisanale
Thèse doctorat vétérinaire, 85 p , Dakar, 1977 n°13
14. IMBERT (J)
Le Cameroun
Collection que sais-je ? P.U.F., Paris , 1976

15 JAMET (J) et LAGOIN (Y)

Manuel des peches maritimes tropicales

Tome I : Océanographie appliquée

Société Centrale pour l'équipement du territoire international, Paris, 1974

16 LAGOIN (Y) et SALMON (G)

Etude technique et économique comparée de la distribution
du poisson de mer dans les pays de l'Afrique centrale Atlan-
tique Introduction générale Etude régionale

Société centrale pour l'équipement du territoire
international, PARIS, 1970, 110 p

17 Le VINE (V. T.)

Tome I : Le Cameroun du mandat à l'indépendance.

Les Editions Internationales, Paris, 1970, 236 p.

18 MAHMOUD (C. A.)

Contribution à l'étude de la pêche et des industries de
la pêche en Mauritanie.

Thèse de doctorat Vétérinaire , DAKAR, 1974

19. MONOD (TH)

L'industrie des pêches au Cameroun

ORSTOM, PARIS 1928

20 NJOCK (Jean-Calvin) :

La pêche industrielle au Cameroun

Direction des Pêches, Service de la Recherche appliquée
et de la documentation , Yaoundé, 1979, 41p.

21 PERES (J. M.) :

Précis d'océanographie biologique

P.U.F., PARIS, 1976

22 BOSSIGNOL (M)

Le Cameroun maritime Ses ressources
ses possibilités économiques
ORSTOM , PARIS , 1956

23 ROZIER (J) et CHANTAL (J) .

Les conserves de poisson au Sénégal
VIIIe Journées Médicales de DAKAR (Sénégal)
9- 14 Avril 1973
Revue d'élevage et de Médecine Vétérinaire des
pays tropicaux.
Editions Vigot Frères, PARIS, 1973

24 SEYDI (M) :

L'industrie des produits de la pêche au Sénégal :
problèmes et perspectives (en coll. avec NIOKHOR DIOUF)
Seminaire de l'AAASA sur les technologies appropriées
au développement de l'agriculture en Afrique Addis
Abeba 14-18 mai 1979

25 TOURE (Abou Mamadou)

Contribution à la commercialisation et à l'amélioration
du marché des produits de la pêche au Sénégal
Dakar, 1976 , 81p N° 3

26 ANONYME :

Géographie du Cameroun C E P.M.A E , YAOUNDE, 1976

Rapports et articles de Presse

27 F A O

Rapport de la cinquième session du Comité des Pêches pour
l'Atlantique Centre Est (C O.P.C.E)
Lomé, TOGO , 7 - 11 mars 1977

28 F A O. :

Rapport de la onzième session du comité des Pêches
Rome, 19 26 avril 1977

29 Inventaires des données relatives aux pêches maritimes
et destinées au COPACE pour l'évaluation des stocks
Direction des Pêches Maritimes du Cameroun (Boné),
1974, 12 p.

30 Inventaire des ressources techniques et humaines :
rapport de la Mission conjointe MIDEPECAM/ACDI
Janvier / février 1977

31 Principaux résultats du recensement général de la population
et de l'habitat d'avril 1976, Direction de la statistique
et de la comptabilité nationale à Yaoundé

32 Afrique Agriculture : n°18 de février 1977
: N° 19 de mars 1977
: N° 47 de Juillet 1979
: N° 57 de mai 1980

33 Rapports annuels de la direction des pêches maritimes :
peche industrielle
1974 1975
1975 1976
1976 1977
1977 1978

34 Rapports annuels de la direction des pêches maritimes :
peche artisanale
1975 1976
1976 1977

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- 35 Loi n°74/12 du 16 juillet 1974 portant Code des Pêches maritimes modifiée par la loi N° 75/4 du 2 juillet 1975
- 36 Décret n°74/990 du 16 décembre 1974 fixant les modalités de consitionnement et du transport des produits de la pêche
- 37 Décret n°74/991 du 16 décembre 1974 portant création de la caisse de développement de la pêche maritime
- 38 Décret n°75/528 du 16 juillet 1975 déterminant les modalités d'exploitation de bateaux de pêche à moteur au Cameroun
- 39 Décret n°75/536 fu 17 Juillet 1975 fixant les modalités de l'inspection sanitaire des produits de la peche.
- 40 Décret N° 76/255 du 30 Juin 1976 portant réorganisation du Ministère de l'Elevage et des industries Animales.
- 41 Décret N°77/363 du 9 septembre 1977 portant création de la Mission de Développement de la peche artisanale maritime (MIDEPECAM)
- 42 L'arrêté n°00030 /MINEL/DPM du 10 novembre 1975 définissant les normes exigibles pour les établissements d'exploitation des produits de la peche maritime

Table des Matières :

| | Pages |
|---|-------|
| <u>INTRODUCTION</u> | 1 |
| <u>PREMIERE PARTIE : LE MILIEU ET SES RESSOURCES</u> | |
| <u>CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE UNIE DU</u> | |
| CAMEROUN (R.U.C.)..... | 4 |
| <u>CHAPITRE II : LES COTES CAMEROUNAISES:</u> | |
| 1. Le Littoral..... | 10 |
| 2. L'Estuaire du CAMEROUN | 12 |
| 3. Le domaine maritime | 14 |
| 3.1. Le plateau continental..... | 14 |
| 3.2. Les eaux marines | 16 |
| 3.2.1. Le domaine côtier..... | 16 |
| 3.2.2. Le domaine océanique..... | 16 |
| <u>CHAPITRE III : LES RESSOURCES</u> | |
| 1. Les poissons..... | 19 |
| 1.1. Les poissons de surface..... | 19 |
| 1.2. Les poissons de fond..... | 25 |
| 2. Les crustacés..... | 29 |
| 2.1. Les crevettes | 29 |
| 2.2. Les crabes..... | 32 |
| 2.3. Les langoustes..... | 32 |
| 3. Les Mollusques | 33 |
| 3.1. Les arches..... | 33 |
| 3.2. Les huîtres | 33 |
| 3.3. Les seiches | 33 |
| 3.4. Les calmars..... | 34 |
| <u>CHAPITRE IV : LE FACTEUR HUMAIN</u> | 35 |

| | |
|--|----|
| 1. Le nombre et la répartition des pêcheurs..... | 35 |
| 2. Les groupes ethniques..... | 37 |
| 3. Le cadre de vie des pêcheurs..... | 38 |

DEUXIEME PARTIE : LA PRODUCTION HALIEUTIQUE ET SA DESTINATION. 42

CHAPITRE I: LA PRODUCTION HALIEUTIQUE..... 43

| | |
|---|----|
| 1. La production de la pêche artisanale..... | 43 |
| 1.1. L'armement..... | 43 |
| 1.1.1. La flottille de la pêche artisanale..... | 43 |
| 1.1.2. La motorisation et le rôle de la caisse de développement des pêches maritimes..... | 44 |
| 1.2 Les engins et méthodes de pêche..... | 46 |
| 1.3. Les mises à terre..... | 47 |
| 1.3.1. L'évaluation du tonnage..... | 47 |
| 1.3.2. La production de poisson..... | 49 |
| 1.3.2.1. Les quantités débarquées..... | 49 |
| 1.3.2.2. La valeur du poisson..... | 50 |
| 1.3.3. Les crustacés..... | 51 |
| 1.3.3.1. Les quantités débarquées | 51 |
| 1.3.3.2. La valeur de la crevette "immature"..... | 51 |
| 2. La production de la pêche industrielle..... | 52 |
| 2.1 Historique..... | 52 |
| 2.2. Les installations portuaires | 53 |
| 2.3. L'armement | 54 |
| 2.3.1. Répartition par armement et par type de navires..... | 54 |
| 2.3.2. Répartition par tranche de tonnage brut..... | 56 |

| | |
|--|-----|
| 2.3.3. Répartition par tranches d'âge | 57 |
| 2.3.4. Répartition suivant le mode de conservation à bord..... | 59. |
| 2.4. Les mises à terre..... | 60. |
| 2.4.1. Les apports par espèces | 60. |
| 2.4.1.1. Le poisson frais..... | 60 |
| 2.4.1.2. Le poisson congelé..... | 63 |
| 2.4.1.3. Les crevettes..... | 64 |
| 2.4.1.4. Divers..... | 64 |
| 2.4.2. Les apports par armement ^S | 67 |
| 2.4.3. Les apports mensuels..... | 67 |
| 2.4.4. Le rendement..... | 69 |
| 2.4.5. Le problème de la surexploitation des fonds..... | 70 |
| 2.5. La valeur des produits..... | 71 |
| 2.5.1. Le poisson frais..... | 71; |
| 2.5.2. Le poisson congelé..... | 71 |
| 2.5.3. Les crevettes..... | 71 |
| 2.5.4. Divers..... | 72 |
| <u>CHAPITRE II</u> : LA DESTINATION DES PRODUITS | 73 |
| 1. L'utilisation | 73 |
| 1.1. Les produits de la pêche artisanale..... | 73 |
| 1.1.1. La consommation à l'état frais..... | 73 |
| 1.1.2. La transformation..... | 74 |
| 1.1.2.1. Le poisson fumé | 74 |
| 1.1.2.2. La crevette fumée..... | 76 |
| 1.2. Les produits de la pêche industrielle | 77 |
| 1.2.1. La consommation à l'état frais..... | 77 |
|/..... | |

| | |
|--|-----|
| 1,2.2. La consommation des produits congelés..... | 79 |
| 1.2.3. La transformation..... | 80 |
| 2. Les circuits de commercialisation..... | 80 |
| 2.1. Le marché int érieur..... | 80 |
| 2.21.1. Les points de débarquement..... | 80 |
| 2.1.2. Les centres de distribution..... | 81 |
| 21.3. Les voies de distribution..... | 81 |
| 2.1.4. Les agents de distribution..... | 82 |
| 2,1.5. Les points de vente au détail | 85 |
| 2,16. Les prix..... | 85 |
| 2.2. Le marché extérieur..... | 86 |
| <u>TROISIEME PARTIE</u> : LES PERSPECTIVES D'AVENIR..... | 90 |
| <u>CHAPITRE I</u> : LES BESOINS EN PRODUITS HALIEUTIQUES | 91 |
| CHAPITRE II : LES PROJETS INSCRITS AU IV PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL INTERESSANT LES PECHEES MARITIMES (1976~ 1981)..... | 96. |
| <u>CHAPITRE III</u> : LES AMELIORATIONS SOUHAITABLES | 98 |
| 1. Les améliorations souhaitables pour la pêche indus- trielle..... | 98 |
| 2. Les améliorations souhaitables pour la pêche artisa- nale..... | 105 |
| <u>CONCLUSION</u> | 109 |
| <u>BIBLIOGRAPHIE</u> | 112 |
| <u>TABLE DES MATIERES</u> | 119 |

SERMENT DES VETERINAIRES DIPLOMES DE DAKAR

" Fidèlement attaché aux directives de Claude BOURGELAT, fondateur de l'Enseignement Vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes maîtres et mes Aînés:

- D'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire.
- D'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code déontologique de mon pays.
- De prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire.
- De ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

QUE TOUTE CONFIANCE ME SOIT RETIREE S'IL ADVIENNE QUE JE ME PARJURE".

Le Candidat

VU:

LE DIRECTEUR
de l'Ecole Inter-Etats des Sciences
et Médecine Vétérinaires

LE PROFESSEUR RESPONSABLE
de l'Ecole Inter-Etats des
Sciences et Médecine Vétéri-
naires

VU :
LE DOYEN
de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie

LE PRESIDENT DU JURY

Vu et permis d'imprimer.....

Dakar, le.....

LE RECTEUR: PRESIDENT DU CONSEIL PROVISOIRE DE
L'UNIVERSITE DE DAKAR